

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique



Ecole Supérieure de Management – Tlemcen

Département : Management

Spécialité : Management des Services de Santé

Mémoire de Fin d'Etudes

En vue de l'obtention du diplôme de Master académique

Thème

**La sécurité sociale en Algérie : Quel est
l'impact des réformes de la caisse de retraite
sur le taux de chômage ?**

Présenté par :

YAHIAOUI Mehdi

Soutenu le : 29/06/2019

Devant le jury composé de :

Nom et Prénom	Grade	Qualité
1 SAIDI Tarik	MCA	Président
2 SELMI Abdeldjabar	MCA	Encadreur
3 BERRACHED Amina	MCB	Examinatrice

Année universitaire : 2018 / 2019

Remerciements et dédicaces

Remerciements et dédicaces

Je remercie le bon Dieu de m'avoir donné la volonté et le courage afin de réaliser ce travail, un travail fastidieux qui représente beaucoup de chose empreint d'un sentiment du devoir accompli, tout en étant conscient que le chemin de la réussite reste long et plein d'obstacle.

A cette occasion exceptionnelle, je présente mes sincères remerciements :

- A l'ensemble des enseignants qui veillent constamment à la transmission du savoir, notamment mon encadreur Mr **SELMi Abdeldjabar**, qui n'a pas lésiné en matière d'effort et d'assistance tout au long de ce travail, non seulement pour avoir accepté de diriger ces travaux mais aussi pour ses qualités humaines ;
- A l'ensemble de l'encadrement de la Direction générale de la CNR d'Alger, en particulier Mme Belghaid, chargée de la formation.

Aussi, je dédie cette modeste contribution à mes chers parents TAHAR et KILTOUMA, qui ont toujours étaient là pour moi, et qui sont et resterons pour ainsi dire un magnifique modèle de labeur et de persévérance.

Sans omettre d'oublier mes proches, en l'occurrence, mes très chers frères, ma sœur et leurs enfants, ainsi qu'atousmes amis qui n'ont pas cessé de m'encouragé pour aller de l'avant, de rester sérieux en toute circonstance, et d'avoir comme devise « *Le travail dans l'ordre et la concorde* ».

Table des matières

Remerciements et dédicaces	i
La table des matières	ii
Liste des abréviations	vi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : Généralité sur la sécurité sociale.....	7
Section I : généralité sur la sécurité sociale.....	7
1. Définition et historique de la sécurité sociale.....	7
1.1.Définition de la sécurité sociale.....	7
1.2. Historique de la sécurité sociale	8
1.2.1.Evolution de la sécurité sociale	9
2.Les modèles de la sécurité sociale	9
2.1. Le modèle Bismarckien	10
2.2. Le modèle Beveridgien	11
Section II : le système de sécurité sociale Algérien.....	12
1.Présentation du système de sécurité sociale Algérie.....	12
1.1.Situation de la sécurité sociale avant et après l'indépendance	12
1.1.1.La sécurité sociale avant l'indépendance	13
1.1.2. La sécurité sociale durant la guerre de révolution	14
1.1.3.La sécurité sociale au lendemain de l'indépendance	15
1.1.3.1.L'évolution du système de 1962 à 1983	15
1.1.3.2.La refonte du système national de sécurité sociale de 1983	16
1.2. Les personnes couvertes par la sécurité sociale en Algérie	16
1.3. Organisation administrative et financière de la sécurité sociale en Algérie.....	17
1.3.1. La caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS)	17
1.3.2.La Caisse des Assurances Sociales des Non-salariés (CASNOS)	18
1.3.3. La Caisse Nationale de Retraite (CNR)	18
1.3.4. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)	18
1.3.5. La Caisse Nationale des Congés payés et Chômage intempéries des travailleurs du Bâtiment, des Travaux Publics et l'Hydraulique (CACOBATPH)	19
1.4.Les différentes branches de la sécurité sociale.....	19
1.4.1. La branche de l'assurance maladie	19

Table des matières

1.4.1.1. Les bénéficiaires de l'assurance maladie	19
1.4.1.2. Les différentes prestations fournies par l'assurance maladie	20
1.4.2. La branche accidents du travail et maladies professionnelles	21
1.4.2.1. Les conditions qui sont pris en charge par l'assurance accident du travail et maladie professionnelle	22
1.4.2.2. Les différents types de prestations fournies par cette assurance	22
1.4.3. La Branche famille	23
1.4.3.1. Les conditions d'accès	23
1.4.3.2. Les bénéficiaires de la branche famille.....	23
1.4.3.3. Les différents types de prestations	23
1.4.4. La branche chômage	23
1.4.4.1. Les conditions d'accès	23
1.4.4.2. Les bénéficiaires de la branche chômage.....	23
1.4.5. La branche retraite	24
1.4.5.1. Les bénéficiaires de la branche retraite	24
CHAPITRE II : Le système de retraite dans le monde et en Algérie	25
Section I : Généralité sur le système de retraite dans le monde	25
1. L'histoire de la retraite	25
2. Quelques définitions	26
2.1.Définition de la retraite	26
2.2.Le système de retraite	27
2.3.Le salaire de base	27
2.4.Le taux plein	27
2.5.Le taux de retraite	27
3.Les trois piliers de la retraite	27
4.Les modes de financement du système de retraite	28
4.1. Le système de retraite par répartition	28
4.1.1.Définition du système par répartition	28
4.1.2. Les avantages et inconvénients du système par répartition	28
4.1.3.Les techniques du système par répartition	29
4.2.Le système de retraite par capitalisation	30
4.2.1.Définition du système par capitalisation	30
4.2.2. Les avantages et inconvénients du système par capitalisation	30

Table des matières

4.2.3.Les techniques du système par capitalisation	30
4.3.Comparaison des deux modes de financement répartition et capitalisation	31
Section II : Le système de retraite en Algérie	32
1. Naissance du système de retraite en Algérie	32
1.1. Le cadre réglementaire	32
1.2.Principes de fonctionnement du système de retraite Algérien	35
2.Les différents types de retraite	33
2.1.La pension du droit direct	33
2.1.1.La retraite à 60 ans	33
2.1.2. Les autres formes de retraite	34
2.1.2.1.La retraite sans condition d'âge	34
2.1.2.2.La retraite proportionnelle	34
2.1.2.3.L'allocation de retraite	35
2.1.2.4. La retraite anticipée	35
2.2.La pension de réversion	35
2.2.1. Les conditions pour être assujettie à une pension de réversion	36
3.La méthode de financement du système de retraite algérien	36
4. Les bases de calcul de la pension de retraite	37
CHAPITRE III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite	40
Section I : Présentation de l'organisme d'accueil	40
1. Présentation de la CNR	40
1.1. Présentation et fonctionnement de la CNR, direction générale d'Alger	40
1.2.Les missions de la CNR, direction générale d'Alger	41
1.3.Les objectifs de la CNR, direction générale d'Alger	41
1.4. Description de l'organisation interne de la CNR	42
Section II: Impact du chômage sur le système de retraite Algérien	45
1.Notion théorique sur le chômage	45
1.1. Définition du chômage	46
1.2. La mesure du chômage	46
1.2.1.L'indicateur du taux de chômage	46
1.2.2.Lesflux du chômage	47
2. Analyse du chômage en Algérie	47
2.1.Analyse de l'évolution du chômage en Algérie de 1995 à 2018	48

Table des matières

2.2.Répartition du taux de chômage par tranche d'âge et par genre	50
2.3.Répartition du chômage selon le niveau d'instruction, le diplôme et le genre (En %)	52
3. Les bénéficiaires de la pension de retraite	53
3.1. Les assurés sociaux cotisants salariés	53
3.2.Les bénéficiaires de retraite par catégories de prestations	55
3.3. Evolution du nombre de retraités par avantages de retraites à Alger	58
4. Etude de l'équilibre financier de la CNR	59
4.1.Les facteurs qui ont influencés le déséquilibre financier de la caisse de retraite	61
4.1.1. Evolution du nombre de pensionnées à Alger	61
4.1.2. Evolution de la demande d'emploi disponible à Alger	62
4.1.3.Evolution de la demande d'emploi par tranche d'âge, niveau d'instruction et genre à Alger	64
5.Le lien entre le chômage et le système de retraite en Algérie	65
Section 3 : Analyse et interprétation des résultats de l'entretien	68
1.Analyse des données	68
2.Résultat et discussion	75
CONCLUSION GENERALE.....	78
BIBLIOGRAPHIE	80
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	82
ANNEXE : GUIDE D'ENTRETIEN	83
RESUME	

Liste des abréviations

Liste des abréviations

AMG : Assistance médicale gratuite

CASOREC : Caisse sociale de la région de Constantine

CASORAN : Caisse sociale de la région d'Oran

CASORAL : Caisse sociale de la région d'Alger

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

SNMG : Salaire National Minimum Garantit

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales

CASNOS : Caisse des Assurances Sociales des Non-salariés

CNASAT : Caisse Nationale des Assurances Sociale et Accidents du Travail

CNR : Caisse Nationale de Retraite

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CACOBATPH : La Caisse Nationale des Congés payés et Chômage intempéries des travailleurs du Bâtiment, des Travaux Publics et l'Hydraulique

CDD : Contrat de durée déterminée

OPC : Organisme de placement collectif

CNASAT : Caisse nationale d'assurance sociale, accidents de travail et des maladies professionnelles

PAS : Plan d'ajustement structurel

BIT : Bureau International du Travail

OIT : l'Organisation Internationale de Travail

ONS : l'Office National des Statistiques

BIT : Bureau international du travail

IDE : l'Investissement direct étranger

ANEM : Agence Nationale De l'Emploi

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Microcrédit.

CREAD : Centre de recherche en Economie Appliquée pour le Développement.

INTRODUCTION

GENERALE

Introduction Générale

Introduction générale

La sécurité sociale est apparue en Europe à la fin du 19^{ème} siècle, elle avait pour objectif de préserver les assurés contre les inconvénients de la vie quotidienne, tout en essayant de les protéger contre les risques sociaux qui engendrent par maladresse l'arrêt de ce qu'on appelle « la relation du travail » entre employeur et employé et donc l'arrêt immédiat de la rémunération.

En effet, tout effort physique ou intellectuel d'une personne envers une autre dans une vision économique pluraliste moderne suggère une rémunération appropriée à l'effort fourni, mais si ce mécanisme de rétribution est mis à mal et n'est pas préservé dans une mesure protectionniste envers les salariés, il faut s'attendre rétrospectivement à une avalanche de problème social et plus particulièrement sur l'accroissement du taux de chômage.

Les réformes économiques et structurelles engagées par l'Etat notamment dans la phase de transition politique se sont traduites par le désengagement temporaire de l'Etat dans les différents secteurs économiques, impliquant par la suite, la fermeture ou la privatisation des entreprises publiques, chose qui a impacté d'une façon frontale les catégories sociales, compte tenu des licenciements massifs des travailleurs, pour ainsi dire cette situation précaire de l'économie Algérienne avait également compromis l'équilibre budgétaire du système de retraite suite à la décroissance de la population cotisante d'une part, et l'augmentation croissante des dépenses de retraite d'autre part. En effet, la crise économique qui frappa de plein fouet l'économie algérienne à partir du milieu des années 1990 et l'augmentation du taux de chômage (de 16,9% en 1990 à 29,2% en 1999) ont eu des répercussions négatives sur la structure financière des différents organismes de la sécurité sociale, notamment la caisse de retraite¹.

Problématique

Le système de retraite de par sa vision sociale a une fonction fondamentale dans la mesure où il vise à procurer un revenu de remplacement aux personnes âgées. C'est pour cette raison qu'il est considéré comme un des moyens de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale; le système de retraite Algérien a connu à travers l'histoire d'importantes réformes sur son contenu, la dernière date de 2017, où l'ordonnance de 97-13 qui porte sur la retraite sans condition d'âge et la retraite proportionnelle, ont été purement et simplement abrogées, exception faite pour la retraite sans condition d'âge où son annulation entrera en vigueur à

¹ AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. « *Essai d'analyse entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie (cas de la wilaya de Bejaia)* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2016, p 2.

Introduction Générale

partir de 2019², cette nouvelle loi qui fixe l'âge légal au départ en retraite à 60 ans ou plus permettra de préserver l'équilibre financier de la caisse qui a enregistré ces dernières années un déficit croissant ou les recettes n'arrivent plus à couvrir les dépenses. Aujourd'hui si les gens partent trop jeune en retraite, il est clair que les cotisations ne vont pas suffire, parce qu'on n'a pas assez cotisé pour prendre en charge la major partie des retraités³.

Le système de retraite Algérien est un système intergénérationnelle, c'est-à-dire le montant versé aux retraités est financé par les cotisations prélevées sur les salaires des actifs; pour que l'équilibre cotisants/retraités soit en mesure de couvrir les dépenses des pensionnaires, il est impératif d'avoir une croissance économiques ou tenu par du plein emploi avec un faible taux de chômage, si ce rapport n'est pas respecté, on ne s'aura pas en mesure de faire face à la montée croissante du taux de chômage qui apportera par la suite des retombées néfastes sur le marché de l'emploi. Le nombre de cotisants dépend inconsciemment des chiffres du chômage, en effet, si le taux de chômage augmente le nombre de cotisant lui diminue, cette réciprocité ébranlera la situation financière de la caisse de retraite.

C'est dans cette envergure de crise que nous nous sommes intéressé à ce sujet, on verra par la suite que le chômage avec toute les intentions qui lui est sont porté à l'échelle nationale et internationale, aura au final, toujours un impact indéniable sur le système de retraite Algérien. Pour voir plus clair, nous avons confortés notre étude par une problématique qui contribuera à cerner notre sujet :

Quel impact peut avoir les réformes entrepris par la caisse de retraite sur la variation du taux de chômage ?

Les objectifs de la recherche

L'objectif de notre recherche consiste à trouver et d'analyser l'impact du chômage sur le système de retraite dans le cadre de la sécurité sociale en Algérie, l'importance croissante que prend le chômage sur la stabilité financière de la caisse de retraite nous a empressé de poser une problématique d'envergure qui essayera d'avantage de canaliser notre travail vu la complexité du thème abordé.

²EL WATAN WEEK-END. « *Les 10 chiffres de la retraite* ». Algérie-Watch. Information sur la situation des droits humains en Algérie. [En ligne]. 2018. Disponible sur: [<https://algeria-watch.org>]. [page consultée en Mai 2019].

³MANSOURI Abdelhak. « *La question de la réforme du système de la retraite en Algérie* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2017, P.5.

Introduction Générale

Les questions posées

Dans le cadre de notre étude, et au vu de la situation ambiguë de la sécurité sociale en Algérie évoquée précédemment, nous allons poser des questions pour cerner le problème dans sa globalité:

- Comment définir le fonctionnement de la sécurité sociale et du système de retraite dans le monde en général et en Algérie en particulier ?
- Quelles sont les causes du déséquilibre financier de la CNR?
- L'augmentation du taux de chômage en Algérie est-il causé par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi retraite de 2017 ?

Les hypothèses

Afin de répondre à la problématique posée ultérieurement, nous allons émettre deux hypothèses :

- A l'ère du rationnement budgétaire, le déséquilibre financier de la CNR est essentiellement dû au nombre d'actifs qui diminue au profit des retraités qui augmente.
- La loi de retraite de 2017 qui fixe l'âge de départ à au moins 60 ans contribue à l'augmentation du taux de chômage en Algérie.

Les études antérieures

Pour ce qui est de notre travail de recherche, nous nous sommes largement inspirés des autres études menées par différents chercheurs, au fil de nos recherches, nous avons choisi un bon nombre de mémoires de fin d'étude qui soulevés une thématique sur la retraite, parmi lesquelles, le thème « la question de la réforme du système de la retraite en Algérie », un projet préparé par MANSOURI Abdelhak, soutenu durant l'année universitaire 2016 /2017 à la faculté des science humaines et sociale de l'université Abderrahmane Mira de Bejaia, dans son travail de recherche, il a soulevé nombre d'hypothèse, on se contentera de cité deux d'entre elles :

- Le système de retraite par répartition annule la demande de retraite anticipée.
- La fixation de l'âge de retraite à 60 ans face au déséquilibre causé par leschangements socio-économiques qui a causé un taux important du chômage.

Un travail qui se termine par des résultats de recherches très déterminants, d'après l'analyse qu'il a mené sur la situation financière du système de retraite Algérien, il constata que ce dernier est confronté à de sérieux problèmes financiers qui sont liés d'une part, aune

Introduction Générale

augmentation du nombre de bénéficiaires au moment où le nombre de cotisants reste presque inchangé, et d'autre part, les départs massifs à la retraite de ces dernières années ont bien engendré une chute de la trésorerie de la CNR, mettant en danger le paiement des pensions de la retraite.

Toujours, et dans la même université Abderrahmane Mira de Bejaia, mais cette fois dans la faculté des sciences économiques et de gestion, on a pu lire le mémoire de Master des deux étudiantes AREZKI Kamilia et BOUNAB Souad, avec pour thème de recherche : « Essai d'analyse de la relation entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie ; cas de la wilaya de Bejaia », réalisé pendant l'année universitaire 2016/2017, pour s'aider dans leurs études, les deux chercheuses ont choisi la problématique suivante : « analyser l'impact du chômage sur la situation financière de la CNR ». Au fil de leurs études, Les deux chercheuses sont arrivées à des résultats très mitigés, dû essentiellement au programme de lutte contre le chômage, qui selon eux n'a pas réellement aboutit aux résultats escomptés au niveau de la wilaya de Bejaia, vu le taux de chômage et le nombre de chômeurs qui sont en progression continue. En revanche, elles ont constatées que la situation financière de la CNR est toujours en déséquilibre même avec l'intervention de l'Etat, cette situation est dû d'une part, à l'évolution continue du nombre de retraités par rapport au nombre de cotisants sachant que quatre parmi eux cotisent pour un seul retraité et d'autre part, à l'évolution continue du nombre de chômeurs.

Dans un autre registre, pour notre travail de mémoire, nous nous sommes vaguement inspirés de la revue « les cahiers du CREAD », où un article a été publié qui résolument est bien détaillé, par Walid MEROUANI & all, publié durant l'année 2014, cette étude a pour thème « le système algérien de protection sociale: entre Bismarckien et Beveridgien ».

Le trio de chercheurs a mis à profit l'exploitation des données de la comptabilité nationale pour évaluer les recettes du système de protection sociale en provenance du marché du travail (cotisations des travailleurs) et les recettes en provenance du budget de l'Etat.

Au terme de leurs recherches, les trois complices ont résolument fait le tour de la question, et sont arrivés aux résultats suivants :

- La faible couverture de la population occupée par le système de sécurité sociale.
- A travers son évolution, le système algérien de protection sociale semble être l'aboutissement d'un compromis entre le système Bismarckien et Beveridgien.

Introduction Générale

- L'extension de la couverture sociale aux travailleurs informels est plus qu'une nécessité pour non seulement atténuer les déficits des caisses de sécurité sociale mais pour créer une certaine cohésion sociale au sein de la société algérienne.

Au fil de notre recherche, nous nous sommes intéressés à la thèse de Doctorat du chercheur SALHI Tarik, spécialisé dans les sciences commerciales, soutenu à l'université d'Oran 2 Mohammed Ben Ahmed, durant l'année 2014/2015, pour son travail de recherche, le doctorant a choisi pour thème de recherche « Les voies de réforme du système de retraite en Algérie : vers la distinction entre les attributions de l'Etat et de la sécurité sociale ». d'après l'étude, le chercheur a remarqué qu'il existe une forte croissance du nombre de pensionnés, ce qui implique une charge (dépende de pension) de plus en plus lourde, cette réflexion-là poussée à se posé la problématique suivante : «Quelles sont les voies de réformes envisageables du système de retraite en Algérie pour permettre son fonctionnement pérenne, à long terme , sur la base de la répartition et de la solidarité ? ».

Au terme de son étude, le chercheur a démontré les résultats auxquels il est arrivés, en claire, il constata de première abord que le système de retraite Algérien à l'instar des autres systèmes de retraite qui fonctionnent par répartition, se retrouve avec plusieurs voies de réformes possibles :

- La modification paramétrique n'est pas suffisante, si cette dernière n'est pas accompagnée d'ajustements concernant le marché du travail et l'organisation institutionnelle ;
- L'allègement de la durée de cotisation ou différé l'âge de départ en retraite semble une voie de réforme paramétrique facile à mettre en place.

A l'instar de son travail de recherche, et après l'analyse des données nationales et internationales, le chercheur conclue sa thèse en affirmant le rôle primordiale que le régime de retraite joue dans le maintien de la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté et le soutien qu'il apporte à la croissance économique.

Les motivations du choix du sujet

Les motivation du choix du sujet est d'un point crucial dans ce mémoire, ces dernière sont les éléments déclencheurs du choix de lathématique,afinque nous arrivons à assimiler les informations dans leurs contextes pédagogiques, nous avons opté pour une démarche quidonne de l'importance à notre sujet, comprendre le fonctionnement de la sécurité social, le rôle du système de retraite dans les sociétés civiles actuelles, et l'importance croissante que prend le chômage sur la stabilité financière de la caisse de retraite, on verra par la suite, leurs

Introduction Générale

points forts et aussi leurs points faibles, et tout ça dans le but d'apporter des solutions qui vont remédier aux problèmes qui peuvent toucher le système de retraites.

La méthodologie de recherche

Pour notre travail de mémoire, nous avons opté pour une méthodologie de recherche double, d'une part, pour les chapitres théoriques, on a opté pour une méthodologie descriptive analytique, cette approche nous semble la plus appropriée pour ce genre de thème, et de l'autre, pour la partie pratique de notre mémoire, on a adopté la méthode qualitative, nous dériverons un compte rendu sous forme d'un entretien physique composé auprès de personnes interviewées par interprétations des opinions, cette méthode nous permet de faire une analyse statistique des données illustrées en formes de tableaux et de figurines, dans l'intention de rédiger un mémoire explicite qui répond d'une façon raisonnée aux hypothèses posées dans notre essai.

Les limites de la recherche

Nous avons essayé au fil de notre recherche d'imposer une certaine limite à notre sujet, en ce qui concerne le cadre théorique et pratique de notre travail, ce dernier, consiste à développer nos recherches dans le cadre du thème étudié, et pas en dehors, avec une réflexion toute faite qui touche de près ou de loin la thématique soulevée dans notre mémoire, selon le premier chapitre, cette réflexion qui porte sur la sécurité sociale, reste de ce fait très ample et très immense, dû aux différentes branches qui la compose (CNAS, CASNOS...). Pour notre recherche empirique, nous nous sommes limités à étudier le système de retraite algérien qui fait partie d'une des branches de la sécurité sociale.

Les différentes parties du mémoire

Nous avons divisé notre travail en trois chapitres principaux, différents par leurs contextes et par leurs contenus mais riche par les données et les analyses divulguées. Le premier chapitre consiste à présenter le système de sécurité sociale dans le monde et en Algérie. Le deuxième chapitre porte sur les généralités du système de retraite dans le monde et en Algérie, il comprend entre autre, ces différentes formes et son fonctionnement ainsi que son application à travers les générations. Enfin, un troisième chapitre, chapitre final où nous tenterons d'analyser l'impact du chômage dans notre société moderne sur le système de retraite, nous évoquerons des notions théoriques sur le chômage, puis nous établirons une coordination avec la situation financière de la caisse, principalement au niveau de la direction générale de la CNR d'Alger.

CHAPITRE I :

Généralité sur la

sécurité sociale

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

Chapitre I : généralité sur la sécurité sociale

Un des faits marquant du siècle passé dans le domaine de la protection sociale, c'est l'apparition de la sécurité sociale en Europe à la fin du XIX^{ème} siècle. Au fil du temps et du progrès humain, la sécurité sociale s'est propagée au reste du monde pour devenir à l'heure actuelle une des pièces maîtresses dans le processus de développement économique et social des pays.

L'émergence de la sécurité sociale a permis à beaucoup de gens issus des milieux défavorisés d'avoir accès à des prestations sociales et de sur quoi gratuite, c'est dans ce registre là que les institutions de la sécurité sociale voient le jour un peu partout dans le monde, leurs rôles d'éléments catalyseurs dans la protection des individus contre les divers risques liés aux aléas de la vie courante qui menace de diminuer drastiquement le niveau de vie économique et sociale de la population concernée.

Dans ce chapitre, nous aborderons la question de la sécurité sociale à travers deux sections différentes, la première ou nous évoquerons notre sujet d'une manière générale, nous parlerons de la sécurité sociale dans le monde et de son évolution d'un pays à un autre, et nous passerons par la suite à la seconde section qui sera centrée sur l'Algérie.

Section I : généralité sur la sécurité sociale dans le monde

La sécurité sociale reste à ce jour un outil indispensable pour chaque citoyen de se prémunir contre tout risque qui peut émaner de la vie quotidienne, c'est un moyen de protection qu'on peut juger de primordial et qui inclut à la fois l'économique et le social, de plus, avec l'accroissement de la population au niveau mondial dû à l'évolution technologique du dernier siècle, et l'amélioration du niveau de vie des gens, de nouveaux risques sociaux voient le jour aux dépens des dépenses qui continuent d'augmenter de manière alarmante.

Dans cette section, nous évoquerons les généralités sur la sécurité sociale dans le monde tout en invoquant des détails sur sa typologie et son historique.

1. Définition et historique de la sécurité sociale

Dans cette partie-là, on définira la sécurité sociale d'une façon générale et on passera par la suite à sa connotation historique.

1.1. Définition de la sécurité sociale

La sécurité sociale est un service public d'Etat qui assure la gestion de l'ensemble des risques sociaux tels que la vieillesse, le chômage, la maladie, l'invalidité et l'incapacité du travail, dans ce cas le risque est vu comme un événement indésirable qui est susceptible de causer un dommage aux personnes ou aux biens.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

Donc la sécurité sociale prend en charge les risques sociaux des assurés des personnes résidentes ou détachées à l'étranger.⁴

D'une façon générale la sécurité sociale assure une couverture optimale contre les risques sociaux d'incident ou autres des personnes actifs afin qu'ils puissent eux et leurs familles être à l'abri de tout besoin moral ou matériel.

L'organisation des nations unies⁵ considère « la sécurité sociale comme un droit fondamental de l'homme ». Toujours selon le même organisme « la sécurité sociale préserve la sécurité et la dignité humaine, l'équité et la justice sociale, tout en favorisant l'autonomisation, la participation à la vie politique et la démocratie ».

D'après la convention de la sécurité sociale datant de 1952 : « la sécurité sociale est l'ensemble des mesures visant à assurer à tous les citoyens les soins médicaux ou le maintien d'un niveau de revenu satisfaisant en cas de maladie, de maternité, d'accident de travail ou de maladie professionnelle, de chômage, d'invalidité, de vieillesse et de décès du soutien de famille, ou un revenu supplémentaire aux personnes qui ont des responsabilités familiales »⁶.

Le terme sécurité sociale dans le monde moderne prend la signification de programme, projet communiqués par la loi, afin d'assurer la sécurité économique et le bien-être social de l'individu et de la famille ; il touche l'ensemble des assurés tenus de contribuer à son financement par les cotisations à leur charge et à leurs employeurs; comme suit⁷ :

- Des cotisations sociales salariales sont déduites du salaire brut (salaire net = salaire brut - cotisations salariales).
- Des cotisations sociales employeurs (appelées aussi des cotisations patronales), qui sont en général plus élevées que les cotisations salariales.

1.2. Historique de la sécurité sociale

Il est primordial de connaître l'histoire de la sécurité sociale, on dit souvent qu'il faut comprendre le passé pour appréhender du meilleur possible son avenir, assister les gens en les aidant à surmonter les difficultés du quotidien a été pendant longtemps la principale

⁴ PREVISSMA. Sécurité sociale[en ligne]. 2019. Disponible sur : [<https://www.Previsima.fr/lexique/sécurité-sociale>]. [Page consultée en Avril 2019].

⁵ DCOMM. La sécurité sociale pour tous : un pari mondiale [en ligne].2003. Disponible sur : [<https://www.ilo.org/global/publication>]. [page consultée en Avril 2019].

⁶ AZZEDINE, Mbarek. « *Les effets économiques de la sécurité sociale : le cas de la Tunisie* », mémoire de DEA, faculté des sciences Economiques et de gestion. Tunis.1990. Disponible sur : [www.memoireonline.com]. [Page consultée en Avril 2019]. P 15.

⁷ AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. « *Essai d'analyse entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie (cas de la wilaya de Bejaia)* ».Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2016, p 5.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

mission de la sécurité sociale, mais c'est dernier temps, cette pratique tant à ce diversifier vers d'autres horizons.

1.2.1. Evolution de la sécurité sociale

L'évolution historique des systèmes de protection sociale dans le monde et en particulier le système de sécurité sociale, reste indéfiniment liée à l'histoire des différents mouvements sociaux qui ont marqué les différentes périodes de l'humanité.

Essayer de comprendre aujourd'hui la sécurité sociale, sa dimension dans le fait de protéger les travailleurs et leurs proches, et son impact sur la répartition de la richesse nationale pour le bon fonctionnement de l'économie, prévoit de l'appréhender à travers l'histoire de son évolution, tant en Algérie qu'à l'échelle internationale.

L'assurance sociale, en tant que technique de protection sociale, s'est imposée en Allemagne, sous la pression croissante de l'industrialisation, comme un meilleur moyen de protection des travailleurs face aux risques sociaux, notamment la maladie, les accidents du travail, la vieillesse et l'invalidité⁸.

Par la suite, et avec le développement de l'industrie dans différents Etats du monde, l'assurance sociale s'est répandue de manière lente et limitée en une première étape dans le cadre de l'Europe, pour s'étendre en une deuxième étape, mais à un rythme accéléré cette fois à partir de 1919 en Europe et en dehors, principalement dans la plupart des pays en voie d'industrialisation.

Le mérite de l'expansion et la diffusion de la technique d'assurance sociale revient à l'O.I.T., qui par son action normative a mis ses moyens d'information et de réglementation internationales au service du développement des régimes nationaux⁹.

2. Les modèles de la sécurité sociale

Si dans le monde chaque pays a pu développer son propre modèle de protection sociale, ou dans la moindre mesure des modèles similaires par leurs fonds ou par leurs structures, néanmoins, tous les modèles ont un point en commun, c'est qu'ils dérivent tous du système d'assurance sociale instauré par le chancelier allemand Bismarck à la fin du 19^{ème} siècle, modèle précurseur basé sur la solidarité générationnelle qui a tant inspiré les différents systèmes qui suivront et notamment celui apparu en Angleterre sous l'impulsion de Sir Beveridge pendant la seconde guerre mondiale, deux modèles diamétralement opposés par leurs contextes historiques et par leurs périodes respectives mais qui se rejoignent sur de nombreux points communs.

⁸PERRIN, Guy. « Cent ans d'assurance sociale ». Paris : éditeur. Travail et Société vol. 9, n° 2, 1984, p 199.

⁹ Ibid.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

Les systèmes de protection sociale peuvent être présentés comme le compromis de deux modèles : le modèle Bismarckien fondé sur l'assurance et le modèle Beveridgien fondé sur l'assistance¹⁰.

2.1. Le modèle Bismarckien

Premier type de modèle étudié, il fut le précurseur des systèmes de protection sociale à voir le jour, c'est en 1883 que le chancelier Allemand de l'époque Otto Von Bismarck prendra l'initiative d'instaurer une toute nouvelle forme de sécurité sociale et qui par la suite portera son patronyme.

D'après M.T. JOIN-LAMBERT (1998), le système Bismarckien se définit par quatre principes¹¹ élémentaires:

- Une protection exclusivement fondée sur le travail et, de fait, limitée ;
- Une protection obligatoire pour salariés dont le salaire est inférieur à un certain montant, donc pour ceux qui ne peuvent recourir à la prévoyance individuelle ;
- Une protection sociale, qui instaure une proportionnalité des cotisations par rapport aux salaires et une proportionnalité des prestations par rapport aux cotisations ;
- Une protection gérée par les employeurs et les salariés eux-mêmes.

Pour voir plus claire, le système Bismarckien de protection sociale est régi par une seule règle qui est le travail, pour aspirer à bénéficier d'une protection globale contre les risques, il faut obligatoirement avoir un emploi et, de ce fait, il est limité à ceux qui ont suent s'ouvrir à des droits de protection par leur travail, donc on peut voir en tout cela que le principe même de la sécurité sociale en Allemagne est avant tout d'avoir une assurance qui peut être qualifiée d'obligatoire contre la maladie et le vieillissement de la population et notamment des catégories les plus vulnérables qui perçoivent un faible revenu annuel.

C'est ainsi que l'Allemagne se dotera du tout premier régime social d'assurance, par ses mesures-là, Bismarck a voulu protéger les ouvriers Allemands contre la précarité et les risques du quotidien, le chancelier allemand était très à l'écoute de la population et voulait que les ouvriers allemands consacrent entièrement à leurs tâches quotidiennes, suite à ses

¹⁰ Les cahiers du CREAD. « *Le système Algérien de protection sociale : Entre Bismarckien et Beveridgien* ». 2014. N°107 et 108. disponible sur : (www.ajol.info). (Consulté en : Juin 2019). P. 111

¹¹ VIGNEUL, Michel. « *Aperçu comparatif du financement de l'assurance maladie obligatoire dans plusieurs pays européens* ». Cellule expertise & COOPAMI, 31-janvier-2011. Nouakchott, P. 7.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

mesures, l'économie allemande connue une période de croissance inespérée et les retombées économiques furent immédiates sur la renommée de ce qu'on appelle le savoir-faire germanique.

Après l'Allemagne, beaucoup de pays d'Occident ont mis en place un système de protection sociale afin « de répondre à un commun défi, celui de l'industrialisation et des facteurs de dissociation sociale qu'elle entraînait »¹². Cette vision de la sécurité sociale se répand comme une trainée de poudre dans toute l'Europe principalement en Europe centrale, du nord et par la suite à l'Europe de l'ouest (Autriche 1888, le Danemark 1891, la Belgique et la France 1930).

2.2. Le modèle Beveridgien

La grande Bretagne qui fut la grande puissance mondiale de l'époque, tenta d'expérimenter le modèle Bismarckien mais en vain, et au final, elle a décidé de créer son propre modèle qui s'inspire de ses propres besoins.

Après la crise de 1929, l'économie de l'empire Britannique se trouva ébranlée, pour faire face à cette situation critique le gouvernement de l'époque chargea Sir Beveridge de concevoir un nouveau plan de protection sociale qui aura pour mission de mettre à l'abri du besoin des millions de foyers Britanniques, Beveridge s'inspira largement des théories économiques de Keynes, qui rappelaient une portée très sociale.

Fervent adepte d'une protection sociale universelle basée sur la solidarité, Beveridge préconise d'offrir à tous les citoyens sans distinction sociale ou salariale, une protection sociale similaire et adéquate.

Son rapport voit le jour en 1942, il est aussi appelé « National », car le service de santé et son financement dépendent automatiquement de l'Etat, ainsi ce modèle est financé par l'impôt qui est un prélèvement obligatoire effectué à la source par les autorités compétentes et repose sur le principe de solidarité nationale qui assurent aux retraités un revenu minimal de subsistance¹³.

Ce modèle peut se caractériser par les points suivants¹⁴ :

- l'universalité de la protection sociale par la couverture de toute la population et de tous les risques sociaux ;
- l'uniformité des prestations en espèces, fondées plus sur les besoins que sur les revenus ;
- le financement par l'impôt ;

¹² AREZKI kamilia, BOUNAB souad, *Op. cit.*, P.8.

¹³ MANSOURI Abdelhak. « *La question de la réforme du système de la retraite en Algérie* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2017, P.14.

¹⁴ VIGNEUL, Michel, *Op. cit.*, P.10

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

- l'unicité, avec la gestion étatique de l'ensemble de la protection sociale. Il s'agit d'un élargissement du système Bismarckien en se basant sur trois principes nouveaux : L'universalité, l'unicité et l'égalité.

Section II : le système de sécurité sociale Algérien

L'apparition de la protection sociale en Algérie remonte au XX^{ème} siècle, pendant la période coloniale. Elle résulte des nombreuses tractations syndicales des travailleurs algériens qui étaient attachés aux syndicats français autonomes des travailleurs.

1. présentation du système de sécurité sociale Algérien

L'évolution historique des systèmes de protection sociale et plus particulièrement des systèmes de sécurité sociale à travers le monde ou pour ainsi dire en Algérie, reste intimement liée à l'histoire des différents mouvements sociaux qui ont marqué les sociétés humaines¹⁵.

1.1. Situation de la sécurité sociale avant et après l'indépendance

Rétrospectivement, pour avoir une envergure sur l'évolution historique de la sécurité sociale en Algérie, il faut impérativement connaître les prémises de la naissance de celle-ci en France, en l'occurrence, elle daterait du 04 octobre 1945, donc après la fin de la seconde guerre mondiale, suite à l'ordonnance gouvernementale qui s'inscrit directement dans le processus continu lié au grand bouleversement économique statué par le système libéral mondial. La grande crise de 1929, initialisée par la dérégulation des marchés boursiers a laissé place nette à des traces tangibles sur les conditions sociales et économiques des travailleurs occidentaux. De ce fait, la sécurité sociale s'imposée législativement comme un moyen légal de protection contre les dérapages successifs du monde de la finance, c'est à partir des années trente que la « social Security Act » votée par le sénat Américain en 1935. Cette action historique allait donner un coup d'élan à une dynamique de système de sécurité sociale qui allait se construire progressivement¹⁶.

L'organisation internationale du travail (OIT) contribue d'une façon époustouflante au développement du concept de sécurité sociale dans le monde. Elle est à ce jour la seule organisation à l'échelle internationale habilitée à se prononcer sur le droit de travail, fondé essentiellement sur des principes de la sécurité sociale, qui établit, des normes minimales

¹⁵ MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE. « *Politique nationale et législation de la sécurité sociale* ». [En ligne]. 2019. Disponible au format docx Word sur Internet : [<https://www.mtess.gov.dz/fr>]. [Consulté en Avril 2019]. P.1.

¹⁶ AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. « *Essai d'analyse entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie (cas de la wilaya de Bejaia)* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2016, p. 35.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

convenues à l'échelle mondiale pour les neuf branches de la sécurité sociale qui sont: Les soins médicaux, la vieillesse, l'invalidité, le décès, la maladie, la maternité, les accidents du travail et les maladies professionnelles, le chômage et l'aide au revenu familial¹⁷.

1.1.1. La sécurité sociale avant l'indépendance

Avant la colonisation de l'Algérie par la France, le concept même de santé publique et celui de la sécurité sociale n'avaient aucun fondement ou de contenu rationnel et précis pour la simple raison qu'il était inexistant, sauf théoriquement parlant pour les grands esprits du classicisme Européen du XVIII^e siècle (période des lumières), donc les actions de santé se résumaient aux notions de maladies et d'interventions par des traitements médicaux¹⁸.

L'histoire de la sécurité sociale en Algérie pendant l'ère coloniale se caractérise essentiellement par des inégalités troublantes envers le peuple algérien.

L'objectif primaire des autorités sanitaires coloniales était de fournir des prestations de soins qualitatifs aux colons et assurer un niveau sanitaire de premier plan pour préserver la santé des travailleurs indigènes (employés de chemins de fer, des postes et de la télécommunications, des mines, et des activités de la mer...etc.), ainsi cette démarche permettait de garantir une élévation constante des rendements et de la productivité économique du pays.

Les travailleurs algériens mèneront différentes actions de contestation particulièrement entre 1947 et 1949 qui déboucheront par la suite sur la promulgation en Juin 1949 par les autorités françaises d'une ordonnance administrative qui dotera l'Algérie d'un régime qualifié de général, malheureusement, il faut attendre 1950 pour que le régime soit réellement appliqué pour ce qui y a des assurances sociales et 1957 pour l'assurance vieillesse.

Dès lors que le système de sécurité sociale a été introduit en Algérie sous la forme d'une extension du système qui se pratiquait en métropole, une disparité flagrante émergea au grand jour, parce qu'au début le système était avant tout destiné à la population européenne qui vivaient en Algérie et qui comportait en son sein une forte proportion de salariés qui adhéreront à une plateforme syndicale. Quatre années après sa création en France en 1945 (par décision n° 40/45 du 11 avril 1945 rendue exécutoire par l'arrêté du 10 juin 1949). Cette introduction a touché exclusivement les secteurs d'intérêts économiques coloniaux comme le confirme la multitude des caisses et des régimes hérités¹⁹.

¹⁷ ILO. « Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum) ». [En ligne]. 1952. Disponible sur internet : [<http://www.ilo.org>]. [Consulté en Avril 2019].

¹⁸ AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. *Op. cit.*, P.36.

¹⁹ AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. *Op. cit.*, P.37.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

Il convient de noter que certaines dérapages d'ordre discriminatoire ont été commis à l'égard des travailleurs algériens dans la mise en œuvre de l'ordonnance de 1949, dont²⁰ :

- La centralisation des pouvoirs de décisions avec un système bureaucratique complexe;
- La complexité de la législation et les conditions d'ouverture exigées qui font peu cas des données socio-économiques du pays.

Donc, les principes mêmes du système de sécurité sociale instauré par les autorités coloniales, à savoir la solidarité entre les cotisants des différents secteurs d'activité et l'unicité du système organisationnel, ont été diamétralement bafoués.

1.1.2. La sécurité sociale durant la guerre de révolution

Grâce à l'euphorie du nouvel esprit révolutionnaire qui a émergé suite au déclenchement de la révolution nationale en 1954, la population algérienne était dans l'attente d'un avenir meilleur qui allait améliorer de fond son existence. Cependant, ces éléments attendus n'ont pas abouti aux changements préconisés, et pour cause, heurtés à l'opposition très coriace des colons, des hommes riches et puissants qui voulaient maintenir de force leurs privilèges. Il faut attendre bien plus tard en 1958, qu'une première avancée spectaculaire soit franchie ou l'idée d'indépendance de tout un peuple soit à l'ordre du jour, période trouble de l'histoire Algérienne, en guerre contre le système colonial, cette époque voit l'émergence de nouvelles réformes structurelles, elles portaient essentiellement sur le développement de l'infrastructure hospitalière et la formation du personnel de santé, toutes ces démarches s'inscrivent dans le sillage de l'extension du régime de sécurité sociale en l'Algérie, des réformes menées à la veille de l'indépendance.

Malheureusement, ces réformes n'ont pas apporté tous leurs fruits ; loin de là, pour cause, 90% de la population algérienne étaient issus de la paysannerie²¹, l'extension du régime de sécurité sociale allait au préalable profiter aux seuls colons et à un nombre très restreint d'Algériens qui travaillaient pour l'administration coloniale (mairies, préfectures, PTT, les chemins de fer ...) qui bénéficiaient d'une maigre assistance médicale gratuite (AMG) organisée en dispensaires.

Finalement, la protection sociale n'a protégé que de très faibles catégories de personnes de la population algérienne.

²⁰ MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. *Op. cit.*, P.2.

²¹ LAMRI, Larbi. « *Le système de sécurité sociale en Algérie : une approche économique* ». Alger, éditeur : office des publications universitaires, 2004. P.22.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

1.1.3. La sécurité sociale au lendemain de l'indépendance

Après indépendance, et à la différence des autres secteurs d'activité, la sécurité sociale avait subi en pleine face des dégâts considérables. Près de 80% de ces organismes ont été partiellement ou totalement détruits, entraînant avec elle la destruction des dossiers archivés des assurés sociaux. Ajouter à cela la fuite de la quasi-totalité des fonctionnaires de la sécurité sociale vers la France laissait une administration épuisée, sans encadrement dans la plupart des cas. Grâce à la mobilisation des travailleurs algériens et le soutien indéfectible des instances politiques, la remise en place des organismes de sécurité sociale a pu être réalisée en un temps record, les fichiers ont été reconstitués et les paiements des prestations rétablis au profit des assurés sociaux²².

Dès la fin de 1963, le régime général qui était le plus important à l'époque, on comptabilisait approximativement 278 000 assurés²³, le système de sécurité sociale, n'était en fait qu'un camouflé, qui comportait quelques régimes spécifiques.

1.1.3.1. L'évolution du système de 1962 à 1983

De 1962 à 1983, le système de sécurité sociale algérien était marqué par la diversité des régimes sociaux (11 régimes au total), cette organisation confuse avec un mode de fonctionnement dépassé, ont poussé les pouvoirs publics à réagir en prenant des mesures concrètes pour la réorganisation de ce système et essayer d'améliorer le plus possible le service aux assurés sociaux tout en élargissant le champ d'application de la sécurité sociale aux personnes démunies exclues de certaines prestations. Cette volonté de réorganiser le système s'est manifestée dès 1963 et a conduit par la suite à l'adoption d'une nouvelle série de mesures qui accouchera plus tard d'une refonte du système de sécurité sociale en 1983. En 1963, il y a eu le regroupement des anciennes caisses du régime général en trois grandes caisses régionales, la CASOREC, La CASORAN et la CASORAL. Cette mesure était complétée par la réorganisation de la caisse de coordination, puis la création en 1964 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) qui succéda à la caisse de coordination²⁴.

Le régime de retraite comprenait trois caisses régionales des non-salariés qui subiront une profonde mutation, ils seront regroupés en une seule et unique caisse nationale.

Il faut attendre 1977 pour qu'une opération de décentralisation soit lancée. Elle consistait à créer un organisme de sécurité sociale dans chaque wilaya.

²²MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. *Op. cit.*, P. 3.

²³*Idem.*, « le système de sécurité sociale en Algérie: une approche économique », p.23.

²⁴MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE. *Op. cit.*, P.4.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

1.1.3.2. La refonte du système national de sécurité sociale de 1983

A partir du début des années 80, les pouvoirs publics entame une nouvelle politique économique qui privilégie l'aspect social, ils décidèrent de développer un système de sécurité sociale et sera généralisé par la suite à la major partie de la population.

C'est à partir de cette instant qu'une nouvelle réorganisation structurelle du système de sécurité sociale a été adopté et mise en œuvre dans sa globalité.

Les textes fondamentaux sur lesquels repose le nouveau dispositif sont basées sur des principes fondamentaux qui portent sur²⁵:

- Le principe de généralisation du système de sécurité sociale ;
- Le principe d'unification des régimes, des avantages et de financement ;
- La participation des représentants dans le conseil d'administration de ces derniers.

Les lois sociales de 1983 ont permis de garder les principes fondamentaux sur lesquelles le système national de sécurité sociale a été bâti, à savoir la solidarité, l'uniformisation des avantages et l'unicité de son financement et de sa gestion. Donc, ces lois sont l'aboutissement logique du projet de refonte de la sécurité sociale.

Le principe même des lois de 1983, ont été essentiellement élaboré pour couvrir et généraliser la protection sociale au grand nombre possible. Cette vision sociale est basée sur le principe du « sociale étatiste ». Par ce biais-là, l'Etat qu'on peut qualifier de providence offre une large palette de protection sociale à la quasi-totalité de la population.

1.2. Les personnes couvertes par la sécurité sociale en Algérie

Au fil des années, le système s'est étendu au major parti de la population algérienne. Ainsi, il faut comptabiliser aux catégories actives de nombreuses autres catégories de personnes qui n'exercent aucunes activités lucratives et qui sont également protégées par la sécurité sociale.

Sont donc couvert²⁶ :

- Les travailleurs salariés ;
- Les travailleurs non-salariés qui exercent une activité professionnelle pour leurs propres comptes ;
- D'autres catégories particulières, qui comprennent :

²⁵ AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. « *Essai d'analyse entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie (cas de la wilaya de Bejaia)* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2016, p. 38.

²⁶ MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE. *Op. cit.*, P.7, 8.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

- Les travailleurs assimilés aux travailleurs salariés
- Les personnes qui ne pratiquent aucunes activités professionnelles telles : les étudiants, les élèves des établissements d'enseignements techniques et de formations professionnelles, les moudjahidines de la guerre de libération nationale...etc. ;

La couverture sociale est accordée aux ayants droits qui sont :

- Le conjoint ;
- Les enfants à charge ;
- Les ascendants à charge.

1.3. Organisation administrative et financière de la sécurité sociale en Algérie

La sécurité sociale algérienne est composée de différentes caisses qui sont les suivantes :

1.3.1. La caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS)²⁷

La CNAS représente le cœur même de la sécurité sociale c'est un organe central dans le système, ses missions sont fixées par le décret n°92-07 qui dote la CNAS d'un rôle majeur, à savoir :

- Gérer les prestations en nature et en espèces des assurances sociales, des accidents de travail et des maladies professionnelles, ainsi que les prestations familiales.
- Assurer le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations prévues aux alinéas précédents ;
- Contribuer à promouvoir la politique de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, et de gérer leurs fonds ;
- Organiser, coordonner et exercer le contrôle médical ;
- Entreprendre des actions sous forme de réalisation à caractère sanitaire et social telles que prévues par la loi ;
- Entreprendre des actions de prévention, d'éducation, et d'information sanitaire après proposition du conseil d'administration de la caisse ;

²⁷AREZKI Kamilia, BOUNABSoud. *Op. cit.*, P.41.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

1.3.2. La Caisse des Assurances Sociales des Non-salariés (CASNOS)²⁸

La caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés CASNOS créée par décret exécutif 92/07 du 04 Janvier 1992, est chargée de la protection sociale des catégories professionnelles non-salariées dont font partie, entre autres, les :

- Les commerçants ;
- Les artisans ;
- Les industriels ;
- Les agriculteurs ;
- Les membres de la profession libérale.

Les missions de la caisse consistent à:

- Gérer les prestations en nature et en espèces des assurances sociales des non-salariés
- Gérer les pensions et allocations de retraites des salariés
- Gérer le cas échéant, les prestations dues aux personnes bénéficiaires des conventions et accords internationaux de sécurité sociale

1.3.3. La Caisse Nationale de Retraite (CNR)

La Caisse Nationale des Retraites (CNR) a été créée par décret n°:85-223 du 20 août 1985 abrogé et remplacé par le décret N°: 92-07 du 04 janvier 1992 portant statut juridique des Caisses de Sécurité Sociale et organisation administrative et financière de la Sécurité Sociale, la direction générale de la CNR d'Alger est la seule au niveau national, elle a pour mission la prise en charge de dossiers particuliers et de travaux d'études, de recherche et d'analyse²⁹.

1.3.4. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)³⁰

La CNAC a été créée d'après l'article 4 du décret n° 94-188 du 06 mai 1994, donc, depuis sa création en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale, sous la tutelle du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, ayant reçu pour vocation d'atténuer ou d'amortir les effets sociaux consécutifs aux licenciements massifs de travailleurs salariés du secteur économique décidée en application du (PAS).

²⁸LA CASNOS. « *Les missions de la CASNOS* ». [En ligne]. 2017. Disponible sur : [[http:// www.casnos.dz](http://www.casnos.dz)]. [Consulté en Juin 2019].

²⁹LA CNR. « *Présentation : aperçu historique* ». [En ligne]. 2019. Disponible sur : [[http:// www.cnr.dz](http://www.cnr.dz)]. [Consulté en Mai 2019].

³⁰LA CNAC. « *Présentation de la caisse d'assurance chômage* ». [En ligne]. 2019. Disponible sur : [[http:// www.cnacdz](http://www.cnacdz)]. [Consulté en Juin 2019].

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

1.3.5. La Caisse Nationale des Congés payés et Chômage intempéries des travailleurs du Bâtiment, des Travaux Publics et l'Hydraulique (CACOBATPH)

Cette institution a vu le jour en 1997, sa mission principale est d'assurer la gestion des congés payés et du chômage intempéries des personnes qui travaillent dans le domaine du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique.

1.4. Les différentes branches de la sécurité sociale

La sécurité sociale est composée de cinq grandes branches qui sont les suivantes :

1.4.1. La branche de l'assurance maladie

L'assurance maladie fait partie prenante de la sécurité sociale, elle est accordée lorsque l'assuré se trouve dans l'incapacité physique constatée par le médecin traitant de continuer ou de reprendre le travail, c'est-à-dire en cas d'arrêt maladie.

Cette assurance garantie comme la législation le prévoit des indemnités journalières qui égalent à une partie du gain journalier de base et est majorée en fonction du nombre d'enfants à charge³¹.

1.4.1.1. Les bénéficiaires de l'assurance maladie

L'assurance maladie est octroyée aux personnes suivantes³² :

A. L'assuré

Les concernés sont les travailleurs et les personnes inactives.

A.1. Les travailleurs

- Ils sont représentés par les employés du secteur industriel, commercial, artisanal, libéral, des transports, des bâtiments et des travaux publics, bancaire, des assurances minières, agricole, des agents de l'Etat, de collectivités locales et des établissements publics, ainsi que les employés des organismes à but non lucratif ;
- Les travailleurs assimilés à des salaires représentés par les travailleurs à domicile ;
- Les travailleurs non-salariés représentés par les personnes exerçant pour leur propre compte une activité industrielle, commerciale, libérale, artisanale ou agricole.

³¹ SECURITE SOCIALE. « Présentation de la réforme de l'Assurance maladie de 2004 ». [En ligne]. 2013. Disponible sur : [www.securite-sociale.fr]. [Consulté en Avril 2019].

³² AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. « Essai d'analyse entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie (cas de la wilaya de Bejaia) ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2016, p.46.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

A.2. Les personnes inactives

- Les personnes handicapées physiquement ou mentalement n'exerçant aucune activité professionnelle ;
- Les titulaires de pension ou de rente servis par les organismes de sécurité sociale.

B. Les ayants droits :

Il s'agit essentiellement de toute personne à la charge effective et permanente de l'assuré ne bénéficiant pas d'un régime de protection sociale, qu'on peut citer comme suit :

- Le conjoint non divorcé qui n'exerce pas une activité et qui ne bénéficie pas pour lui-même, à un autre titre d'un régime obligatoire de sécurité sociale ;
- Les enfants de moins de seize ou vingt ans, s'ils poursuivent des études ou s'ils sont incapables physiquement ou mentalement de se procurer une activité ;
- L'ascendant, descendant, collatéral et alliés jusqu'au troisième degré qui vivent au domicile de l'assuré et s'occupent d'au moins deux enfants de moins de quatorze ans à charge de l'assuré ;
- La personne qui vit maritalement avec l'assuré et qui se trouve à sa charge totale, effective et permanente ;
- La personne qui a conclu un pacte civil de solidarité avec un assuré social ;
- La personne qui vit au domicile de l'assuré social depuis au moins un an et qui se trouve à sa charge totale, effective et permanente. Une seule personne par assuré social peut bénéficier de cette dernière qualité d'ayants droit.

1.4.1.2. Les différentes prestations fournies par l'assurance maladie

L'assurance maladie fournit deux types de service, des prestations en nature et d'autres en espèces :

I- Les prestations en nature

Les prestations en nature représentent généralement le remboursement des soins comme suit³³ :

- Les frais de soins et de prothèses dentaires ;
- Les frais pharmaceutiques et d'appareillage ;
- Les frais d'analyses et d'examens de laboratoire ;

³³AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. *Op. cit.*, P.48.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

- Les frais d'hospitalisation et de traitement lourds dans les établissements de soins, deréadaptation fonctionnelle et de rééducation professionnelle ;
- Les frais d'examens prénuptial;
- Les frais afférents aux vaccinations dont la liste est fixée par la réglementation ;
- Les frais relatifs aux examens de dépistage effectués dans le cadre de programmes desanté publique ;
- Les frais d'hébergement et de traitement des enfants ou adolescents handicapés dansles établissements d'éducation spéciale et professionnelle, les frais de transport desmalades dans des conditions et limites tenant comptent de l'état du malade et du coût dutransport.

II- Les prestations en espèces

Elles correspondent aux indemnités journalières versées contant à l'assuré social qui se trouve dans l'incapacité physique ou mentale de continuer son travail, ces prestations sont donc affrétéèàcondition de cesser toute activité salariale.

D'une façon générales, ces prestations en espèces vont aider l'assuré social à se porté financièrement parlant, ces indemnités sont dû aux conditions physique ou mentale qui empêche l'assuré de poursuivre à bien sa fonction.

1.4.2.La branche accidents du travail et maladies professionnelles

L'assurance accidents du travail et maladies professionnelles fait partie intégrante de la sécurité sociale, c'est la seconde branche étudié et elle est souvent gérée par les mêmes organismes que la branche maladie.

Pour voir plus claire, le risque correspond à des accidents qui sont liés au travail ou bien au trajet routinier de la personne,ellessont reconnus comme telspar la réglementation de la sécurité sociale.

On peut définir l'accident comme étant une mésaventure imputable à une causesoudaine et extérieure³⁴.

On peut définir les accidents du travail et les maladies professionnelles de cette façon:

• L'accident du Travail

L'accident de travail est considéré comme accident s'il survient au cours du travail, on peut même prendre en compte le trajet vers le travail, donc l'aller ou la venue du travailleur de son emploi comme accident de travail.

³⁴HANNOUZ Mourad, KHADIR Mohammed. « *Éléments de droit pharmaceutique à l'usage des professionnels de la pharmacie et du droit* », Alger : éditeur O, P, U. 1999.vol 1. P.116.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

• Maladies Professionnelles

Cette protection est également étendue à diverses catégories de personnes (élèves des établissements techniques, les apprentis, les stagiaires, les participants à des actions d'insertion professionnelle, les détenus exerçant un travail pénal, etc.).³⁵.

1.4.2.1. Les conditions qui sont pris en charge par l'assurance accident du travail et maladie professionnelle

L'indemnité de l'assurance accident de travail doit être acquise dès le recrutement, mais en contrepartie, le bénéfice des prestations en espèces s'accorde qu'aux victimes d'accidents de travail et à eux seules, la même pratique est appliquée pour les maladies professionnelles.

1.4.2.2. Les différents types de prestations fournies par cette assurance

La sécurité sociale propose deux types de prestations en l'occurrence des prestations en nature et d'autres en espèces³⁶:

I- Prestations en nature

Elles sont représentées par le remboursement des frais engagés par le malade ou l'accidenté ; peuvent être d'incapacité temporaire ou d'incapacité permanente :

• Incapacité temporaire

Il aura un remboursement total des frais engagés.

• Incapacité permanente

En cas de réduction définitive de la capacité de travail, la victime a droit :

- A un capital, lorsque le taux de cette incapacité permanente est inférieur à 10% ;
- A une rente, lorsque ce taux est égal ou supérieur à 10%.

II- Prestations en espèces

- L'indemnité journalière est servie à partir du premier jour qui suit l'accident et est égale au salaire de post journalier ;
- Le bénéfice de ces prestations en espèces exige que l'arrêt de travail soit fait de l'accident du travail et que la constatation et prescription soient faites par un praticien médical remplissant les conditions d'exercice.
- Les indemnités journalières sont également servies en cas de rechute ou d'aggravation après la reprise du travail, mais à condition que cette rechute ou aggravation ne soit pas contestée par l'organisme de sécurité sociale³⁷.

³⁵ CLEISS. « Accident de travail et maladie professionnelle ». [En ligne]. 2019. Disponible sur : [\[http://www.cleiss.fr\]](http://www.cleiss.fr). [Consulté en Avril 2019].

³⁶ AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. *Op. cit.*, P.52.

³⁷ HANNOUZ Mourad, KHADIR Mohammed, *op.cit.*, p.197.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

1.4.3. La Branche famille

Les prestations familiales est une des branches des plus importantes de la sécurité sociale, c'est le monde patronale qui est à l'origine de cette initiative, les prestations sont vu comme des salaires supplémentaires versé aux travailleurs qui ont une charge familiale, mais initialement étaient en vérité destinées à éviter une augmentation généralisée des salaires.

D'ailleurs, cette mesure ne tarda pas à produire un grave préjudice représenté par un licenciement des travailleurs chargés de famille au profit des célibataires³⁸.

1.4.3.1. Les conditions d'accès

Pour aspirer pouvoir bénéficier des prestations familiales, il faut impérativement que le travailleur est cotisé durant sa carrière professionnelle.

1.4.3.2. Les bénéficiaires de la branche famille

Les prestations familiales touchent les personnes cotisantes qui ont à leur charge des enfants qui n'ont pas l'âge légal d'être émancipé.

1.4.3.3. Les différents types de prestations

Les prestations familiales sont rétribuées selon deux obligations primordiales qui sont la présence ou pas des conditions de ressources, ces conditions assurent la subsistance des membres d'une famille, comme c'est le cas d'un revenu minimal et aussi les différentes allocations familiales, de logement ...etc.

1.4.4. La branche chômage

L'assurance chômage fait partie intégrante de la sécurité sociale ; elle est considérée comme une aide nécessaire pour des personnes ayant perdues leurs emplois en vu de remplacement aux salaires précédent, Cette assurance verse des pensions en cas de chômage, de chômage partiel et lorsque l'employeur est insolvable.

1.4.4.1. Conditions d'accès

Les personnes concernées par l'assurance chômage doivent obligatoirement :

- Être inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi ;
- Faire son possible pour retrouver un emploi ;
- Avoir les aptitudes physiques et intellectuelles pour travailler.

1.4.4.2. Les bénéficiaires de la branche chômage

Tout personne ayant auparavant cotisé et qui se trouve en situation de chômage.

³⁸ *Ibidem*.

Chapitre I : Généralité sur la sécurité sociale

1.4.5. La branche retraite³⁹

Un régime unique de retraite a été promulgué par la loi 83-12 qui date du 02 juillet 1983, les prestations assurées par ce régime sont constituées de pension de retraite et d'allocations de retraite.

1.4.5.1. Les bénéficiaires de la branche retraite

Les bénéficiaires de ces prestations sont :

- Les travailleurs ;
- Les non-salariés ;
- Les ayants droits.

La sécurité sociale reste un des moyens le plus efficace pour se prémunir contre les risques du quotidien, l'envergure qu'elle a pris ces dernières années au regard de la population reste très convaincante, elle est essentiellement dû en premier lieu à son caractère protectionniste et en second degrés à sa globalisation internationale.

Si en regard de près le système de sécurité sociale en Algérie, on remarque du premier coût son caractère obligatoire, c'est un système d'assurance nationale qui est imposé par les autorités, financé par les cotisations des travailleurs et des employeurs, ce système garantit à toute personne de percevoir un revenu de substitution après son départ en retraite, la seule condition qui s'impose, c'est d'avoir au préalable cotisé à la caisse de la sécurité sociale durant la période d'activité, et tout ça, selon les règles instaurées par les autorités publiques qui ont pour objectifs l'amélioration au quotidien des conditions de vie de la population.

³⁹AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. *Op. cit.*, P. 55.

CHAPITRE II :

Le système de

retraitedans le monde

et en Algérie

Chapitre II : Le système de retraite

Chapitre II : le système de retraite

Le système de retraite fait partie intégrale d'un système qu'on peut qualifier de globalisant, c'est celui de la protection sociale. Cette dernière prévoit un dispositif assurant la protection de la population contre les risques sociaux tels que : la maladie, les accidents de travail, la vieillesse et le chômage. Dans cette suite logique des faits, le chômage reste un défi de taille pour toutes les économies du monde. A notre époque, aucune société au regard de son niveau de développement économique qu'elle soit prospère ou développée, une économie rentière ou sous développée, ne se trouve à l'abri de ce phénomène qui prend ces dernières années les devant de la scène.

D'une manière générale, il existe deux modes de sécurité sociale qui sont vus comme une référence absolue en la matière le modèle Beveridgien et le modèle Bismarckien, pour tout pays voulant instaurer un système de protection sociale qui correspond d'une manière générale à son mode de vie, et plus particulièrement lorsqu'on aborde la retraite on est obligé de se référer à l'assurance sociale dont l'initiative originelle revient à Bismarck et le modèle d'assistance Britannique proposé par Sir William Beveridge.

Dans ce second volet de notre mémoire, nous diviserons notre travail en trois sections distinctes, dans la première section nous traiterons des généralités du système de retraite dans le monde avec un aperçu historique de son évolution et quelques notions de base, tandis que la seconde section portera sur le système de retraite Algérien de son évolution à travers l'histoire et par la suite, on se penchera sur les spécificités qui le distinguent des autres systèmes.

Section I : Généralité sur le système de retraite dans le monde

La retraite fait partie du paysage social des nations industrielles depuis pratiquement deux siècles, son histoire remonte à la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, où le mode de vie était bien plus simple que celui d'aujourd'hui.

Le régime de retraite dans son ensemble doit reposer sur trois piliers essentiels pour son évolution, mais avant de les citer, nous procéderons par un aperçu historique de la retraite avec quelques notions de bases.

1. L'histoire de la retraite

Durant la moitié du XIX^{ème} siècle, les sociétés occidentales étaient en pleine phase de transition, les Européens de l'époque étaient plus tôt tournés vers l'artisanat et l'agriculture et n'appréhendaient pas le concept de retraite mais ce mode de vie allait rapidement changer, grâce à l'ère industrielle.

Chapitre II : Le système de retraite

L'industrialisation des sociétés occidentales était impitoyable pour les individus, le travail était vu comme un moyen de subsistance, la possibilité d'épargne était limitée car les revenus perçus par les ouvriers sont insuffisants; et la nourriture représentait la quasi-totalité des dépenses.

Durant la période 1850-1900⁴⁰, avec le développement de l'industrialisation des sociétés, il y a eu pour la première fois une prise de conscience sur la sécurité des travailleurs ; ceci a poussé les nations européennes à créer un nouveau dispositif du régime de, le premier pays Européen à avoir adopté un système de protection sociale est l'Allemagne grâce au chancelier Bismarck en 1889 (régime des ouvriers financés en répartition par les cotisations ouvrières et patronales). Le XXe siècle verra ensuite un développement continu des régimes de retraites, chaque pays ayant dans ce domaine une histoire différente et donc une culture différente⁴¹.

De ce fait, l'apparition de ce qu'on appellera plus tard les Etats-providences est marquée par deux événements importants, à savoir :

- L'apparition du modèle de Bismarck en Allemagne fondé sur l'assurance ;
- Le modèle de Beveridge au Royaume-Uni basé sur la solidarité.

2. Quelques définitions

Pour avoir un aperçu global sur le fonctionnement du système de retraite, nous allons nous étaler sur quelques définitions essentielles.

2.1. Définition de la retraite

Le concept de retraite est défini comme « *une retraite est une prestation sociale versée aux salariés âgés en contrepartie de cotisation versée tout au long de leurs périodes d'activité* »⁴². La retraite d'un point de vue social et financier est le fait de se retirer de la vie professionnelle sous certaines conditions d'âge et de durée d'exercice. Ce retrait de la vie professionnelle ouvre le droit de bénéficier d'une pension de vieillesse, appelée retraite, versée la caisse vieillesse de la sécurité sociale. Cette retraite est attribuée du fait que la personne retraitée a exercé une activité professionnelle et a cotisé à un régime d'assurance vieillesse⁴³.

2.2. Le système de retraite

⁴⁰ DEVOLDER, Pierre. « *Le financement des régimes de retraite* ». Paris : édition Économica, 2005, P.18.

⁴¹ AREZKI Kamila, BOUNAB Souad. « *Essai d'analyse entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie (cas de la wilaya de Bejaia)* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2016, p.12.

⁴² MAHE DE BOISLANDELLE, Henri. « *Dictionnaire de gestion, vocabulaire, concepts et outils* ». Paris : édition Économica, 1999, p.388.

⁴³ *Idem.*, p. 388, 389.

Chapitre II : Le système de retraite

Le système de retraite est un ensemble des organisations relatives au versement de prestation aux personnes qui, ayant cotisé au régime d'assurance vieillesse durant leur période d'activité professionnelle peuvent faire valoir leurs droits à la retraite. Son rôle est la protection contre le risque représenté par la retraite, qualifié de « *risque vieillesse* »⁴⁴.

2.3. Le salaire de base

Le salaire de base est le salaire fixé par le contrat de travail pour la durée de travail correspondant à l'emploi (excepté les salaires au rendement ou au forfait). Il peut résulter d'un commun accord entre l'employeur et le salarié tout en respectant l'usage dans l'entreprise et la profession et les minimas prévus par la convention collective du secteur d'activité correspondant⁴⁵.

2.4. Le taux plein

Le taux plein est le taux de calcul maximum de la retraite. Le nombre de trimestres pour obtenir le taux plein dépend de votre année de naissance : par exemple : en France de 162 trimestres pour les personnes nées avant 1951 à 172 trimestres pour celles nées à partir de 1973⁴⁶.

2.5. Le taux de retraite

Le salaire de base est multiplié par un taux qui varie en fonction du nombre de trimestres cotisés, à titre d'exemple, le taux de retraite en France est évalué à 1,25% et en Algérie à 2,25%.

3. Les trois piliers de la retraite

Un régime de retraite significatif, doit obligatoirement reposer sur des composantes de bases, elles sont formulées selon la théorie des trois piliers⁴⁷:

- **Le premier pilier**

Le système de sécurité sociale vise à couvrir sur une base obligatoire et uniforme toute la population d'un pays, il vise d'une manière générale à octroyer un premier niveau de base en matière de pension, il est généralement obligatoire.

- **Le second pilier**

⁴⁴SYSTEMES DE RETRAITE. Microsoft, Encarta, 2009. Microsoft corporation, 2008.

⁴⁵ INFO-TPE. « Salaire : différence entre le brut et le net ». [En ligne]. 2016. Disponible sur : [<http://www.info-tpe.fr>]. [Consulté en juin 2019].

⁴⁶ INFO-RETRAITE. « Mes droits à la retraite, lexique ». [En ligne]. 2016. Disponible sur : [<https://www.info-retraite.fr>]. [Consulté en juin 2019].

⁴⁷BOUDADA Lamia, AIT SAID Hassina. « Essai de modélisation de l'impact des variations économique sur le système de retraite en Algérie », mémoire de master en sciences économique. Bejaia, 2015, p.8.

Chapitre II : Le système de retraite

Les régimes professionnels, organisés au sein d'une entreprise ou un secteur d'activité, octroyant à chacun des affiliés de ce régime un complément de la sécurité sociale sur une base collective ;

- **Le troisième pilier :**

L'épargne individuelle au libre choix de chacun. Outre la sécurité sociale et les régimes professionnels, l'individu peut constituer une épargne durant sa période d'activité qu'il lui servira lors son départ en retraite.

4. Les modes de financement du système de retraite

Toute personne qui s'approche de l'âge légal au départ en retraite, a besoin par le biais de la sécurité sociale à une aide financière qui lui sera versé selon le nombre d'années de cotisation, cette pension lui permettra de répondre à ses besoins du quotidien, le système de retraite a en ligne de mire cette mission assurantielle. Dans un régime de retraite, les droits peuvent être déterminés selon les modes de financement adaptés.

4.1. Le système de retraite par répartition

Le système de retraite par répartition est l'un des systèmes de retraite le plus répandu dans le monde, il est caractérisé par les éléments suivants :

4.1.1. Définition du système par répartition

Dans un système de retraite par répartition, cette dernière consiste à financer les pensions d'une période par des ressources collectées la même période, les recettes des régimes sont immédiatement reversées aux retraités⁴⁸.

4.1.2. Les avantages et inconvénients du système par répartition

Les avantages et les inconvénients du système par répartition sont nombreux, on peut les énumérer comme suit⁴⁹ :

Les avantages du système de retraite par répartition sont:

- Le système de retraite par répartition est un système basé sur la solidarité intergénérationnelle
- Le financement des retraites est assuré par des prélèvements obligatoires auprès des actifs

⁴⁸ SALHI Tarik. « Les voies de réforme du système de retraite en Algérie : vers la distinction entre les attributions de l'Etat et de la sécurité sociale ». 2015. Thèse de Doctorat en Science Commerciale, Université Oran2. p. 33.

⁴⁹ MANSOURI Abdelhak. « La question de la réforme du système de la retraite en Algérie ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2017, P.16.

Chapitre II : Le système de retraite

- Les retraités d'aujourd'hui leur retraite sera assurée par les actifs de demain qui finance les caisses de retraite.

Même si les avantages sont nombreux, les inconvénients le sont tout autant :

- La retraite par répartition dépend largement du cadre démographique
- Le rendement des cotisants dépend du taux de croissance de la masse salariale.
- À la fin de chaque mois les sommes collectées sont immédiatement distribuées aux retraités.

4.1.3. Les techniques du système par répartition

Dans le régime par répartition, les pensions de retraites sont calculées selon deux méthodes⁵⁰ :

A- Les régimes en annuités

Dans le régime par annuité, le montant de la pension de l'assuré dépend indéniablement du calcul des produits qui tiennent compte en premier lieu du salaire de référence de l'intéressé indexé en pourcentage sur un taux d'annuité régulier et qui sera appliqué sur la quasi-totalité de la durée de cotisation.

Le montant de la pension(P) est calculé de la manière suivante :

$$P = D * A * SR$$

Avec :

D : la durée d'assurance de l'assuré ;

A : le taux d'annuité ;

SR : le salaire de référence de l'assuré

B- Les régimes en points

Sur un autre registre, Il existe un système équivalent au premier mais avec plus d'efficacité, il s'agit d'un système de retraite à points ; c'est un mécanisme de calcul de la retraite, il est appliqué exclusivement par les régimes de retraite complémentaire.

Dans ce régime en points, l'assuré acquiert chaque année des points qui vont se cumuler durant toute la carrière, c'est seulement à la liquidation de la retraite que l'assuré pourra connaître la contrepartie monétaire de ces droits acquis.

Le montant de la pension est calculé de la manière suivante :

$$\text{Retraite} = \text{Nombre de points acquis} * \text{Valeur du point} * \text{coefficient min/maj.}$$

⁵⁰AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. « *Essai d'analyse entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie (cas de la wilaya de Bejaia)* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2016, p. 18.

Chapitre II : Le système de retraite

Donc, si on se réfère à cette méthode, la pension de retraite est calculée selon le nombre de points acquis multiplié par la valeur du point et de son coefficient minimisant ou maximisant.

4.2. Le système de retraite par capitalisation

Le second mode de financement des retraites que nous allons étudier est celui de la capitalisation, cette méthode se présente comme suit :

4.2.1. Définition du système par capitalisation

Dans un régime de retraite par capitalisation, la logique est différente : les actifs d'aujourd'hui épargnent en vue de leur propre retraite. Les cotisations font l'objet de placements financiers ou immobiliers, dont le rendement dépend essentiellement de l'évolution des taux d'intérêt⁵¹.

4.2.2. Les avantages et inconvénients du système par capitalisation

Comme le système de retraite par répartition, le second mode de financement présente des avantages ainsi que des inconvénients⁵².

Ces avantages sont les suivants :

- Le système par capitalisation basé sur la responsabilité individuelle.
- Les actifs mettent de côté une partie de leurs revenus pour leur retraite.
- Les retraités quand ils atteignent l'âge de la retraite, ils puissent dans celle-ci pour financer leur retraite.
- Les pensions sont alimentées par une épargne antérieure, et non par une redistribution des actifs vers les retraités.

Tandis que ces inconvénients peuvent être énumérer comme suit :

- Le rendement des cotisants qui conditionne le niveau des pensions futures.
- Le système par capitalisation n'est pas fondé sur la solidarité intergénérationnelle
- Tout est perdu pour les futurs retraités, si la retraite est investie totalement en actions de son entreprise.

4.2.3. Les techniques du système par capitalisation

Pour calculer une pension par la méthode de la capitalisation, il faut prendre en considération 2 périodes qui se suivent⁵³ :

⁵¹SALHI Tarik. *Op. cit.*, P. 41.

⁵²MANSOURI, Abdelhak. *Op. cit.*, P.17.

⁵³AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. *Op. cit.*, P. 29.

Chapitre II : Le système de retraite

A- Période de constitution des droits

C'est la période active au cours de laquelle l'intéressé cotise, le capital accumulé à la fin de cette période sera égal à la somme des cotisations plus les gains financiers.

B- Période de retraite

C'est la période durant laquelle l'individu perçoit une pension régulière jusqu'à son décès, c'est-à-dire à commencer de la date du départ en retraite.

4.3. Comparaison des deux modes de financement répartition et capitalisation

Les deux systèmes de retraite souvent opposés présentent les caractéristiques différentes résumées dans ce qui suit⁵⁴:

- Dans le mode de financement par répartition, Les cotisations versées par les actifs sont réparties immédiatement entre les retraités, par contre dans le mode de financement par capitalisation,
- Les cotisations versées par les actifs sont portées sur leur compte et placées sur les marchés boursiers par l'intermédiaire de fonds de pension.
- Le système par répartition est caractérisé par la solidarité entre générations et entre régimes, au contraire le régime par capitalisation se distingue par son caractère individuel.
- Le modèle par répartition dépend de l'évolution du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités. Le régime par capitalisation dépend de la gestion des fonds placés.

Aujourd'hui face au changement drastique que connaît le monde que ce soit sur le plan démographique ou économique, les systèmes de retraite sont confrontés à divers risques parmi lesquelles, le vieillissement de la population, c'est un phénomène prévisible qui entraîne l'émergence de préoccupations liées surtout aux problèmes de financement, en réalité c'est l'un des grands soucis dans de nombreux pays surtout les plus développés, mais aussi les pays en voie de développement se retrouvent confrontés et affectés par ces problèmes-là.

⁵⁴DUPLAT, Claude-Annie, « *Gérer sa retraite* ». Paris : Editions. D'organisation, 2002. P. 17.

Chapitre II : Le système de retraite

Section II : Le système de retraite en Algérie

Le régime de retraite existe en Algérie depuis l'époque coloniale, instauré par la France à ces ressortissants pieds noirs, et élargi après à toute la population autochtone, le système fait partie du paysage sociale Algérien depuis bien longtemps. Le fait majeur de tout ça, c'est que le régime de retraite relève principalement de l'assurance vieillesse, celle-là même qui représente une des cinq branches de la sécurité sociale.

Dans cette seconde section, nous nous intéresserons à l'histoire, celle de l'instauration de la retraite en Algérie, on évoquera par la suite les principes de fonctionnements du modèle Algérien avec sa typologie complète.

1.Naissance du système de retraite en Algérie

Le système de retraite Algérien date de 1949, il a été instauré par la décision N°49-045 de l'assemblée algérienne relative à l'organisation d'un système de sécurité sociale. Le régime tel qu'il existe aujourd'hui est le fruit de l'évolution de la conjoncture économique et sociale qu'a connu le pays depuis plus d'un demi-siècle, si l'on se fie à l'histoire contemporaine de la retraite en Algérie, on s'aperçoit qu'elle est passée par deux périodes la première période d'avant 1983 qui se caractérise par la pluralité des régimes tandis que la seconde après 1983 qui voit l'unification d'un système de sécurité sociale⁵⁵.

1.1. cadre réglementaire

Il faut attendre 1983 pour voir l'instauration d'un régime unifié qui sera géré par la caisse nationale d'assurance sociale, accidents de travail et des maladies professionnelles (CNASAT) et la caisse nationale des retraites (CNR) plus tard, par la suite d'autres caisses verront le jour, notamment la ré-institution de la caisse nationale d'assurance sociale des non-salariés CASNOS en 1992, la même année il y eut un changement d'appellation la CNASAT devient la caisse nationale d'assurance sociale des travailleurs salariés (CNAS) ; en 1994, une nouvelle caisse est créée, c'est la (CNAC) caisse nationale d'assurance chômage et la ré-institution en 1998 de la caisse des congés payés des travailleurs du bâtiment (CACOBATPH)⁵⁶.

⁵⁵ MANSOURI, Abdelhak. *Op. cit.*, P.23.

⁵⁶ LA CNR. « Présentation : aperçu historique ». [En ligne]. 2019. Disponible sur : [CNR.dz]. [Consulté en Avril 2019].

Chapitre II : Le système de retraite

1.2. Principes de fonctionnement du système de retraite Algérien⁵⁷

Les principes qui régissent le système de retraite Algérien actuel sont les suivants :

- Unification de l'âge de départ à la retraite à 60 ans avec certaines dérogations ou bonifications, pour des catégories particulières (moudjahidines, femmes, travailleurs occupés dans des emplois comportant des nuisances) et certaines facilitations (32 ans d'activité sans condition d'âge et plus de 20 ans d'activité avec plus de 50 ans d'âge), ces avantages qui sont la retraite sans condition d'âge (maintenu jusqu'à 2019) et la retraite conditionnelle ont été entérinées par la nouvelle loi de retraite de 2017, qui fixe l'âge de départ en retraite à 60 ans ou plus ;
- Unification du taux de validation des années d'assurances à 2,5% par année ;
- Institution d'un montant minimum de pension égal à 75% du SNMG depuis 1994
- Fixation du taux maximum de la pension à 80% avec plafonnement de l'assiette de calcul à 15 fois le SNMG ;

Les avantages garantis par la CNR comprennent les pensions et allocations de retraite directes, les pensions et allocations de réversion (droits dérivés) la pension de retraite anticipée, la retraite proportionnelle et la retraite conditions d'âge.

2. Les différents types de retraite

Il existe plusieurs types de retraite en Algérie qui sont les suivantes :

2.1. La pension du droit direct

Au regard de la loi 16-15 du 31 décembre 2016 modifiant et complétant la loi 83-12 relative à la retraite, Cette loi qui a pris effet à compter du 1er janvier, cette dernière comprend les formes de retraite suivantes:

2.1.1. La retraite à 60 ans⁵⁸

Elle est souvent connue sous le nom de la retraite directe ou normale, pour que l'assuré bénéficie d'une retraite normale, il doit remplir les conditions telles promulguées par les articles 6, 7, 7 bis et 10.

Les conditions pour avoir accès à une retraite normale sont les suivantes :

⁵⁷ AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. « *Essai d'analyse entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie (cas de la wilaya de Bejaia)* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2016, p. 56, 57.

⁵⁸ LE JOURNAL OFFICIEL. « *Le journal officiel* ». [En ligne]. 2016. Disponible sur : [\[https://www.joradp.dz\]](https://www.joradp.dz). P. 3, 4. N°78, [Consulté en Avril 2019].

Chapitre II : Le système de retraite

- Le travailleur prétendant au bénéfice de la pension de retraite doit obligatoirement réunir les deux (2) conditions suivantes : être âgé de soixante (60) ans au moins. Toutefois, la femme travailleuse peut être admise à sa demande, à la retraite à partir de l'âge de cinquante-cinq (55) ans révolus, et avoir travaillé pendant quinze (15) ans, au moins (art 6) ;
- pour pouvoir bénéficier de la pension de retraite, le (la) travailleur (se) doit avoir accompli un travail effectif dont la durée doit être, au moins, égale à sept ans et demi (7,5) et verser les cotisations de la sécurité sociale ;
- le (la) travailleur (se) peut opter volontairement pour la poursuite de son activité, au-delà de l'âge cité, ci-dessus, dans la limite de cinq (5) années, au cours desquelles l'employeur ne peut prononcer sa mise à la retraite (art 10) ;
- le (la) travailleur (se) occupant un poste de travail présentant une haute pénibilité peut bénéficier de la pension de retraite avant l'âge prévu à l'article 6 ci-dessus, après une durée minimale passée à ce poste (art 7) ;
- Pour les professions hautement qualifiées et les métiers déficitaires, l'âge de la retraite, peut être reculé à la demande de (la) travailleur (se) concerné(e), indique (l'Article 7 bis).

2.1.2. Les autres formes de retraite⁵⁹

Dans ce qui suit, les autres formes de retraites utilisées en Algérie :

2.1.2.1. La retraite sans condition d'âge

Selon la loi 97-13 du 31 mai 1997 : « Si le travailleur salarié réunit une durée de travail au moins égale à 32 ans de travail et d'assurance. Le travailleur peut bénéficier sur sa demande d'une pension de retraite complète avec jouissance immédiate ».

Cette formule de départ en retraite a été abrogée suite à la nouvelle loi de retraite qui fixe l'âge de départ à au moins 60 ans, exception faite, cette mesure entrera en vigueur qu'à compter de 2019.

2.1.2.2. La retraite proportionnelle

Pour pouvoir bénéficier de ce type de retraite, l'article 6 de l'ordonnance n° 97-13 du 31 mai 1997 énumère les conditions suivantes :

- D'être âgé de moins 50 ans ;
- De valider au minimum 20 ans d'activité.

⁵⁹ MANSOURI, Abdelhak. *Op. cit.*, P.26, 27.

Chapitre II : Le système de retraite

- Par contre, pour les femmes salariées, l'âge et la durée d'activité exigés sont réduits de 5 ans, elle doit donc être, lors de la demande, âgée d'au moins 45 ans et avoir validé au moins 15 ans d'activité.

Remarque : Cette formule de départ en retraite a été abrogée suite à la nouvelle loi de retraite qui fixe l'âge de départ à au moins 60 ans,

2.1.2.3.L'allocation de retraite

La loi 83-12 du 02 juillet 1983 stipule: « Si à 60 ans le travailleur ne réunit les 15 années de cotisations mais justifie au moins 5ans (20 trimestres) d'activité, et il peut prétendre à une allocation de retraite. Le montant de cette allocation est proportionnel au nombre d'années. Ce montant peut être augmenté d'une majoration pour conjoint à charge ».

Les allocations de retraite ne sont pas concernées par les mesures d'alignement au montant minimum de retraite représentent 75% du SNMG en rigueur.

2.1.2.4.La retraite anticipée

Au regard de la loi 94-10 du 26 mai 1994: « Les licenciements pour cause économique d'un salarié remplissant les conditions d'admission au bénéfice des prestations de la retraite anticipé est interdit ».

La retraite anticipée est obligation pour l'assuré, elle doit être versée par son employeur au titre de la contrainte vu la situation financière de l'entreprise.

Les conditions d'ouverture des droits :

- Être âgé de 50 ans pour un travailleur de sexe masculin.
- Être âgé de 45 ans pour un travailleur de sexe féminin.
- Le salarié doit réunir un nombre d'années de travail ou assimilées valider au titre de la retraite égale à 20 ans au moins et avoir cotisé à la sécurité sociale pendant au moins 10 ans de façon pleine, dont trois années précédant la fin de la relation de travail.
- Figurer sur la liste des travailleurs devant faire l'objet d'une compression d'effectifs, laquelle doit être visée par l'inspection du travail territorialement compétente.
- Ne pas bénéficier d'un revenu procuré par une activité professionnelle quelconque.

2.2.La pension de réversion⁶⁰

Selon l'article 30 de la loi n° 83-12 du 2 juillet 1983, la pension de réversion est fraction de la retraite d'un assuré décédé, versée sous certaines conditions à ses ayants droit.

La pension de réversion permet aux personnes dites ayants droits, comme c'est le cas du conjoint et des enfants a chargent de bénéficier pleinement de la pension du défunt.

⁶⁰ AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. *Op. cit.*, P. 64, 65.

Chapitre II : Le système de retraite

2.2.1. Les conditions pour être assujettie à une pension de réversion

Si l'assuré est décédé avant l'âge légal du départ à la retraite, la pension de réversion peut lui être versée, et même si le conjoint survivant bénéficie de sa propre retraite, dans ce cas, la loi permet de cumuler entre la pension directe et la pension de réversion.

Pour les personnes décédées en dehors de l'accident du travail, il existe deux cas pratiques :

- Lorsque le décédé est retraité, on applique directement les taux sur sa pension pour les ayants droit ;
- Lorsque le décédé était en activité au moment du décès, il est impératif de liquider ses droits à pension et déterminer le montant qu'il aurait pu percevoir qui servirait de base de calcul de réversion ; dans ce cas, il est impératif de procéder à la vérification du nombre d'années de travail

Il est important de noter que lorsque le décès est causé par un accident du travail, la prise en charge est effectuée par la CNAset non pas par la CNR.

3. La méthode de financement du système de retraite algérien

L'Algérie dispose d'un système de retraite qui relève du principe bismarckien, en ce sens que le régime de retraite est obligatoire, professionnel et contributif. Cela est surtout lié à l'héritage colonial puisque le régime public a été créé assez tôt dans notre pays. Le financement se fait par répartition, avec des cotisations à la charge des employeurs et des salariés⁶¹.

Le financement de la caisse nationale de retraite peut être constitué d'une part des cotisations des actifs et d'autre part de l'apport de l'état par des revenus complémentaires.

Dans le tableau qui suit, on s'intéressera à la répartition des cotisations en fonction de la branche et en pourcentage.

⁶¹DUPUIS Jean-Marc, ELMOUDDEN Claire, PETRON Anne. « Régime de retraite, inégalité de revenu et redistribution au Maghreb ». Région et développement, n°30, 2009. P.2.

Chapitre II : Le système de retraite

Tableau 2.1 : Répartition des cotisations en pourcentage (%) en Algérie.

Branches	l'employeur	salarié	les œuvres sociales	Total
Assurance Sociale(maladie, maternité, invalidité et décès)	12,5%	1,5%	-	14%
Accidents du travail et maladies professionnelles	1,25%	-	-	1,25%
Assurance Chômage	1%	0,5%	-	1,5%
Retraite anticipée	0,25%	0,25%	-	0,5%
Retraite	10%	6,75%	0,5%	17,25%
Total	25%	9%	0,5	34,5

Source : MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE. « *Politique nationale et législation de la sécurité sociale* ». [En ligne]. 2019. Disponible au format docx Word sur Internet : [\[https://www.mtess.gov.dz/fr\]](https://www.mtess.gov.dz/fr). [Consulté en Avril 2019]. P.8.

4. Les bases de calcul de la pension de retraite

Le montant de la pension de retraite est calculé sur la base des éléments suivants⁶² :

- **Taux de validation**

Les années d'assurance (activité ou assimilées) sont validées au taux de 2,5% par an. Les années de participation à la guerre de libération nationale pour les moudjahidines sont comptées double et validées à 3,5% par an.

⁶² LA CNR. « *Comprendre la retraite : La pension de retraite* ». [En ligne]. 2019. Disponible sur : [\[http://cnr.dz/la-pension-de-retraite\]](http://cnr.dz/la-pension-de-retraite). [Consulté en juin 2019].

Chapitre II : Le système de retraite

- **Montant de la pension**

Le montant brut de la pension de retraite, est le produit du salaire mensuel moyen des cinq (5) dernières années ayant précédé la date d'admission à la retraite, ou celui des cinq (5) années ayant donné lieu à la rémunération la plus élevée (salaire de référence), par le taux global des années validées.

Salaire de référence

C'est le salaire mensuel moyen soumis à cotisation de sécurité sociale. L'assiette de cotisation est constituée de l'ensemble des éléments du salaire ou du revenu proportionnel aux résultats du travail.

Le montant de la pension connaît deux limites :

- **Un maximum de 80%** : S'agissant du travailleur ayant la qualité de moudjahid, ce maximum est porté à 100% du salaire moyen ayant servi de base de calcul de la pension.
- **Un minimum** : il ne peut être inférieur à 75% du SNMG. Pour le moudjahid ce minimum est fixé à 2 ½ fois le SNMG.
- **En tout état de cause** : et à compter du 1er Janvier 1999, le montant de l'avantage principal brut de la pension ne peut en aucun cas être supérieur à quinze (15) fois le montant mensuel du salaire national minimum garanti (SNMG), et ce, conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 83-12 relative à la retraite modifiée et complétée par la loi n° 99-03 du 22 Mars 1999.

Le montant brut de la pension de retraite est le produit du salaire mensuel moyen actualisé par le taux global de la pension.

Majoration pour conjoint à charge :

A ce montant s'ajoute pour le retraité qui a un conjoint à charge, une majoration dont le montant est fixé par arrêté du ministre chargé de la sécurité sociale, sur proposition du conseil d'administration de la CNR conformément à l'article 15 de la loi 83-12 modifiée par celle n°99-03). Ce montant est actuellement fixé à 2 500 DA net par mois.

- **Exemple de calcul d'une pension de retraite :**

Travailleur âgé de 60 ans ayant travaillé et cotisé pendant 34 ans.
Salaire de référence : salaire moyen servant de base de calcul : 24 300 dinars mensuel.
Taux de pension = $34 \times 2,5/100 = 85 \%$. Ce taux est ramené à 80 % conformément à l'article 17 de la loi n° 83-12 du 02 juillet 1983, relative à la retraite modifiée et complétée.

Chapitre II : Le système de retraite

- **Le montant de sa pension de retraite, sera donc égal à :**
- Avantage principal (montant brut): $24\,300 \times 0.8 = \mathbf{19\,440}$ dinars ;
- Assurances sociales 2 % : **388,8** dinars ;
- Retenue IRG : Exonéré (montant inférieur à **20 000** dinars) ;
- Majoration pour conjoint à charge : **2 500 dinars** ;
- Montant net mensuel : **21 551,20 dinars.**

La sécurité sociale en Algérie est un système d'assurance nationale qui est obligatoire, financé par les cotisations des travailleurs et des employeurs, ce système est mis en place par les autorités publiques pour la réalisation des objectifs fixés par l'Etat tel que l'amélioration des conditions de vie de la population, en assurant un revenu de remplacement aux travailleurs qui doivent cesser leurs activités professionnelles, du fait de la maladie, maternité, accident, décès ou vieillissement.

Le système de retraite algérien est géré par répartition, fondé sur le principe de solidarité entre les générations. Ce système institué suite à une période de transition post indépendance a su se perdurer depuis le début des années 1980 à nos jours, afin de garantir au travailleur une rente après leur départ en retraite, et ce pour assurer une vieillesse loin de la précarité et du besoin.

CHAPITRE III :
Analyse de l'impact
du chômage sur le
système de retraite

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Un des défis les plus importants de notre temps est bel et bien le chômage, depuis la fin du communisme et la dislocation de l'union soviétique en plusieurs nations. États au début des années 90, s'est suivie une globalisation mondiale du secteur économique ou le marché de libre échange règne en maître grâce au capitalisme du monde de la finance, le chômage qui existait avant ces événements et qui était considéré comme un phénomène social et économique, prendra une place prépondérante dans les discours politiques, en Algérie ce phénomène s'est accentué à partir des années 90 par la suite de l'adoption du nouveau plan d'ajustement structurel (PAS), parmi les conséquences de ces politiques la saturation et la dégradation du marché du travail, on passa de 16,9% de taux de chômage en 1990 à 29,7% en 1999, mais il faut attendre le début des années 2000 pour voir une nouvelle politique de lutte contre le chômage pointée à l'horizon, des mesures concrètes ont été mises en place pour endiguer ce phénomène.

Dans ce chapitre nous étudierons l'impact que peut avoir le chômage sur le système de retraite en Algérie, nous diviserons ce dernier en trois sections, la première section sera consacrée à la présentation de notre organisme d'accueil, les différentes directions qui le compose, ainsi que de son organigramme administratif, dans la seconde section, nous analyserons l'impact que peut avoir le chômage sur le système de retraite en Algérie ; en incluant, des notions de base sur le chômage, une analyse sur l'évolution du chômage et de la retraite sur les dernières années, et une étude sur l'équilibre financier de la CNR, enfin, nous terminerons notre chapitre, par une analyse et interprétation des résultats de l'entretien effectué au sein de la CNR direction générale d'Alger.

Section I : Présentation de l'organisme d'accueil

Dans cette section, on présentera la CNR, on évoquera la direction générale d'Alger, avec les différentes directions qui la distinguent.

1. Présentation de la CNR

La caisse nationale des retraites dénommée C.N.R, est un organisme de sécurité sociale, sous tutelle du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Elle comprend une direction générale et des agences locales de wilaya, des centres d'accueil et d'orientation du citoyen et des antennes d'administration⁶³.

1.1. Présentation et fonctionnement de la CNR, direction générale d'Alger

⁶³Document propre à la CNR, direction générale d'Alger.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

La Caisse Nationale des Retraites (CNR) a été créée par décret n°:85-223 du 20 août 1985 abrogé et remplacé par le décret N°: 92-07 du 04 janvier 1992 portant statut juridique des Caisses de Sécurité Sociale et organisation administrative et financière de la Sécurité Sociale, la direction générale de la CNR d'Alger est la seule au niveau national, elle a pour mission la prise en charge de dossiers particuliers et de travaux d'études, de recherche et d'analyse⁶⁴.

1.2. Les missions de la CNR, direction générale d'Alger

Le siège de la caisse est chargé notamment⁶⁵ :

- D'organiser, de planifier, de coordonner et de contrôler : Les activités des agences de wilaya et d'antennes d'administration ou d'entreprise, La gestion des équipements et des moyens humains et matériels de la caisse ; De gérer le budget de la caisse, de coordonner les opérations financières et de centraliser la comptabilité générale ;
- De coordonner le recouvrement des cotisations de retraite ;
- De gérer et de reconstituer les carrières des assurés sociaux ;
- D'organiser l'information des assurés sociaux et des employeurs ;
- De suivre l'application des conventions et accords en matière de retraite.

Sous l'autorité du Directeur Général, assisté d'un directeur général adjoint, le siège de la Caisse comprend :

- La direction des retraites ;
- La direction de la gestion des carrières des assurés sociaux ;
- La direction des finances ou l'agent chargé des opérations financières ;
- La direction de l'informatique et de l'organisation ;
- La direction de l'administration générale ;
- L'inspection générale.

Le directeur général est, en outre, assisté de conseillers et d'assistants pour la prise en charge de dossiers particuliers et de travaux d'étude, de recherche et d'analyse dictés par la conjoncture.

1.3. Les objectifs de la CNR, direction générale d'Alger

Les objectifs de la CNR sont les suivantes :

- La liquidation des dossiers de retraite,
- Le paiement des retraites,

⁶⁴ LA CNR. « Présentation : aperçu historique ». [En ligne]. 2019. Disponible sur : [[http:// www.cnr.dz](http://www.cnr.dz)]. [Consulté en Mai 2019].

⁶⁵ LA CNR. « Missions ». [En ligne]. 2019. Disponible sur : [[http:// www.cnr.dz](http://www.cnr.dz)]. [Consulté en Mai 2019].

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

- L'amélioration au quotidien des prestations et des services,
- La maîtrise des dépenses.

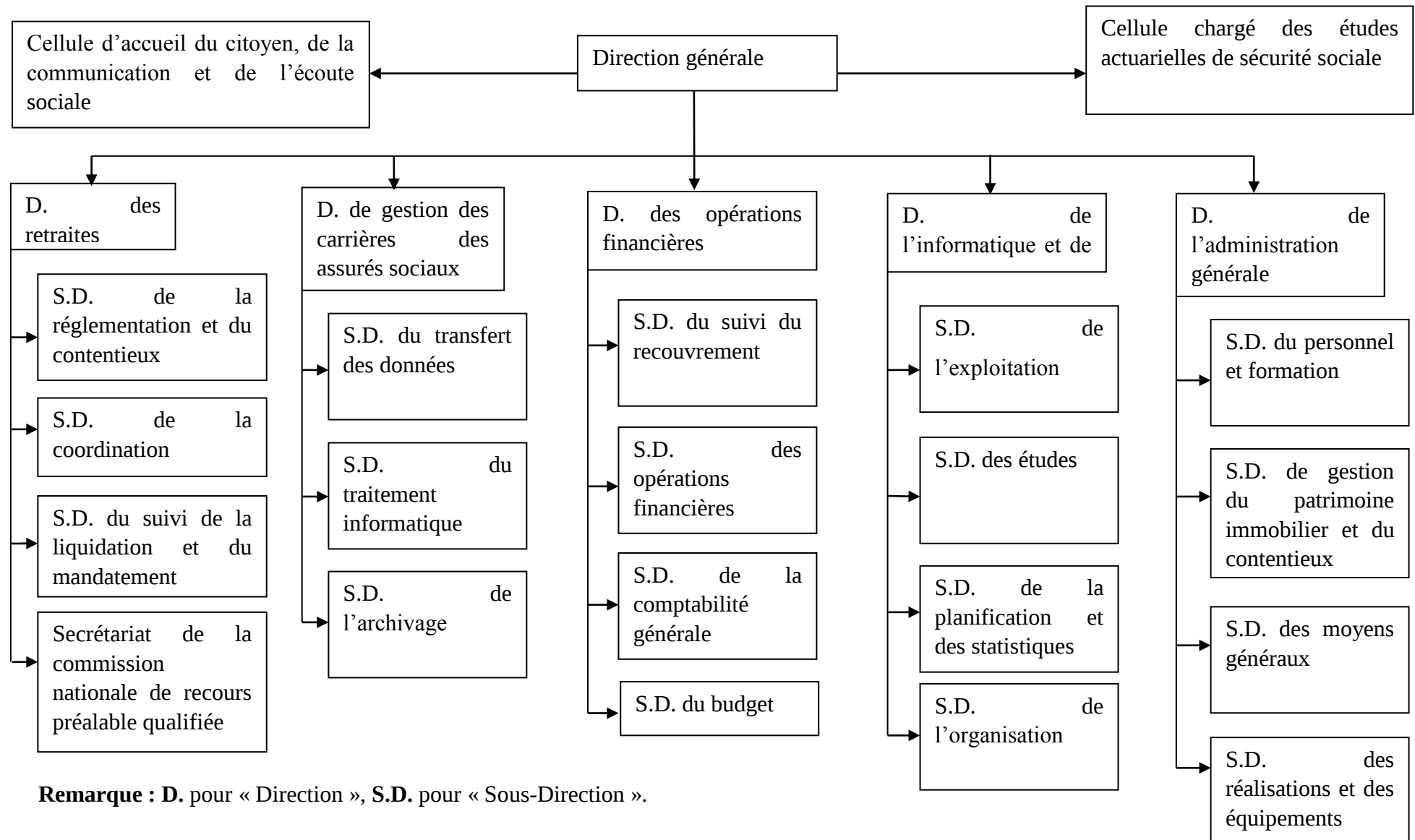
1.4. Description de l'organisation interne de la CNR

La caisse nationale des retraites, direction générale d'Alger se compose d'une direction générale, de cinq autres directions, des cellules centrales et enfin des agences locales, dans ce qui suit, nous tacherons de schématiser l'organigramme de la direction générale d'Alger avec la description des différentes composantes de celle-ci⁶⁶ :

⁶⁶ Document propre à la CNR, direction générale d'Alger.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Figure 3.1 : organigramme de la direction générale CNR Alger



Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

I- Direction générale

La C.N.R est représentée par un directeur général qui est assisté de conseillers et d'assistants pour la prise en charge de dossiers particuliers et de travaux d'études, de recherche et d'analyse.

L'inspection générale est dirigée par un inspecteur général, les missions de l'inspection générale sont confiées par le directeur général.

Le siège comprend cinq directions centrales qui sont :

- **Direction des Retraites**

Cette direction est chargée de :

- Organiser et contrôler la gestion des pensions et allocation de retraite ;
- Suivre le mandatement et les échéances de rappels ;
- Assurer le fonctionnement de la commission de recours préalable ;
- Elaborer les instructions en matière de réglementation ;
- Assurer la liaison avec les organismes de retraites étrangers concernant le traitement des dossiers en coordination ;
- Veiller à l'application des dispositions en matière de retraite ;
- Elaborer et mettre en œuvre le programme d'information sur les retraites.

La direction des retraites est composée de trois sous-directions et d'un secrétariat de la commission nationale de recours préalable qualifiée :

a) Sous-direction de la réglementation et du contentieux ;

b) Sous-direction de la coordination ;

c) Sous-direction du suivi de la liquidation et du mandatement ;

d) Secrétariat de la commission nationale de recours préalable qualifiée.

- **Direction de la Gestion des Carrières des Assurés Sociaux :**

Elle comprend trois sous directions :

a) Sous-direction du transfert des données ;

b) Sous-direction du traitement informatique ;

c) Sous-direction de l'archivage.

- **Direction des Opérations Financières :**

Elle comprend quatre sous-directions :

a) Sous-direction du suivi du recouvrement et de cotisation de sécurité sociale ;

b) Sous-direction des opérations financières et du suivi de la trésorerie ;

c) Sous-direction de la comptabilité générale ;

d) Sous-direction du budget.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

- **Direction de l'Informatique et de l'Organisation**

Elle est composée de quatre sous-directions :

a) Sous-direction de l'exploitation : Est chargée d'adopter l'assistance à l'utilisation des logiciels et des équipements informatiques.

b) Sous-direction des études : Est chargée de développer et de maintenir les applications informatiques et assurer une infrastructure réseau performante.

c) Sous-direction de la planification et des statistiques : Est chargée de collecter, de centraliser et de traiter les données et les informations statistiques.

d) Sous-direction de l'organisation : Est chargée de concevoir des méthodes d'organisation en vue d'homogénéiser les procédures et les imprimés et de les mettre en œuvre.

- **Direction de l'Administration Générale :**

Elle comprend quatre sous-directions, à savoir :

a) Sous-direction du personnel et formation (SDPF) ;

b) Sous-direction de la gestion du patrimoine immobilier et du contentieux (SDGPIC) ;

c) Sous-direction des moyens généraux (SDMGX) ;

d) Sous-direction des réalisations et des équipements (SDRE).

II- Les cellules centrales

Il est créé au niveau de la direction générale deux cellules centrales :

1/ Cellule chargée des études actuarielles de sécurité sociale ;

2/ Cellule d'accueil du citoyen, de la communication et de l'écoute sociale.

Section II : Impact du chômage sur le système de retraite Algérien

Dans cette section, il est question d'étudier l'impact du chômage sur le système de retraite en Algérie, pour commencer, nous allons essayer de décortiquer ce phénomène-là par des notions de base qui le caractérise, on passera en suite à une analyse du chômage au niveau régional (Alger), et on terminera par une étude sur l'équilibre financier de la caisse des retraites.

1. Notion théorique sur le chômage

Le chômage reste un défi de taille pour toutes les économies du monde, aucune société, au regard de son niveau de développement économique qu'elle soit prospère ou développée, une économie rentière ou sous développée, ne se trouve à l'abri de ce phénomène qui prend ces dernières années les devant de la scène. La maîtrise de ce problème conditionne la paix sociale et garantit les conditions de progrès économique, de même que sa gestion est devenue

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

l'étalon de la réussite des politiques économiques et qui garantit la stabilité des pouvoirs publics.

1.1. Définition du chômage

Le chômage en tant que phénomène sociale à de multiples définitions, nous choisirons quelques-unes.

«Le chômage peut être défini comme l'inactivité d'une personne souhaitant travailler.

Il est souvent associé à la pauvreté, à la précarité et à l'exclusion. Il est aussi au premier plan du débat politique».⁶⁷

Selon le Bureau International du Travail(BIT), est chômeur toute personne qui remplit les critères suivants⁶⁸ :

« Être sans travail », ce critère est très restrictif pour le BIT car une personne qui exerce même pour une période très courte une activité est exclue du chômage au sens du BIT.

« Être disponible pour travailler ».

« Et rechercher effectivement un emploi ».

1.2. La mesure du chômage

Le chômage est mesuré à travers deux indicateurs, le taux de chômage et les flux :

1.2.1.L'indicateur du taux de chômage⁶⁹

Le taux de chômage est le pourcentage des chômeurs dans la population active (actif chômeur).

Taux de chômage= (Nombre de chômeurs / La population active)*100

La population totale est composée de :

A- Population active

Elle correspond à l'ensemble des personnes, en âge de travailler, qui exercent effectivement une activité professionnelle ou qui sont à la recherche d'un emploi.

(Les chômeurs plus la population active occupée c'est-à-dire les personnes qui ont un emploi). La population active est composée de :

- **Des actifs occupés** : C'est-à-dire des personnes qui occupent effectivement un emploi salarié ou non, dans le secteur privé ou dans le secteur public.

⁶⁷ OUTHAM Yamina, TOUATI Naima. « *La lutte contre le chômage en Algérie : quel moyen pour l'Etat ?* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2013, p. 5.

⁶⁸ CAPUL Jean-Yves, GARNIER Olivier. « Dictionnaire d'économie et de sciences sociales ». Paris : édition. Hatier, 1996. P. 58.

⁶⁹ INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION. NASCIMENTO Iuli, CARRAGE Simon. « *Tableau d'indicateurs du développement durable* ». [En ligne]. 2007. Ile-de-France, France. Disponible sur : [<https://www.iau-idf.fr>]. [Consulté Avril 2019]. P.144.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

- **Des actifs inoccupés** : C'est-à-dire des personnes à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles pour travailler.

B- Population inactive

Les personnes qui ne souhaitent pas travailler, celles qui n'ont pas l'âge légal de travailler (moins de 16 ans) plus les personnes à la retraite.

1.2.2. Les flux du chômage

Dans une démarche dynamique, le nombre de chômeur apparaît comme la différence entre les flux d'entrée et les flux de sortie du chômage⁷⁰.

- **Les flux d'entrées** : Arrivée sur le marché du travail, arbitrage temps de travail/temps de loisir, licenciements, changements d'emplois.
- **Les flux de sorties** : Retraite ou préretraite, arbitrage activité/inactivité, création de nouveaux emplois, emplois vacants.

Depuis l'indépendance, l'Algérie a donné une particularité singulière au chômage, réduire le chômage et améliorer le taux de croissance économique étaient ces principaux défis, les différents gouvernements qui ont succédé à la tête du pays ont élaborer par la suite des plans de relance économique, à compter du début des années 90, ces opérations ont permis le sauvetage in extrémiste de l'économie algérienne, c'est pour cela que l'Algérie emploie des efforts considérables pour réduire le taux de chômage en général et plus particulièrement celui des classes les plus touchées en l'occurrence les jeunes et les femmes.

2. Analyse du chômage en Algérie

Le taux de chômage en Algérie a atteint pour le mois de septembre 2018 la barre des 11,7%, une stagnation si l'on compare à l'année 2017 qui a enregistré approximativement le même taux, le nombre de la population en chômage a été estimé à 1,462 millions de personnes en 2018⁷¹, ce qui fait une augmentation de 22000 demandeurs d'emplois de plus par rapport à l'année 2017, cette augmentation est peut être expliquée par l'entrée en application de la loi retraite qui fixe l'âge de départ à au moins 60 ans, et qui par surcroît annule la retraite sans condition d'âge (maintenu jusqu'à 2019) et la retraite proportionnelle, pour ce qui est du taux de chômage par genre on constate d'après les statistiques de l'ONS présentées dans le tableau 3.2: Evolution du taux de chômage par tranche d'âge et par genre

⁷⁰ DIEMER. « *Economie générale : déséquilibre économique et monétaire : Chômage et inflation* ». [En ligne]. Auvergne, France. parti2 chapitre6. Disponible sur : [www.oeconomia.net]. [Consulté en Avril 2019]. p.185.

⁷¹ONS. « *Activité, emploi & chômage en 2018* ». 2018, N°840, p.2. Disponible sur : [www.ons.dz]. [Consulté en mai 2019].

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

en Algérie de 2015 à 2018 (en pourcentage). Pour les hommes on est passé de 9,4% en 2017 à 9,9% en 2018, une hausse de 0,5%, mais par contre pour les femmes c'est l'inverse qui s'est produit, le taux était de 20,7% en 2017, il est passé à 19,4% en 2018, une baisse effective de 1,3%. En outre, sur l'ensemble de la population en chômage, les diplômés de la formation professionnelle en constituent 13,7%, alors que les diplômés de l'enseignement supérieur en forment 18,5%.

2.1. Analyse de l'évolution du chômage en Algérie de 1995 à 2018

Dans le tableau qui suit, on essaiera d'analyser l'évolution du taux de chômage en Algérie de 1995 à 2018.

Tableau 3.1: Evolution du taux de chômage en pourcentage en Algérie de 1995 à 2018.

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Taux de chômage en (%)	28,10	28,20	28,60	28,0	29,20	29,70	27,30	25,90
Années	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de chômage en (%)	23,70	17,70	15,30	12,40	11,80	11,30	10,20	10,00
Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de chômage en (%)	10,00	10,00	9,30	10,60	11,20	10,50	11,7	11,7

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de l'ONS et du mémoire AREZKI Kamilia, BOUNAB Souad. « *Essai d'analyse entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie (cas de la wilaya de Bejaia)* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2016, p.75.

Si on analyse de plus près le tableau du dessus, on constate que la fin de la décennie 90 est marquée par une très nette augmentation du taux de chômage, il passe de 20% en 1990 pour atteindre 28,1% en 1995. Il continue avec la même ascendance durant les années qui suivront pour atteindre le niveau des 28% en 1997 et enfin, un pic historique enregistré en 1999 avec 29,2% frôlant même la barre des 30% en l'an 2000.

Cette hausse du taux de chômage doit son origine à la crise économique de 1986, cette année est caractérisée par la chute brusque des prix du pétrole envers qui l'économie Algérienne est fortement dépendante, rajouter à cela l'application du plan d'ajustement

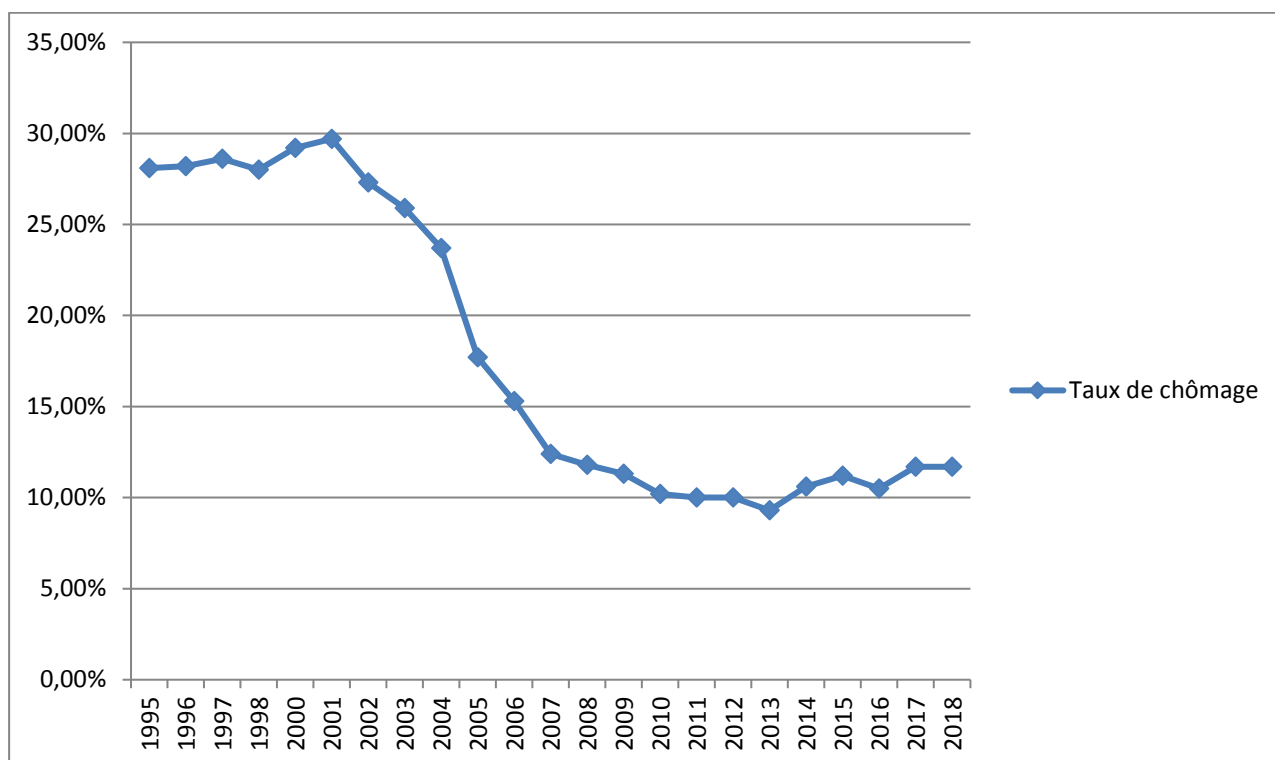
Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

structurel de 1994 qui limita le progrès économique des entreprises, ce qui engendra un ralentissement de l'économie Algérien, cette période est caractérisée par un licenciement massif des travailleurs particulièrement dans les entreprises publiques.

S'ensuivit une période de baisse du taux de chômage qui débuta à partir de 2001 jusqu'à 2013, où en passa respectivement de 27,3% en 2001 à 9,3% en 2013, le taux a pratiquement été divisé par 3, cette baisse est dû au différentes réformes entrepris en Algérie essentiellement basé sur une transition vers une économie de marché.

Pour ce qui est des années 2014 à 2018, on constate que le taux de chômage est reparti en hausse, il est passé de 10,6% en 2014 à 11,7% en 2018, sauf pour l'année 2016 où il a enregistré une légère baisse à 10,5%, cette augmentation de 1,1% en 5ans est dû à la chute des prix du pétrole ce qui a amené au gel des recrutements à la fonction publique.

Figure3.1 : Evolution du taux de chômage en Algérie entre 1995 à 2018.



Source : figure établi par nous-même à partir des données de l'ONS.

Durant les années 90, le taux de chômage a connu une grosse hausse, il passe de 28,1% en 1995 pour atteindre 28,2% en 1996. Il continua avec la même ascendance durant les années qui suivront, pour atteindre les 28,6% en 1997 et enfin un pic historique enregistré en 1999 avec 29,2%.

Mais à partir du début des années 2000, le taux de chômage amorce une courbe descendante d'une année à une autre avec des proportions plus ou moins importantes. Nous voyons aussi que ce taux se stabilise pendant 3 ans de 2010 jusqu'au 2012 pour qu'il diminue

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

seulement de 0,70% pour atteindre 9.3% en 2013. La diminution du taux de chômage de 2000 à 2006 de 17,5% qui est un pourcentage important en comparant à celui de 4,5% de 2007 à 2013, par contre, il connaîtra une légère augmentation pour les années 2014 à 2018, une hausse de 1,1% sur 5 ans sauf pour l'année 2016 où il baissa de 0,7% par rapport à l'année 2015.

2.2 Répartition du taux de chômage par tranche d'âge et par genre en Algérie

Dans ce tableau, il est question d'analyser le taux de chômage selon l'âge et le genre de la population en Algérie de 2015 à 2018.

Tableau 3.2: Evolution du taux de chômage par tranche d'âge et par genre en Algérie de 2015 à 2018 (en pourcentage).

Age/Années et genre	2015			2016			2017			2018		
	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total
-De 20 Ans	38,1	43,1	38,8	29,8	46,8	30,9	32,3	38,4	32,9	30,4	50,8	32,1
De 20-24 Ans	23,5	45,7	27,6	20,2	50,2	25,7	22,5	46,7	27,1	22,7	51,4	28,2
De 25-29 Ans	15,9	25,4	18,4	13,5	32,1	18,3	14,6	35,3	20,2	16,7	34,6	21,5
De 30-34 Ans	8,9	13,2	9,9	7,5	17,9	9,9	7,1	15,5	9,0	8,9	14,7	10,2
De 35-39 Ans	5,3	7,5	5,8	4,2	9,7	5,4	5,6	10,6	6,7	5,9	6,4	6,0
De 40-44 Ans	4,1	7,0	4,6	3,4	8,3	4,4	3,3	9,2	4,5	4,2	5,5	4,4
De 45-49 Ans	3,0	1,7	2,8	1,9	6,1	2,6	3,3	6,4	3,8	3,6	5,3	3,9
De 50-54 Ans	2,9	0	2,5	1,9	1,8	1,9	3,6	4,6	3,7	3,6	3,7	3,6
De 55-59 Ans	3,0	0	2,7	2,0	3,1	2,1	4,3	7,6	4,7	4,3	2,3	4,1
Total	9,9	16,6	11,2	8,1	20,0	10,5	9,4	20,7	11,7	9,9	19,4	11,7

Source : établi par nous-même à partir des données de l'ONS. M : masculin F : féminin

Le taux de chômage en Algérie a connu des hauts et des bas durant la période qui suivie la crise de 2014, pour l'année 2015, le taux de chômage avoisinait les 11,2%, avec une grande disparité entre les genres, le chômage touchait 9,9% de la gent masculine, tandis que pour les femmes, 16,6% d'entre elles étaient au chômage, c'est pratiquement 6,7% de plus que leurs homologues masculins, cette disparité peut s'expliquer par la nature même de l'emploi,

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

beaucoup de postes pourvus dans le marché de travail sont destinés exclusivement aux hommes, les femmes sont rarement représentées dans ces corps de métiers très conservateurs, comme c'est le cas de l'industrie lourde, un autre facteur social explique cette disparité, c'est les stéréotypes sociaux envers les femmes actives qui sont très répandus dans l'environnement social algérien. Le chômage touche principalement les moins de 30 ans avec 18,4% de personnes sans emplois, ce qui représente approximativement 1 actif sur 5, et au fur et à mesure qu'on progresse par catégorie d'âge moins le chômage est important.

En 2016, le taux de chômage a connu une légère baisse de 0,7% par rapport à l'année 2015, il s'est stabilisé à 10,5% de la population active, la situation est similaire au regard de l'année précédente, pour ce qui est de la tranche d'âge des moins de 30 ans, une stabilité est constatée du taux de chômage (18,3%), par contre pour les femmes le constat est différent et c'est plutôt un accroissement qui est constaté de 3,4% par rapport à 2015, signalons que le taux de chômage a diminué chez les hommes de 1,8% pour atteindre les 8,8% de la population active.

Pour l'année 2017, la population en chômage au sens du BIT, est estimée à 1 440 000 personnes⁷², le taux de chômage a atteint 11,7%, une augmentation de 1,2% par rapport à 2016, une augmentation très remarquable du côté des hommes avec 1,3 point en plus, tandis que pour les femmes un léger accroissement de 0,7%, des disparités continuent à être observées selon les tranches d'âges, comme à leurs habitudes les moins de 25 ans sont les plus touchés avec 27,1% de taux de chômage, une augmentation de 1,4% en une année.

Et enfin pour 2018, les personnes en chômage sont estimées à 1 462 000 personnes⁷³, une hausse de 22 000 demandeurs d'emplois en l'espace d'une année, le taux de chômage reste stable au regard de 2017 avec 11,7% au niveau national, observé par sexe, le taux de chômage a augmenté d'avantage pour les hommes 9,9% en 2018, une augmentation de 0,5% en un an, au contraire pour les femmes le constat est inverse, une baisse est contractée de 1,3 point par rapport à 2017 avec un taux de chômage avoisinant 19,4%. Le taux de chômage des jeunes (16-24 ans) est passé à 28,2%, soit une hausse de 1,1 point par rapport à 2017.

⁷² ONS. « *Activité, emploi & chômage en 2017* ». 2017, N°796, p.2. Disponible sur : [www.ons.dz]. [Consulté en mai 2019].

⁷³ ONS. « *Activité, emploi & chômage en 2018* ». 2018, N°840, p.2. Disponible sur : [www.ons.dz]. [Consulté en mai 2019].

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

2.3.Répartition du chômage selon le niveau d'instruction, le diplôme et le genre (En %) en Algérie

Dans ce tableau, il est question d'analyser le chômage selon le niveau d'instruction, le diplôme et le genre en Algérie de 2015 à 2018.

Tableau 3.3: Evolution du taux de chômage selon le niveau d'instruction, le diplôme obtenu et le genre en Algérie de 2015 à 2018.

Désignation	Taux de chômage selon le niveau d'instruction, le diplôme obtenu et le genre (%) en Algérie											
	2015			2016			2017			2018		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Niveau d'instruction												
Sans instruction	3,9	1,4	3,6	2,4	3,8	2,6	2,3	3,6	2,6	3,0	3,7	3,1
Primaire	7,9	5,5	7,7	6,7	7,1	6,8	7,4	11,7	7,9	7,1	7,1	7,1
Moyen	12,9	17,8	13,4	9,7	19,4	10,6	11,3	20,8	12,2	11,6	18,9	12,2
Secondaire	8,8	14,8	10,1	7,0	19,0	9,5	9,1	19,6	11,3	9,2	18,3	11,0
supérieur	8,5	20,5	14,1	9,3	24,5	16,7	10,5	25,3	17,8	12,2	23,6	17,8
Diplôme obtenu												
Aucun diplôme	9,6	11,7	9,8	7,1	12,3	7,7	8,4	15,3	9,1	8,5	13,3	9,0
Diplômé de la formation professionnelle	12,3	16,9	13,4	10,5	21,3	13,0	12,4	20,3	14,2	12,2	19,1	13,7
Diplômé de l'enseignement supérieur	8,2	20,2	14,1	10,2	24,7	17,7	10,5	25,1	18,2	13,1	23,5	18,5
Total	9,9	16,6	11,2	8,1	20,0	10,5	9,4	20,7	11,7	9,9	19,4	11,7

Source : établi par nous-même à partir des données de l'ONS. M : masculin F : féminin

Selon les données relevées par l'Office National des Statistiques (ONS), le chômage touched'avantage les universitaires et plus particulièrement les diplômés, pour l'année 2015, le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur été à 14,1% (8,2% pour les

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

hommes et 16,6% pour les femmes), alors que les personnes sans diplôme, leurs taux reste dans la moyen national avec 9,8%.

En 2016, le tauxdechômage des diplômés de l'enseignement supérieur est estimé à 17,7%, une hausse de 3,6% par rapport à 2015,par contre pour les personnes sans aucun diplôme, le taux de chômage a connu une baisse de 2,1 point en un an, pour ce stabiliser à 7,7%, a noter que les personnes avec un niveau d'instruction supérieur sont les plus exposés au phénomène chômage avec 16,7% de la population.

Pour l'année2017, on a remarqué une augmentation du taux de chômage qui a atteint 11,7% de la population, cette hausse réside dans le niveau d'instruction et plus précisément les diplômes obtenus, en effet, nous enregistrons une progression du taux de chômage des personnes sans diplômes et celles issues des instituts de formation professionnelle, pour les diplômés de l'enseignement supérieur l'accroissement prend de l'ampleur pour ainsi atteindre 18,2% en 2017.

En 2018, le taux de chômage a atteint 11,7%de la population, ce qui correspond à un volume de 1 462 000 personnes inactives, soit uneaugmentation de 84 000personnes par rapport au mois d'avril ⁷⁴ de la même année. Lesfemmesont constituent 56,6% de la population inactives. Les diplômés de l'enseignement supérieur sont les plus touchés avec 18,5% d'inactifs, une disparité significative c'est instauré entre les sexes (13,1% pour les hommes et 23,5% pour les femmes). Par ailleurs, le chômage au près des personnes sans aucun diplômes et des diplômés de la formation professionnelle a enregistré une baisse par rapport à 2017 avec respectivement 0,1% et 0,5%.

3. Les bénéficiaires de la pension de retraite

Le nombre de bénéficiaire de la retraite par avantage de prestation ne cesse d'augmenter ces dernières années, c'est dû essentiellement au départ massif en retraite, ce qui continu à accentue le déséquilibre entre le nombre de retraités et les assurés sociaux cotisants salariés.

3.1.Les assurés sociaux cotisants salariés en Algérie

Dans le tableau qui suit, on essayera d'analyser l'évolution du nombre de cotisant salariés en Algérie de 2007 à 2017.

⁷⁴ ONS. « *Activité, emploi & chômage en 2018* », *op.cit.*, p.2.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Tableau 3.4: Evolution du nombre de cotisant salariés en Algérie de 2007 à 2017 (en Millions).

Années	Nombres de cotisants salariés
2007	3 809 980
2008	4 109 664
2009	4 788 252
2010	4 860 627
2011	5 050 319
2012	5 332 787
2013	5 673 522
2014	4 713 810
2015	4 775 570
2016	5 397 628
2017	4 863 455

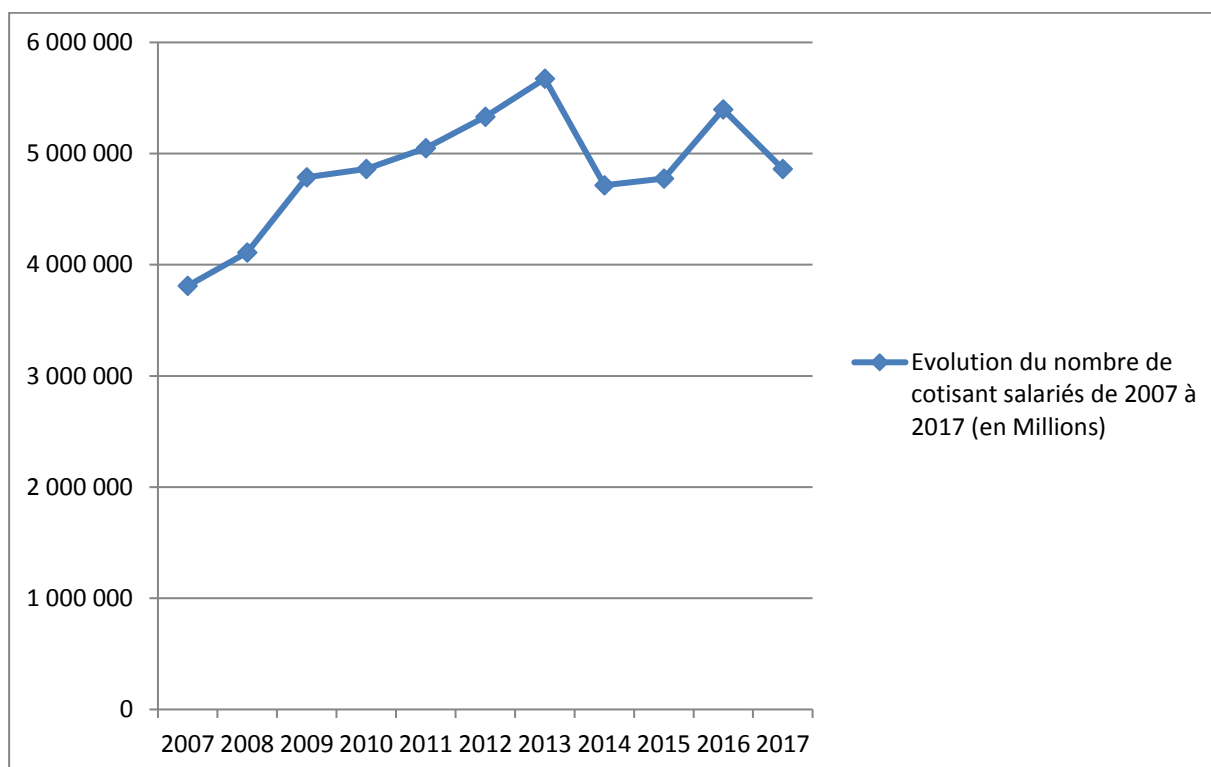
Source : établi par nous-même à partir des données de la CNR.

D'après le tableau précédent, nous remarquons une augmentation du nombre de cotisants assurés durant la période 2007/2017, une hausse de 28% sur 10 ans, ce qui équivaut à 1 053 475 de nouveaux cotisants, la hausse la plus significative reste celle enregistrées pendant la période 2007/2013, avec un accroissement de 1 863 542 nouveaux cotisants, ce qui représente une croissance de 49% sur 6 ans, cette hausse est dû à un marché très attractif de l'emploi durant ces années-là avec un taux de chômage à la baisse, cette approche donna un boom à l'économie nationale grâce à un taux de croissance enregistré en 2013 à 3,1%.

Mais à partir de l'année 2014, le nombre de cotisants commença à fléchir, avec l'année 2015, le constat est le même, le secteur de l'emploi en Algérie perdra 897 952 cotisants, ce qui signifie une réduction de 19% de cotisants en 2 ans seulement, cette situation peut s'expliquer par la crise économique de 2014 qui ébranla l'économie nationale fortement tributaire au fluctuation des prix des hydrocarbures, ce qui poussa le gouvernement à adopter de nouvelles lois de restriction budgétaire dans le secteur de l'emploi. En 2016, on remarque une forte augmentation après deux années consécutives de baisse, pour arriver pratiquement au même nombre que celui d'avant crise de 2014. Par contre, en 2017 le nombre de cotisant diminua de 534 173 personnes par rapport à 2016.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Figure3.2: Evolution du nombre de cotisant salariés en Algérie de 2007 à 2017 (en Millions).



Source : établi par nous-même à partir des données de la CNR.

L'analyse de la figure montre une évolution en constante progression du nombre de cotisant salariés en Algérie durant les années 2007 à 2013, cette évolution significative est dû principalement à un marché de l'emploi très actif, où les perspectives d'embauches étaient monnaie courante, ajuster à un taux de chômage relativement bas.

Pour les années qui suivirent, le secteur de l'emploi connaîtra un fléchissement de son activité, le nombre de cotisant salariés diminua drastiquement en l'espace de deux ans, avec une perte de 897 952 cotisants, cette situation s'explique par la grave crise économique qui toucha de plein fouée les différent secteurs de l'économie nationale largement tributaire au fluctuation des prix des hydrocarbures, il faut attendre 2016 pour arriver au même seuil du nombre des cotisants d'avant crise de 2014.

3.2. Les bénéficiaires de retraite par catégories de prestations en Algérie

Dans le tableau qui suit, on essayera d'analyser l'évolution du nombre des bénéficiaires de retraite par catégories de prestations en Algérie de 2012 à 2018.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Tableau 3.5: Evolution du nombre des bénéficiaires de retraite par catégories de prestations en Algérie de 2012 à 2018.

Avantages /Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pensions de Retraite Directes	1 242 526	1 357 912	1 467 878	1 572 991	1 733 972	1 897 287	1 916 997
Pension de Retraite Normale	676 532	712 048	745 568	773 934	800 305	826 288	834 677
Retraite Proportionnelle	387 030	442 082	496 761	551 980	651 192	753 118	759 470
Retraite Sans Condition d'Age	177 823	202 799	224 760	246 503	282 030	317 556	322 648
Retraite Anticipée	1 141	983	789	574	445	325	202
Pension de retraite de réversion	877 789	910 352	930 341	952 157	980 391	991 282	1 009 126
Veuves	468 049	491 592	502 238	520 242	539 231	548 483	568 092
Orphelins (- 21 ans)	100 241	100 138	96 441	94 590	92 888	90 895	83 719
Orphelins (+ 21 ans)	300 431	309 519	321 802	326 664	336 841	339 884	344 605
Ascendants	9 068	9 103	9 860	10 661	11 431	12 020	12 710
Pension Principale de Réversion	555 496	582 973	595 277	611 538	645 073	653 843	665 397
Total Pensions de Retraite*	2 120 315	2 268 264	2 398 219	2 525 148	2 714 363	2 888 569	2 926 123
Allocation de Retraite	192 223	207 175	225 101	241 375	257 051	271 158	284 178
Allocation de Retraite Directe	127 911	139 693	154 211	167 290	178 645	190 442	201 391
Allocation retraite de réversion*	64 312	67 482	70 890	74 085	78 406	80 716	82 787
Veuves	35 789	37 487	39 770	42 039	44 806	46 458	48 428
Orphelins (- 21 ans)	6 705	6 735	6 731	6 648	6 593	6 551	6 104
Orphelins (+ 21 ans)	21 722	23 152	24 267	25 260	26 847	27 529	28 062
Ascendants	96	108	122	138	160	178	193
Allocation Principale de Réversion	40 387	43 467	45 326	47 611	51 326	56 293	65 418

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Retraite complémentaire	238	214	209	209	209	208	252
Directe	163	147	145	145	138	137	161
Réversion	75	67	64	64	71	71	91
Allocation Diverses	25	18	18	18	18	17	22
Total Retraites Algérie*	2 312 801	2 475 671	2 623 547	2 766 750	2 971 641	3 159 952	3 210 575
Pension servie à l'étranger	6 733	6 783	6 815	6 865	6 916	6 951	6 975
TOTAL GENERAL	2 319 534	2 482 454	2 630 362	2 773 615	2 978 557	3 166 903	321 755 0

Source : établi par nous-même à partir des données de la CNR.

Remarque :

***Total Pensions de Retraite** = Pensions de Retraite Directes + Pension de retraite de réversion.

***Allocation retraite de réversion** = Veuves + Orphelins (- 21 ans) + Orphelins (+ 21 ans) + Ascendants.

***Total Retraites Algérie** = Total Pensions de Retraite* + Allocation de Retraite + Retraite complémentaire + Allocation Diverses.

D'après le tableau qui précède, le nombre des bénéficiaires de retraite par catégories de prestations sont ont constante augmentation durant les six dernières années, ces derniers sont passés de 2 319 534 en 2012 à 3 217 550 en 2018, soit une hausse de 898 016 pensionnés, malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle loi de retraite en Janvier 2017 qui fixe l'âge légal au départ à la retraite à 60 ans ou plus, le nombre de pensionnés continua à croître. La retraite conditionnelle par exemple, connaîtra une hausse fulgurante en six ans, passant de 387 030 en 2012 à 759 470 en 2018, le chiffre a été multiplier par deux, on passe du simple au double, l'autre exemple, c'est la retraite sans condition d'âge, qui par abrogation de l'ancienne loi de 1997, annule le départ en retraite même après 32 ans de services (loi maintenu jusqu'à 2019), même constatation, une augmentation de 144 825 avantagés en six ans, ce qui représente un accroissement de 82%, l'explication logique à nous deux exemples précédemment cités, c'est que les personnes qui réunissaient les conditions nécessaires pour bénéficier d'une retraite proportionnelle et d'une retraite sans condition d'âge ont anticipés le pas avant que la nouvelle loi de retraite ne soit mise en application, ce qui a eu la fâcheuse

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

tendance sur l'augmentation du nombre de retraité sur les années 2014 jusqu'à la fin de l'année 2018.

A noté, que durant les six dernières années, la retraite anticipée a connu la plus forte diminution de son histoire passant de 1 141 personnes en 2012 à 202 en 2018, l'objectif scruté par l'Etat est simple, c'est d'arrivé à zéro retraite par anticipation.

3.3. Evolution du nombre de retraités par avantages de retraites à Alger

On tentera d'analyser dans le tableau qui suit, l'évolution du nombre de retraités par avantages de retraites à Alger de 2012 à 2018.

Tableau 3.6: Evolution du nombre de retraités par avantages de retraites à Alger de 2012 à 2018.

Retraite /Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Retraite Normale	97 037	101584	105 642	109684	111870	116852	120086
Retraite Proportionnelle	44 358	47852	52221	57 159	61 091	78 858	81 250
Retraite sans condition d'âge	33 079	35 174	37 628	40 242	42 261	50 513	51 739
Retraite Anticipée	76	68	61	46	35	30	20
Allocation de retraite directe	8 334	2 537	10 729	11 255	12 685	14 058	15 684
Retraite de réversion	110 090	110582	115 237	117452	120817	121462	122651
Allocation de retraite réversion	2 768	2853	3 119	3 281	3 551	3 637	3 743
Totaux	295 742	300 650	324 637	339119	352310	385410	395173

Source : établi par nous-même à partir des données de la CNR.

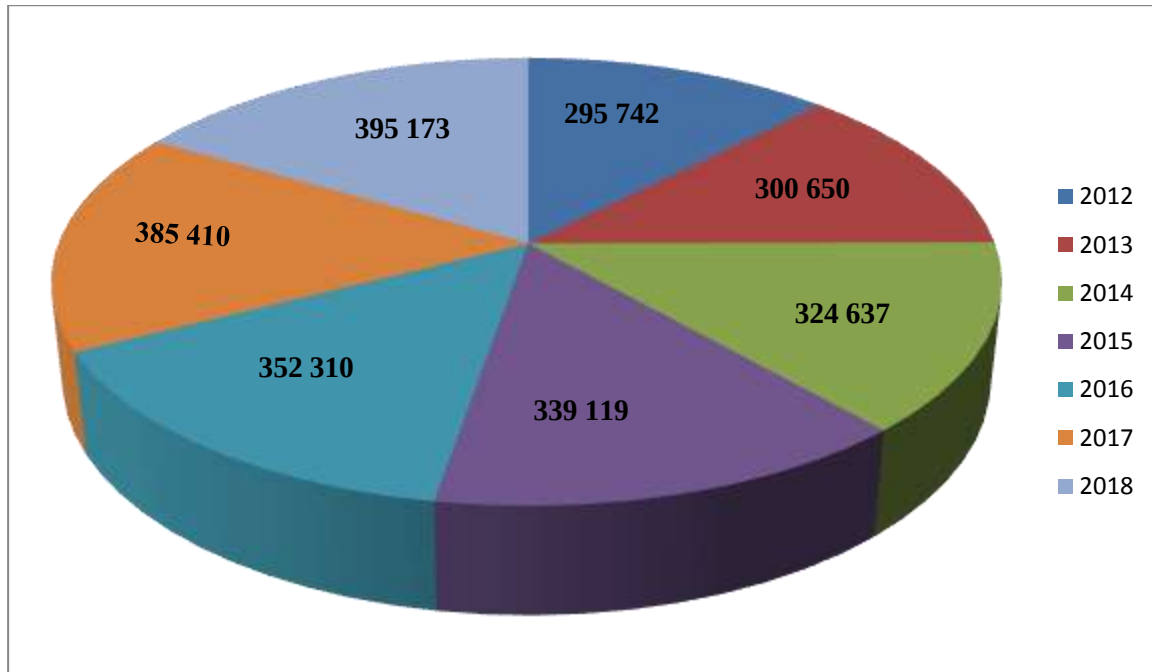
Dans ce nouveau tableau, il est question de l'évolution du nombre de retraités par avantages au niveau de la wilaya d'Alger, de prime à bord, le constat est le même qu'au niveau national, le nombre de retraité par avantage à Alger a été multiplier par une moyenne de 1,33 ; passant de 295 742 pensionnés en 2012 à 395 173 en 2018 une évolution considérable en sept ans d'exercice.

En 2012, la retraite proportionnelle enregistrée 44 358 pensionnés, six ans plus tard, le nombre à pratiquement doublé pour atteindre 81 250 retraités, une croissance de 83% (36 892 pensionnés en plus).L'accroissement de la retraite sans condition d'âge esquissera la même

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

allure que la retraite proportionnelle, de 33 079 en 2012 à 51 739 en 2018, c'est dire l'envoler que connaîtra ce type de retraite en six ans, une augmentation de 18 660 retraités, ce qui fait une moyenne de 1,56.

Figure 3.3: Evolution du nombre de retraités par avantages de retraites à Alger de 2012 à 2018.



Source : établi par nous-même à partir des données de la CNR.

D'après la lecture faite de la figure qui nous montre, l'envolée du nombre total des retraités par avantages au niveau de la wilaya d'Alger, s'étalant sur la période de 2012 à 2018, une lecture assidue s'impose, on remarque que le nombre de retraités ne cesse d'augmenter d'une année à une autre, à titre d'exemple, on est passé de 295 742 retraités par avantages en 2012 à pratiquement 395 173 retraités en 2018, un accroissement de 99 431 en sept ans d'activités. Cette situation est due à la revalorisation salariale mis en place par le gouvernement en 2012, cette augmentation des salaires poussa de nombreux retraités à mettre fin à leurs carrières professionnelles, s'adjugent une retraite confortable avec une pension significative.

4. Etude de l'équilibre financier de la CNR

Le système de retraite dit par répartition est le plus répandu de par le monde, et l'Algérie ne fait pas exception à la règle, c'est un système basé sur la solidarité entre les générations, ce qui veut dire que la pension des retraités est assurée par la cotisation des personnes actives.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

L'équilibre financier de la caisse est conditionné par l'évolution des recettes (entrées) et des dépenses (sorties), de ce fait, pour que le bilan financier de la caisse soit équilibré, il est impératif que la somme des cotisations soit supérieure ou égale à la somme des prestations fournies.

Le tableau qui suit, retrace l'évolution des recettes et dépenses de la CNR en Algérie de 2012 à 2018 (sauf pour l'année 2017).

Tableau 3.7: Evolution des recettes et dépenses de la CNR en Algérie de 2012 à 2018
sauf pour 2017 (en millions de Dinars).

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2018
Recettes	683 060	599 899	671 639	668 580	705 861	722 000
Dépenses	572 520	685 661	795 575	927 540	1 048 990	1 282 000
Solde	+110 540	- 85 762	- 123 936	-258 960	-343 129	- 560 000

Source : établi par nous même à partir des données de ONS, et du site :EL WATAN. « *La situation de la CNR est très grave* ». [En ligne]. 2017. Disponible sur : [\[https://www.elwatan.com\]](https://www.elwatan.com). [Consulté en mai 2019].

Nous remarquons que les recettes de la CNR ont augmentées d'une façon significatives ces dernières années, sauf pour l'année 2013 où elle a enregistré une baisse de 83 161 millions de dinars en comparaison à 2012, en sept ans, les recettes de la CNR en connues une progression de 38 940 millions de dinars. Ceci s'explique par la hausse des salaires à partir de 2012, dû en partie à la revalorisation du SNMG qui y est passé à 18 000 DA, et à l'augmentation du nombre de cotisants sur la même période, à titre d'exemple, le nombre de cotisants en 2010 étaient de 4 860 627, en 2013, il atteignit les 5 673 522 de cotisants.

Comme les recettes les dépenses ont connues une augmentation fulgurante de 2012 à 2018, passants respectivement de 572 520 à 1 282 000 millions de DA, soit une hausse de 709 480 millions de DA, ce qui représente une croissance de 124%, cette situation s'explique par la faible augmentation du nombre de cotisants qui n'arrive pas à suivre le dynamisme amplifié des départs en retraites, et aussi, à la revalorisation annuelle des pensions qui est prise en considération lors du calcul de pension.

D'après les chiffres du solde de la caisse qui représentent la différence entre les recettes et les dépenses, on constate que les résultats financiers de la caisse sont en déficit constant à partir de 2013, sauf pour 2012 où un excédent budgétaire de 110 540 million de DA a été dégagé. Malgré l'augmentation des recettes ces dernières années, celles-ci n'arrivent pas à recouvrir la totalité des dépenses qui sont imputées à l'accentuation fulgurante du nombre de retraités.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Du fait de la croissance rapide du nombre de pensionnés, la caisse de retraite supporte une charge (dépense de pension) de plus en plus lourde, or, les recettes de cotisations n'augmentent pas à un rythme suffisamment élevé pour couvrir cette charge⁷⁵.

4.1. Les facteurs qui ont influencés le déséquilibre financier de la caisse de retraite

Le déséquilibre financier de la caisse peut être expliqué par différents facteurs, ceux-ci sont énoncés comme suit:

4.1.1. Evolution du nombre de pensionnés à Alger

On essaiera d'analyser dans le tableau qui suit, l'évolution du nombre de retraités à Alger de 2012 à 2018.

Tableau 3.8: Evolution du nombre de pensionnés à Alger de 2012 à 2018.

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de pensionnés	295 742	300 650	324 637	339 119	352 310	385 410	395 173

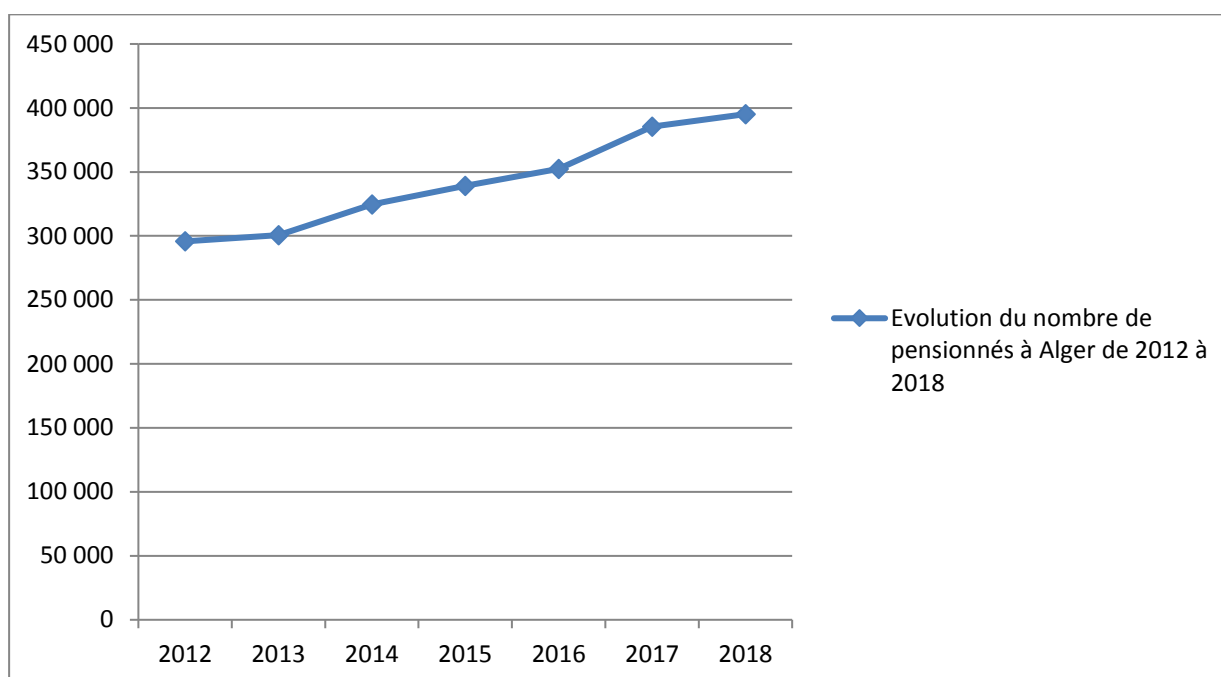
Source : établi par nous-même à partir des données de la CNR d'Alger.

D'après ce tableau, nous remarquons que le nombre de retraités qui perçoivent une pension de retraite est en constante évolution de 2012 à 2018, ce phénomène est expliqué par la maturité démographique de la population algérienne et aussi par l'arrivée à la retraite de la génération natifs des années 50, cette évolution reste très importante au regard du nombre des cotisants qui lui est en régression, l'évolution du nombre d'actifs reste insuffisante pour couvrir le nombre de retraités, ce qui fait que la situation financière de la CNR est toujours en déséquilibre.

⁷⁵ SALHI Tarik. «Les voies de réforme du système de retraite en Algérie : vers la distinction entre les attributions de l'Etat et de la sécurité sociale ». 2015. Thèse de Doctorat en Science Commerciale, Université Oran2. P.5.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Figure3.4: Evolution du nombre de pensionnés à Alger de 2012 à 2018.



Source : établi par nous-même à partir des données de la CNR d'Alger.

Une lecture assidue de la figure nous montre que le nombre de retraités enregistrés au niveau de la CNR d'Alger est en croissance continue, on est passé de 295 742 retraités en 2012 à 395 173 en 2018, un accroissement de 34 % en sept ans d'activités, cette situation s'explique par la forte proportionnalité de la population de gens nés durant les années 50, et qui sont en âge de prendre leurs retraites, toutefois, cette conjoncture est de loin d'être sans risque sur la situation financière de la CNR, en effet, le nombre d'actifs n'arrivent plus à couvrir la totalité des dépenses qui émanent des retraités.

4.1.2. Evolution de la demande d'emploi disponible à Alger

Dans le tableau qui suit, nous traiterons de l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois enregistré dans la base de données de l'ANEM d'Alger de 2014 à 2018, et par la suite, nous essayerons de les analyser.

Tableau 3.9: Evolution de la demande d'emploi disponible à Alger de 2014 à 2018.

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de demandeurs d'emplois	70 730	65 752	55 526	56 423	63 787

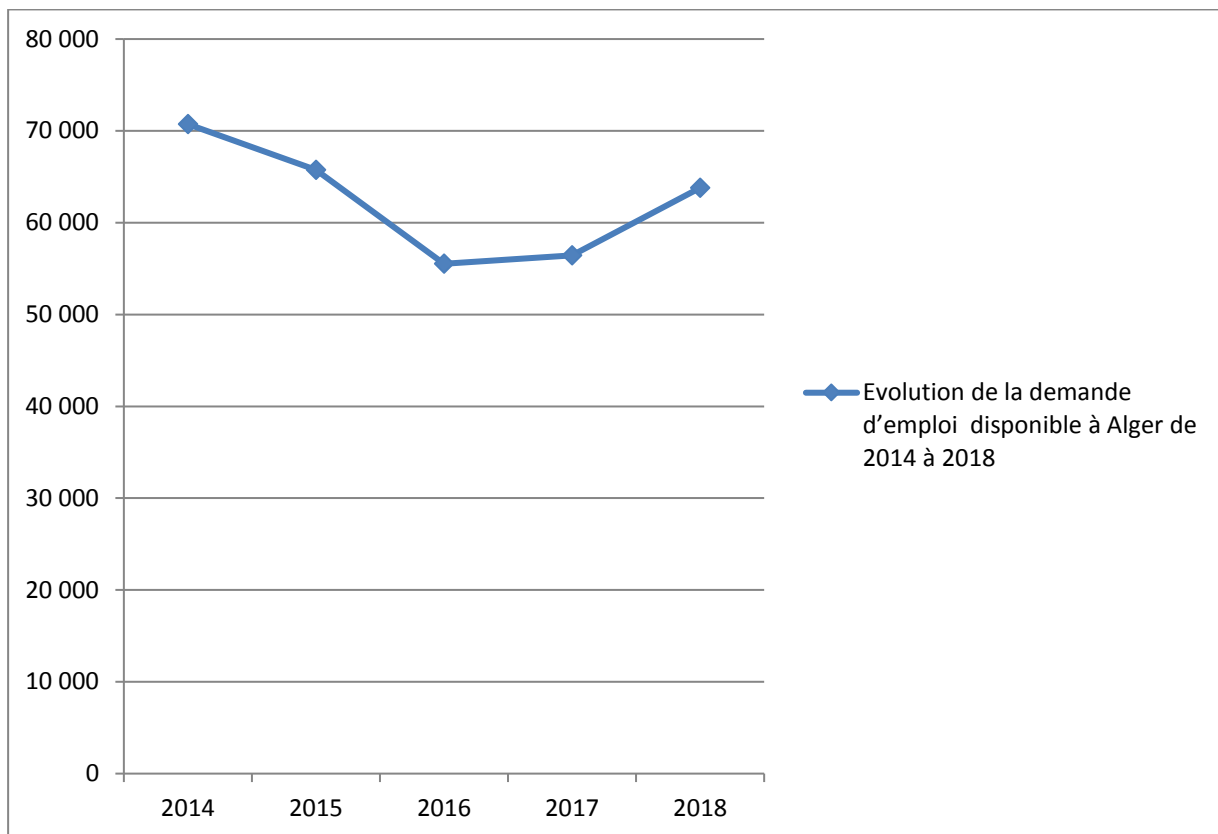
Source : établi par nous-même à partir des données présent de l'ANEM d'Alger.

Nous constatons une baisse du nombre de demandeurs d'emplois enregistrés au sein de l'ANEM d'Alger de 2014 à 2018, cette situation peut s'expliquer par le fait qu'on a enregistré

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

pendant la même période une hausse de la population active occupée, en quatre ans d'activité, le nombre de chômeur recula de 6 943 personnes, ce qui fait une dégression de 11%, ce résultat est d'une part imputable à l'accroissement de la part des emplois formels dans les secteurs économiques, et de l'autre à l'efficacité des dispositifs mis en place par l'Etat pour lutter contre le chômage.

Figure3.5: Evolution de la demande d'emploi disponible à Alger de 2014 à 2018.



Source : établi par nous-même à partir des données présent de l'ANEM d'Alger.

Une analyse et lecture de la figure nous montre que l'évolution du nombre de chômeur enregistrés au niveau de l'ANEM d'Alger durant la période 2014/2016 est en nette diminution, durant ces trois années-là, le nombre de chômeur diminua de 15 204 personnes, il faut attendre l'avènement des années 2017 et 2018, pour qu'on assiste à une augmentation du nombre de chômeur passant à pratiquement 63 787 personnes en 2018. L'attractivité économique que génère la wilaya d'Alger par les différentes structures économiques qui la compose, la rend très attrayante au regard des investisseurs, qui par le biais des différents dispositifs mis en place par l'Etat, contribue d'une façon évocatrice dans la création de nouveau poste d'emplois.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

4.1.3. Evolution de la demande d'emploi par tranche d'âge, niveau d'instruction et genre à Alger

Dans ce tableau, il est question d'analyser l'évolution du nombre de chômeurs enregistrés au niveau de l'ANEM par niveau d'instruction, par tranche d'âges et par genres dans la wilaya d'Alger de 2014 à 2018.

Tableau 3.10 : Evolution de la demande d'emploi disponible par tranche d'âge et par genre à Alger de 2014 à 2018.

Années	2014		2015		2016		2017		2018	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Les tranches d'âge										
16 à 19 ans	2 205	586	2320	461	1 794	348	1 683	378	179	1 004
20 à 24 ans	12 207	10 214	11 298	9 114	8 941	6 945	9 459	6 663	4 972	8 029
25 à 29 ans	10 031	8 036	10 786	6 864	9 373	6 924	9 961	6 735	10 259	12 470
30 à 35 ans	8 263	3 637	7 934	2 814	6 246	2 652	6 018	2 593	3 484	7 456
36 à 39 ans	3 479	1 317	3 263	970	2 919	828	3 116	936	1 164	3 577
40 à 49 ans	6 566	1 941	5 885	1 653	4 953	1 353	4 627	1 392	1 711	5 684
50 ans et plus	1 816	432	1 890	500	1 852	398	2 357	505	686	3 112
Niveau d'instruction										
Sans instruction	1 412	423	1 152	393	277	96	277	100	90	325
Primaire	3 490	886	2 589	406	2 012	268	1 953	289	312	1 969
Moyen	21 813	5 356	22 065	3 228	17 724	2 449	17 968	2 320	2 645	19 927
Secondaire	7 850	5 042	8 458	4 546	7 075	3 641	7 847	3 793	4 388	8 967
Universitaire	10 002	14 456	9 112	13 803	8 990	12 994	9 176	12 700	15 020	10 144
Total	44 567	26 163	43 376	22 376	36 078	19 448	37 221	19 202	22 455	41 332
Total général	70 730		65 752		55 526		56 423		63 787	

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Source : établi par nous-même à partir des données présent del'ANEM d'Alger. **H:**homme **F:**femme

A partir du tableau d'en haut, il ressort que le nombre de demandeurs d'emplois est en constante évolution durant les cinq dernières années, pour l'année 2014, le nombre de chômeurs étaient de 70 730 personnes avec une répartition inégalée entre les sexes, les hommes sont les plus touchés par le chômage avec 44 567 sans emplois, par contre pour les femmes, les chiffres sont en nettes baisses avec 26 163 personnes. Mais l'évolution la plus remarqué date de 2016, une baisse de 15 204 chômeurs en deux ans. La population de personne la plus touchée par le chômage, c'est celle qui est âgés de 50 ans et plus, elle est passée de 2 248 en 2014 à 3 798 en 2018, une hausse de 1 550 demandeurs d'emplois, s'en suit juste après la tranche d'âge des 25/29 ans, en 2014, cette tranche d'âge enregistrée un nombre de demandeurs d'emplois de 18 067 personnes, quatre ans plus tard on constate une augmentation de 4 662 personnes, soit un total 22 729 chômeurs. Ces statistiques reflètent mal la disposition des actifs, parce que la baisse du nombre de demandeurs d'emplois ne signifie pas une augmentation du nombre d'actifs, loin de là, pour cause, les chiffres du déséquilibre financier de la caisse causé par le nombre de pensionnés qui augmente au détriment des actifs qui lui est moribonds.

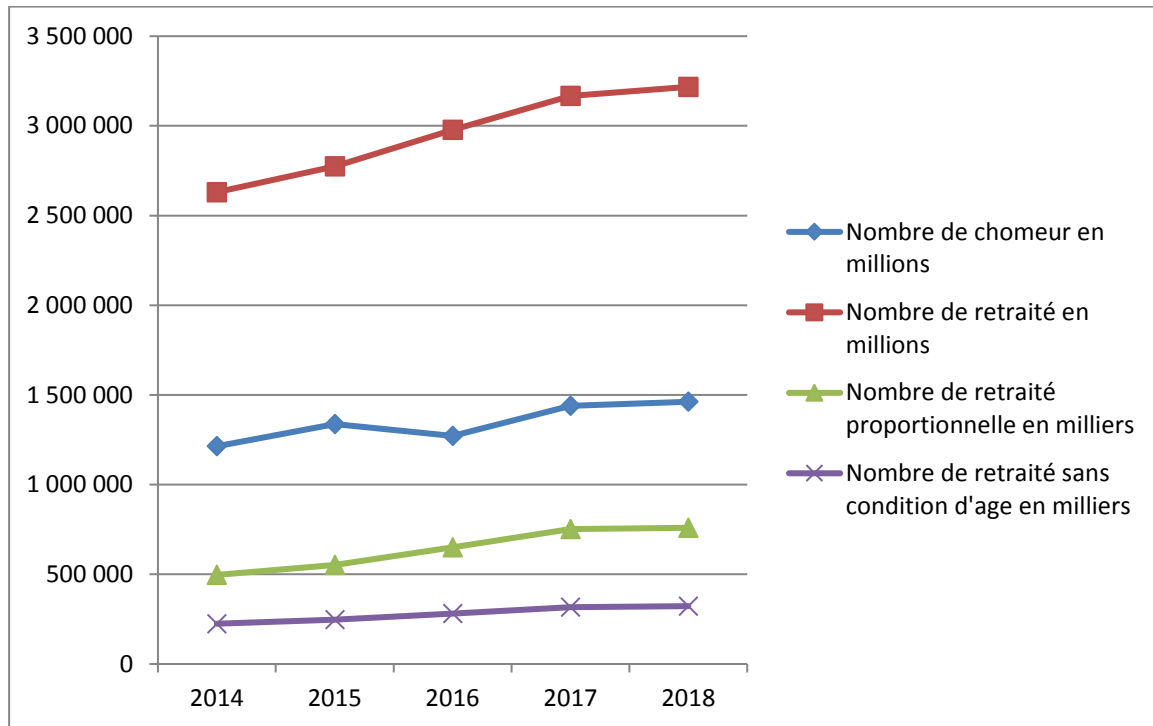
En ce qui concerne le rapport des demandes d'emplois avec le niveau d'instruction, on constate que les personnes les plus affectées par le chômage sont celles qui ont un niveau d'instruction moyen, en 2014, leurs nombres étaient de 27 169 personnes à la recherche d'un emploi, par contre en 2018, leurs nombres a bien chutés pour arriver à 22 572 chômeurs, s'en suit les individus qui ont un niveau universitaire, ils sont passés de 24 458 en 2014 à 25 164 chômeurs en 2018.

5. Le lien entre le chômage et le système de retraite en Algérie

On tentera d'analyser dans le graphique qui suit, le lien entre le chômage et le système de retraite en Algérie, une mise en point sur la retraite proportionnelle et la retraite sans condition d'âge sera faite, et on verra par la suite, l'impact que cela peut avoir sur la caisse de retraite de la période allant de 2014 à 2018.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Figure 3.6: Rapport d'évolution entre le chômage et le système de retraite en Algérie de 2014 à 2018.



Source : établi par nous-même à partir des données de la CNR et de ONS.

Une analyse de la figure nous montre qu'il existe une relation entre le chômage et la retraite, si on regarde de plus près, on constate que durant les années qui s'étalent de 2014 à 2018, le nombre de demandeur d'emploi et le nombre de retraité sont sur une parallèle ascendante, pour ainsi dire, le lien qu'il y'a entre le chômage et la retraite peut être démontré par les deux points qui suivent :

- De 2014 à 2018, le nombre de chômeur est en constante progression, on est passé de 1 214 000 personnes en 2014 à 1 462 000 en 2018, une augmentation de 248 000 chômeurs en l'espace de 5 ans, ce constat affecte considérablement la progression du nombre d'actif qui ont augmenté de seulement 149 645 actifs de 2014 à 2017. Pour ce qui est de l'évolution du nombre de retraité, on est passé de 2 630 362 personnes en 2014 à 3 217 000 en 2018, une hausse de 586 638 retraités, ce rapprochement à totalement déséquilibré le rapport actifs/retraités, pour assurer un équilibre positif de la caisse de retraite, on doit en moyenne avoir un rapport de 5 actifs pour 1 seul retraité, par contre actuellement, le rapport est de 2 actifs pour un seul retraité. Au final, c'est les finances de la CNR qui se trouve ébranlées, d'après les chiffres du solde de la caisse qui représentent la différence entre les recettes et les dépenses, on remarque que les résultats financiers de la caisse sont en déficit constant, on est passé

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

d'un solde négatif de – 123 936 millions de Dinars en 2014 à pratiquement – 560 000 millions de Dinars en 2018, avec l'augmentation du nombre de chômeur, la caisse de retraite n'arrive plus assurée l'équilibre actifs/retraités, et malgré la hausse des recettes de ces dernières années, celles-ci n'arrivent pas à recouvrir la totalité des dépenses qui sont imputées à l'accentuation fulgurante du nombre de retraités.

- La nouvelle loi de retraite, entrée en vigueur début 2017, qui fixe l'âge de départ en retraite à au moins 60 ans, annule la retraite proportionnelle et la retraite sans condition d'âge (maintenu jusqu'à 2019), nous remarquons que pour la retraite proportionnelle le nombre à augmenter de 262 709 personnes en cinq ans d'activité, en 2014, ils étaient à 496 761 retraités, ils sont passés à 759 470 en 2018, même remarque pour la retraite sans condition d'âge, en 2014, ont enregistré 224 760 retraités, en 2018, ont comptabilisé 322 648 personnes, une augmentation de 97 888 nouveaux retraités en cinq ans d'activité. Cette nouvelle loi de retraite avait pour vocation de ramener un équilibre sur les finances de la caisse. Le nombre de chômeur qui était en évolution durant les dernières années, après application de cette loi en 2017, le taux de chômage est reparti à la hausse pour atteindre 11,7 % fin 2018 contre 10,5 % en 2016, il y'a eu de moins en moins de création de poste d'emploi dans les secteurs d'activités, ce qui a tendance à fléchir la relance économique du pays.

D'après les analyses qu'on a faites depuis le début de ce chapitre, et les différentes données récoltées auprès des organismes de la wilaya d'Alger, il ressort un constat alarmant sur l'équilibre financier de la caisse de retraite qui dépend entièrement des cotisations mensuelles de ses affiliés, pour assurer une stabilité financière, le rapport actifs/retraités doit être de 5 pour 1, par contre actuellement, le rapport est de 2 actifs pour un seul retraité, la raison, c'est dû principalement au départ massif en retraite, en 2012 la CNR d'Alger enregistrée 295 742 pensionnés, en 2018, le chiffre atténué les 395 173 retraités, en six ans le nombre de pensionnés s'est ainsi accru de 33,62%, soit un accroissement supérieur à celui de la population active pendant la même période, attribué à une politique offensif dans le domaine de la création de nouveau poste de travail, qui de surcroît reste insuffisant pour assurer une homogénéité retraités/cotisants.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Section III : Analyse et interprétation des résultats de l'entretien.

Dans cette dernière section de ce troisième chapitre, nous nous intéresserons cette fois à notre enquête d'opinion menée auprès des employés de la CNR direction générale d'Alger, les questions que nous les avons soumis sont d'ordre économiques, professionnelles et sociales, pour le besoin de notre entretien, qui s'est déroulé à l'interne, nous avons opté pour une méthodologie de recherche de l'entretien directif avec des questions ouvertes, pour cela, nous avons sollicité l'avis de 10 salariés.

Pour notre entretien directif, nous avons optés pour une méthode d'échantillonnage aléatoire par grappe, cette méthode permet d'obtenir des résultats cohérents en termes de représentativité et d'analyse de la population étudiées. Cette population se divise en grappes, qui ont la particularité d'être semblables entre elles, ces dernières sont constituées d'échantillons qui ont la spécificité d'être individuellement hétérogènes.

Pour notre cas d'étude, nous avons choisi comme population à étudié les salariés de la CNR d'Alger, en effet, on a décidé de mener une enquête d'opinion auprès de ces employés-là, pour cela, nous avons émis le souhait de connaître leurs opinions sur la question suivante : quel impact peut avoir le chômage sur le système de retraite en Algérie ?

On a choisi aléatoirement comme grappes deux sous directions, une sous-direction du personnel et de la formation et une autre sous-direction de gestion du patrimoine immobilier et du contentieux, les deux grappes ont la particularité d'être semblables en termes d'effectifs (5 salariés par grappe), et en termes d'hétérogénéités.

1. Analyse des données

D'après l'entretien mené auprès d'un échantillon de personnes travaillant à la CNR direction générale d'Alger, nous avons pu collecter des données qui sont de l'ordre personnel et la transcription de ses informations se feront sous forme de tableau :

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Tableau 3.11: les données personnelles de notre échantillon d'interviewés

Personnes	Genre	Age	Catégorie professionnelle	Niveau d'instruction	Expérience professionnelle
Personnes 1	Femme	39 ans	Exécutante	Secondaire	2 ans
Personnes 2	Femme	43 ans	Exécutante	Secondaire	18 ans
Personnes 3	femme	24 ans	Exécutante	Supérieur	6 mois
Personnes 4	Homme	31 ans	Maitrise	Secondaire	4 ans
Personnes 5	Homme	36 ans	Cadre	Supérieur	8 ans
Personnes 6	Femme	37 ans	Maitrise	Supérieur	14 ans
Personnes 7	Femme	29 ans	Cadre	Supérieur	4 ans
Personnes 8	Homme	62 ans	Exécutant	Moyen	14 ans
Personnes 9	Femme	34 ans	Exécutante	Moyen	7 ans
Personnes 10	Femme	35 ans	Cadre	Supérieur	8 ans

Source : données collecter et établies par nous-même.

Question 1: Interprétation du tableau

Ce qui ressort du tableau du dessus, c'est qu'il y'a une profusion de personne de milieu et de catégorie différentes, si on prend en premier lieu la première colonne, c'est celle du genre, on constate en première abord que, sur les 10 personnes interrogées, 7 d'entre elles sont des femmes et les trois restantes des hommes.

Pour notre deuxième critère de référencement qui est l'âge, les personnes qui ont moins de 30 ans sont 2, ce qui explique que l'âge est un gage de recrutement, les entreprises quelles soit privées ou publiques privilégie de recruter des personnes mûres et expérimenté dans leurs domaines pour économiser de l'argent sur leurs formations, pour les personnes trentenaires, ils sont représentées par 5 personnes sur 10, c'est la tranche d'âge la plus décrites dans notre entretien, pour les quadragénaire et les sexagénaire, ils sont représentés par une seule personne chacune.

Pour ce qui est de notre troisième point de référencement, la catégorie professionnelle la plus citée et de loin les exécutants, ils totalisent 50% des personnes questionnées, ils sont talonnés de près par les cadres qui représentent un effectif de 3 personnes sur 10 interrogées, et enfin, les maitrises qui clôture cette phase de catégorie professionnelle avec 2 personnes.

Le niveau d'instruction de notre panel est le suivant : 2 personnes ont un niveau d'éducation moyen, s'en suit 3 personnes avec un niveau secondaire, et on termine notre sélection avec 5 personnes de niveau supérieurs.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Et enfin, nous terminons notre sélection avec l'ultime critère qui est l'expérience professionnelle, dans notre échantillon de personnes sélectionnées, on constate que l'expérience existe mais elle est aléatoire selon la personne désignée, l'âge n'est pas un facteur à prendre en compte, c'est le cas de la personne n°8 qui avec un âge avancée (62ans) ne cumule que 14 ans d'expérience à son actif au niveau de la CNR.

Question 2:La deuxième question de notre entretien a été très commentée par nos intéressés, même s'ils étaient unanime dans leurs réponses, sur les 10 personnes interrogées sur la manière de recrutement, doit-elle ce faire après le départ à la retraite pour laisser le poste vacant au nouveau venu, 9 d'entre eux ont répondu par un non, et seul une personne s'est abstint de répondre, mais leurs argumentations étaient toute d'avis différentes, pour certain, le retraité avant de prendre sa retraite doit s'immiscer à temps plein dans la formation de la nouvelle recrue, l'aider à prendre ses repères avec des évaluations fréquentes sur son appréhension, pour d'autre le poste à pourvoir doit être vacant sans obligation de départ forcé à la retraite, la personne n°6 a été très clair sur le sujet, pour lui le recrutement se passe différemment en prenant en compte le lourds fardeau administrative qui pèse de tout son poids sur le pouvoir décisionnel.

Une des préoccupations des autorités est la lutte contre le chômage, on est passé de 10% de taux de chômage en 2010 à pratiquement 11,7 % en 2018, une augmentation de 1,7 % en 8 ans, ça apparaît dérisoire et insignifiant vu de plus près, mais sur une échelle macro-économique sa représente des milliers d'emplois perdus en quelques années vu le potentiel que cela représente. En Algérie, le recrutement de nouvelles recrues se fait selon les besoins des Entreprises, Donc, les postes vacants laissés par les retraités peuvent être réitérés sur le marché de l'emploi pour endiguer la hausse du chômage enregistrée ces dernières années.

Question 3:Pour cette nouvelle interrogation, il est question cette fois de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la retraite de janvier 2017, où l'âge légal au départ en retraite a été fixé à au moins 60 ans, ce qui a pour effet d'annuler directement la retraite proportionnelle, et la retraite sans condition d'âge (maintenu jusqu'à 2019), ce qui nous pousse à poser cette problématique, est-ce que la nouvelle loi de retraite influence-t-elle sur le chômage ?. La fixation de l'âge de retraite à 60 ans pousse les gens à travailler plus, ce qui contribue à augmenter les années de cotisation et de surcroît le renflouement financier de la caisse, mais en contrepartie, cette loi ne laisse pas de place au jeune qui au détriment de leurs aînés ne trouvent pas de poste d'emploi grâce à la longévité des carrières professionnelles, par contre en ce retrouve devant un dilemme, cette nouvelle loi a été érigée pour abolir les anciens avantages qui sont la retraite proportionnelle d'une part, et la retraite sans condition d'âge de

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

l'autre, pour l'une on pouvait prendre sa retraite à 50 ans pour les hommes en justifiant au minimum 20 ans de cotisation et pour les femmes l'âge a été fixé à 45 ans avec obligation de cumuler 15 ans de cotisation, pour l'autre il fallait cumulé 32 ans de service cotisable sans condition d'âge, parce que ces deux lois on contribué à accentuée le déficit budgétaire de la caisse de retraite.

Les réponses à la question de notre guide d'entretien sont partagées en trois catégories de répondants, 5 personnes questionnées sur 10 répondent par un oui, la nouvelle loi de retraite qui fixe l'âge de départ à 60 ans influe dans une moindre mesure sur le taux de chômage par son augmentation, le fait est que après l'application de cette loi en 2017, le taux de chômage est reparti à la hausse pour atteindre 11,7 % fin 2018 contre 10,5 % en 2016, il y'a eu de moins en moins de création de poste d'emploi dans les secteurs d'activités ce qui a tendance à fléchir la relance économique du pays.

3 interviewés sur 10 ont répondu par un non, ils trouvent que la nouvelle loi de retraite n'a pas d'influence sur le chômage, parce qu'ils jugent que la CNR était déjà déficitaire avant que la loi ne soit adoptée, dans un système de retraite intergénérationnelle les actifs cotisent pour la pension des personnes retraités, et le déséquilibre entre les deux franges de la population étaient bien entamé avant la votation de cette loi, nous devons en moyenne avoir un rapport de 5 actifs pour 1 seul retraité, par contre actuellement, le rapport est de 2 actifs pour un seul retraité « c'est des chiffres avancés par le directeur général de la CNR, Monsieur Slimane MELLOUKA sur les ondes de la radio chaîne 3 », pour ces gens-là, l'augmentation du taux de chômage n'est pas dû à l'application de la nouvelle loi de retraite, mais elle est le fruit du déséquilibre budgétaire de la caisse causé par la baisse du nombre d'actif par rapport à la hausse du nombre de retraité.

Et enfin, les deux autres personnes restantes en juger bon de s'abstenir de répondre.

Question 4: Pour cette question qui concerne l'augmentation du nombre de retraité durant la période qui s'étale de 2014 à la fin 2018 et son influence sur l'augmentation du nombre de demandeur d'emploi sur la même durée, la réponse qui nous semble logique à cette question est qu'il faut chercher la solution au niveau macro-économique, en premier lieu, on ce qui concerne le chômage, la crise économique et sociale qu'a connu l'Algérie après l'effondrement des prix du pétrole en 2014, la récession économique qui s'en suivie a mis à mal l'économie algérienne qui à grande échelle est largement dépendante des fluctuations du marché des hydrocarbures (les hydrocarbures continuent de représenter l'essentiel des ventes algériennes à l'étranger, durant le premier trimestre 2018, la part des hydrocarbures

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

représentée 93,6% du volume global des exportations⁷⁶), cette dernière a largement contribué à l'augmentation du taux de chômage, parce que les entreprises publiques qui sont les premiers pourvoyeurs d'emplois en Algérie ont diminué drastiquement leurs contrats d'embauches, ce qui a amené au gel temporaire des postes budgétaires créé à cet effet, ce qui a eu raison de l'augmentation du taux de chômage.

Pour ce qui est de la retraite, les personnes qui réunissaient les conditions nécessaires pour bénéficier d'une retraite proportionnelle et d'une retraite sans condition d'âge ont anticipé le pas avant que la nouvelle loi de retraite qui fixe l'âge de départ à au moins 60 ans ne soit mise en application, ce qui a eu la fâcheuse tendance à augmenter le nombre de retraités sur les années 2014 à 2018.

Les réponses à cette question sont divisées comme suit :

7 sur 10 personnes pensent que l'augmentation des retraités influence directement l'augmentation du chômage sur la période 2014 à fin 2018, les personnes qui partaient en retraite durant cette période de récession budgétaire laissaient derrière eux des postes vacants et le remplacement de ces derniers se faisait timidement, rajouter à cela le peu de création de poste d'emploi, par ricochet, l'augmentation du nombre de chômeurs s'accroît.

2 interrogés sur 10 sont d'avis contradictoires, ils disent que les retraités étaient destinés tôt ou tard à partir en retraite, et les personnes sans emplois étaient victimes d'une mauvaise politique d'embauche.

Et enfin, 1 seule personne sur 10 est d'avis neutre.

Question 5: Devant un avenir incertain, le système de retraite algérien fait face à bon nombre de défis, qu'ils soient d'ordre économiques, politiques ou sociaux, vu la récente adoption et l'entrée en application de la loi retraite de 2017 qui fixe l'âge de départ à au moins 60 ans, ce qui nous pousse à poser la question suivante: Quels sont les défis de la loi de retraite du 01 Janvier 2017 ?

Les défis pour le système de retraite sont de taille à commencer par la faible croissance des revenus de cotisation qui sont passés de 17% à 18%, donc une augmentation timide mais réelle qui a le mérite d'exister, rappelons que 10% de la cotisation retraite est à la charge de l'employeur, et le reste est réparti entre le salarié et le fond des œuvres sociales.

Un autre défi auquel la nouvelle loi doit faire face concerne l'augmentation des dépenses à cause de la revalorisation des avantages de retraite, mis à part la retraite

⁷⁶DOUANE ALGERIENNE. «Statistique du commerce extérieur de l'Algérie, (période : 1^{er} trimestre 2018)». [En ligne]. Auteur : Centre National de l'Informatique et des Statistiques. 2018. P.10. Fichier : PDF. Disponible sur : [<https://www.douanes.gov.dz>]. [Consulté en juin 2019].

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

conditionnelle et sans condition d'âge qui ont été abrogées par loi 16-15 du 31 décembre 2016 et qui a pris effet le 01 janvier 2017 (sauf pour la retraite sans condition d'âge maintenu jusqu'à 2019), ces retraites par avantages représentent 43% des dépenses annuelles en pension pour la CNR, un chiffre relativement élevé vu la disparité entre les recettes et les dépenses de la caisse.

Pour le panel de salarié questionné sur ce sujet, leurs réponses varient d'une personne à une autre, pour les intervenants 2,3,4, 7 et 10, le défi principal de la nouvelle loi de retraite est d'imposer un sens de rigueur dans la gestion de la caisse, une rigueur disciplinaire qui concerne les ressources humaines et matérielles sans transgression des lois et des règles, et surtout imposé une rigueur sur le budget de la caisse.

Pour les autres personnes interrogées, la rationalisation des dépenses est un des défis que doit faire face le système intergénérationnel de retraite.

Question 6: Dans cette nouvelle problématique, il est question du déséquilibre financier de la caisse des retraites, pour le moins que l'on puisse dire sur la mise en pension des retraités de ses dernières années qui a impacté de plein face les réserves de la caisse, qui en conséquence, continuent de diminuer d'années en années, accentué par un marché de l'emploi relativement stable (une légère augmentation du nombre des actifs), il y'a eu entre les années 2013 et 2016 une augmentation du nombre de retraité de 44660 personnes, avec une diminution du nombre de cotisant sur la même période, ce qui a fait creuser l'écart entre les recettes et les dépenses de la caisse, passant de -85 762 millions de dinars en 2013 à près de -560 000 millions de dinars en 2018, ce qui a fait augmenter drastiquement les dépenses à la charge de l'Etat.

La réponse à notre question se diffère en deux catégories de personnes : La majeure partie des questionnées, 7 sur un total de 10, ont répondu par un oui, la plus part d'entre eux voient en la retraite sans condition d'âge et par proportion un des facteurs d'aggravation du déficit budgétaire, parce que les personnes qui bénéficient de cette avantage prennent leurs retraite à un âge relativement bas alors qu'ils ont la capacité de travailler plus, c'est pour cette raison là que la plus parts des personnes questionnées voient d'un bon œil l'application de la nouvelle loi de retraite qui fixe l'âge de départ à au moins 60 ans .

Les 3 personnes restantes ont répondu par un non, pour eux ce déséquilibre financier existait depuis longtemps et ne sera jamais résolu s'il n'y a pas de vraie politique qui vise à rétablir l'équilibre financier de la caisse, et malgré tout pour eux, les retraités continueront à percevoir leurs pensions.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

Question 7: Cette question traite du manque d'attractivité des secteurs économiques algérien, les entreprises publiques n'ont pas pu absorber tous les nombre de chômeurs, pour quelques jeunes sans emploi et surtout pour les personnes avec un haut niveau d'instruction, les secteurs publics algériens ne sont pas attirants d'un point de vue professionnelle et surtout financier, les dispositifs d'emplois mis en place par l'Etat comme l'ANEM qui a pour objectif d'absorber le taux de chômage en Algérie mais au détriment des rétributions qui sont fixé selon le degré des études accomplies, ces dernières sont généralement en dessous du salaire minimum perçu qui est de 18000 dinars, ce qui place le marché public de l'emploi dans le désarroi, cette anomalie laisse libre court aux quelques recruteurs privés qui, proposent des offres d'emplois avec des conditions de travail pas très conforme aux règles et législation de travail (pas d'assurance sociale, aucune cotisation à la caisse).

Toutes ces raisons qu'on vient d'évoquer accélèrent l'augmentation du déficit budgétaire de la caisse, le nombre de cotisant va diminuer au profit des retraités qui lui va augmenter, c'est le cas du nombre de cotisant sociaux qui est passé en 2013 de 5 673 522 à près de 4 867 455 en 2017, une baisse de pratiquement 806 067 cotisants en l'espace de quatre ans.

Pour les personnes interrogées, leurs réponses se divisent en trois catégories :

5 personnes sur 10 pensent que le secteur public n'est pas attractif et accroît de surcoût les difficultés financières de la caisse de retraite.

2 interrogées sur 10 répondent par un non, le marché de travail dans le secteur public est très attractive, il a créé durant des années un nombre d'emploi important, la mise en place par l'Etat de dispositif d'emploi comme l'ANEM, qui a pour principale mission de contenir l'évolution du taux de chômage en créant de nouveaux postes d'emplois.

Enfin, 3 personnes sur 10 se disent neutres.

Question 8: La situation financière dans laquelle se trouve la caisse des retraites est engendrée par une croissance accrue des dépenses au profit des recettes qui reste insuffisante, pour les estimations de l'année 2019, la caisse devra enregistrer un déficit qui s'élèvera à pratiquement 600 milliards de dinars, pour les cinq dernières années, on a remarqué une progression dans l'évolution des chiffres, on est passé de 123 936 millions de dinars de déficit en 2014 à pratiquement 560 000 millions de dinars en 2018, tandis que les recettes sont restées à hauteur de 700 milliards de dinars et les dépenses à 1282 milliards de dinars en 2018.

Dans cette nouvelle problématique, il est question de budget et plus particulièrement de déficit de la caisse de retraite, pour y parvenir, nous devons apporter des solutions adaptées au besoin de la caisse, après l'entrée en vigueur de la loi de retraite de 2017 qui fixe l'âge de départ à 60 ans et l'annulation de la retraite anticipée, ces lois auront pour conséquence

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

lesoulagementdes charges de la caisses par la diminution des dépenses, aussi la caisse a bénéficié dans le cadre de la loi de finance 2019 d'un prêt à payer en deux tranches accordé par l'Etat sur une période de 20 ans, cette aide permettra de comblé le déséquilibre financier de la CNR.

La cause majeure du déficit de la caisse revient principalement au nombre des actifs qui diminue d'année en année, actuellement, la part des actifs par rapport au retraités est de 2 pour 1, un chiffre relativement faible vu le potentiel économique du pays, pour assurer un bon équilibre, la caisse devra compter une moyenne de 5 actifs pour un seul retraité, cette alternative pourra se faire si de nouveau cotisant adhérent au dispositif par le recouvrement des salariés qui ne sont pas déclarés au niveau de la sécurité sociale, cette méthode permettra à long terme de renflouer les caisses et d'augmenté la part des recettes.

Pour les personnes questionnées, la majorité d'entre eux sont du même avis, le déficit budgétaire de la caisse est causé par le nombre d'actifs qui diminue au profit des retraités qui lui augmentent, pour les personnes 3,6,8 et 10, ils voient en la nouvelle loi de retraite un moyen de stabiliser les dépenses en repoussant l'âge légal au départ en retraite à 60 ans.

Pour les personnes1, 4,5 et 9, l'Etat devra faire un effort en termes de financement, pour eux, l'octroi d'aide et de prêt pour la caisse est inévitable, parce que les charges augmentent d'année en année, et seules les autorités compétentes peuvent intervenir pour freiner ce déficit.

Et enfin, pour les personnes 2 et 7, ils disent qu'il y'a beaucoup de salariés qui ne cotisent pas, et d'ailleurs ils ne sont même pas connus par les services de la sécurité sociale, pour eux la caisse devra faire des efforts pour faire recouvrir ces déperditions qui sont dû essentiellement à la non déclaration des employés, cette solution aura un impact positif sur le budget de la caisse.

2.Résultatsetdiscussion

D'après l'étude menéeauprès du personnel de la CNR par le biais de notre entretien, et au regard du thème choisi « impact du chômage sur le système de retraite en Algérie», nous pouvons déduire un ensemble de résultat qui sont les suivants :

- En ce qui concerne notre première hypothèse : A l'ère du rationnement budgétaire, le déséquilibre financier de la CNR est essentiellement dû au nombre d'actifs qui diminue au profit des retraités qui augmente. Au regard des réponses de nos interviewés, le déséquilibre actifs/retraités de la caisse làprécipité dans un déficit budgétaire en constante évolution, ce qui est confirmé par les répondants de notre

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

échantillon, et en particulier les réponses de la question n°6 qui porte sur le déséquilibre financier de la caisse de retraite, « est-il dû au départ massif en retraite de ces dernières années ? ». Il y'a eu entre les années 2013 et 2018 une augmentation du nombre de retraité de 735 096 personnes, avec une diminution du nombre de cotisant sur la même période, ce qui a fait creusé l'écart entre les recettes et les dépenses de la caisse, passant de -85 762 millions de dinars en 2013 à près de -560 000 millions de dinars en 2018, ce qui a fait augmenter drastiquement les dépenses à la charges de l'Etat, La majeure partie des questionnées, 7 sur un total de 10, sont d'avis favorables, donc ces résultats nous amènent à confirmer notre première hypothèse.

- La seconde hypothèse qui porte sur la loi de retraite de 2017 qui fixe l'âge de départ à au moins 60 ans contribue à l'augmentation du taux de chômage en Algérie. La fixation de l'âge de retraite à 60 ans pousse les actifs à travailler plus, ce qui contribue à augmenter les années de cotisation et de surcroit le renflouement financier de la caisse. Pour ce qui y des réponses collectées durant notre entretien, cette nouvelle loi qui entérine la retraite sans condition d'âge (maintenu jusqu'à 2019) et la retraite proportionnelle accroît dans une moindre proportion la hausse du chômage des jeunes demandeurs d'emplois causé par la longévité des carrières professionnelle, cette réflexion est attestée par la question n°3 de notre entretien, « est -ce que la nouvelle loi de retraite de 2017 influe t- elle sur le chômage ? ». Selon les données relevées par l'ONS, durant les deux années qui suivent l'entrée en application de la loi retraite de 2017, le nombre de nouveaux chômeurs a augmenté de 22 000 personnes, pour la grande partie des questionnés, 5 sur un total de 10, répondent par un oui, la nouvelle loi de retraite qui fixe l'âge de départ à 60 ans influe à petite échelle sur le taux de chômage par son augmentation, mais la confirmation de cette hypothèse doit être étudiée à long et moyen terme.

Si on se penche de plus près sur l'étude qu'on a menée sur le système de retraite algérien et l'influence du chômage sur cette dernière, il ressort un constat amer pour ce qui y de la situation financière de la caisse de retraite, en effet, la caisse est confrontée depuis des années à de sérieux problèmes financiers, cette situation qu'on qualifie de déséquilibre financier revient essentiellement au départ massif en retraite, usant des avantages conféré par proportionnelle et sans condition d'âge, cette chute brusque des comptes de la caisse a mis en danger les pensions des retraités et représenté des menaces pour la pérennité du système de retraite qu'il faudra réformer.

Chapitre III : Analyse de l'impact du chômage sur le système de retraite

La nouvelle réforme de retraite de 2017, c'est un ensemble de lois qui fixe l'âge légal au départ à la retraite à au moins 60 ans et dissout la retraite conditionnelle est sans condition d'âge(maintenu jusqu'en 2019), pour l'instant, il est très tôt pour louer les mérites de cette réforme qui au première abord vise à renflouer les caisses de la CNR par l'augmentation du nombre d'années de cotisation, mais dont l'objectif sera analysé dans les années à venir.

Au travers de notre stage effectué au sein de la CNR d'Alger, nous avons constaté l'importance qu'à cette caisse au niveau national, avec un nombre important de retraités quelle assurent, cette dernière reste malgré tout déficitaire sur le plan financier, ceci est dû à l'augmentation du nombre de pensionnés au profit des cotisants qui diminue.

Au regard de ce qu'on vient d'évoquer, la retraite et le chômage ont beaucoup de points en commun, il existe même une complémentarité qui les relie ensemble du fait de l'impact que peut avoir l'un sur l'autre, si on analyse le chômage de près, il semble prendre une place prépondérante dans les sociétés modernes.

CONCLUSION

GENERALE

Conclusion Générale

La sécurité sociale est un moyen efficace pour se prémunir contre les risques qui peuvent subvenir en exerçant une activité quelconque, pour ainsi dire ; c'est un système indispensable pour que chaque individu puisse se garantir une existence sereine et pérenne à l'abri de tout risque encouru.

D'une manière globale, le système de retraite partout dans le monde fait partie intégrante d'un système plus générale, celui de la protection sociale, en effet, la retraite représente un des piliersfondamental de la sécurité sociale, elle permet de verser une pension de substitution aux salariés qui ont cotisaient durant tout le long de leur carrière professionnelle, afin de s'assurer un revenu qui les mettra à l'abri des inconvénients de la vieillesse.

A l'issue de ce travail que nous avons mené auprès de la direction générale de la CNR à Alger, nous nous sommes fixés des objectifs de recherche sur notre sujetquiadéjà traité des répercussions que peut avoir le chômage sur le système de retraite,et au regard des connaissances abordées dans la partie théorique, ces dernier nous ont permis de mieux appréhender notre thème dans la partie pratique.Notre problématique qui consisteà étudier l'impact que peut avoir le chômage sur le système de retraite en Algérie, nous a montré que la caisse des retraites souffre d'un déficit récurrent depuis 2013,actuellement c'est le problèmeprincipal que la caisse doit résoudre.D'après les informations collectées auprès des différents organismes de la wilaya d'Alger (CNR, ANEM, ONS, CNAS),ce déséquilibre est dû à la faible proportion des actifs au profit de l'accroissement des retraités, ce qui implique la dégradation financière dans laquelle se trouve la caissedurant les années étudiées,un déséquilibre engendré en partie par une croissance accru des dépenses au profit des recettes.

Pour faire face au déséquilibre récurrent de la caisse, l'Etat a promulgué en 2017 une nouvelle loi de retraite qui fixe l'âge de départ à au moins 60 ans, cette solution contribue à petite échelle à l'augmentation du taux de chômage au niveau national, mais la confirmation de cette hypothèse doit être étudiée à long et moyen terme.Le fait déterminant de cette hypothèse est que après l'application de cette loi, le nombre de chômeur est reparti à la hausse pour atteindre 1 462 000 fin 2018 contre 1 440 000 en 2017, il y'a eu de moins en moins de création de poste d'emploi dans les secteurs d'activités, ce qui a tendance à fléchir la relance économique du pays.

En revanche, on analysant les chiffres du chômage de plus près, on constate que ce dernier a une influence sur la situation financière de la caisse, vu le nombre de chômeurs en évolution de 2014 à 2018, le taux de chômage au niveau nationalàaugmenter de 1,1%, par

Conclusion Générale

contre, au niveau d'Alger le nombre de demandeurs d'emploi a pratiquement chuté de 6 943 personnes sur la même période.

L'Etat Algérien a mis en place plusieurs dispositifs de lutte contre le chômage, mais malgré tous ses efforts, les résultats restent vains, ces stratégies politiques qui visent à diminuer le chômage n'ont pas atteint leurs objectifs finaux.

Au cours de notre recherche, nous avons abouti à des résultats comme suit :

- Le déséquilibre financier de la caisse est dû essentiellement au départ massif en retraite de ces dernières années ;
- Le déficit budgétaire de la caisse de retraite est le résultat flagrant de la diminution du nombre des actifs au profit des retraités qui lui ne cesse d'accroître ;
- D'un point de vue économique, le secteur public n'est pas le seul à délivrer des postes d'emplois, donc, la contribution du secteur privé est essentielle pour dynamiser le marché de l'emploi.

La mise en place d'une politique efficace doit être accompagnée par des mesures économiques fortes, la relance économique devient primordiale au regard de la situation citée, cette dernière nous apparaît comme une solution indéniable qui permettra à long terme l'augmentation des actifs et la baisse du taux de chômage.

Le travail que nous avons exposé n'est pas clos, il incite à se poser d'autres questions à savoir les réformes entreprises par l'Etat dans le système de retraite Algérien contribuent-elles à couvrir les personnes non déclarées à la CNR ? Le régime de retraite qui ne couvre pas totalement la population active sur le marché du travail à stimuler de près notre réflexion sur le sujet, et nous renvoie à d'autres travaux en perspective, à savoir les moyens d'accroître le régime de retraite aux travailleurs des secteurs informels.

Bibliographie

Lois

- REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE. JOURNAL OFFICIEL. [En ligne].N°78.2016.

Ouvrages

- CAPUL Jean-Yves, GARNIER Olivier. «Dictionnaire d'économie et de sciences sociales ». Paris : édition. Hatier, 1996.
- DEVOLDER, Pierre. « *Le financement des régimes de retraite* ». Paris : édition Economica, 2005.
- DUPLAT, Claude-Annie, « *Gérer sa retraite* ». Paris : Editions. D'organisation, 2002.
- HANNOUZ Mourad,KHADIR Mohammed. « *Éléments de droit pharmaceutique à l'usage des professionnels de la pharmacie et du droit* », Alger : éditeur O, P, U. 1999.vol 1.
- LAMRI, Larbi. «*Le système de sécurité sociale en Algérie : une approche économique* ». Alger, éditeur : office des publications universitaire, 2004.
- MAHE DE BOISLANDELLE, Henri. « *Dictionnaire de gestion, vocabulaire, concepts et outils* ». Paris : édition Economica, 1999.
- PERRIN, Guy. « *Cent ans d'assurance sociale* ». Paris : éditeur. Travail et Société vol. 9, n° 2, 1984.

Mémoires

- AREZKI kamilia, BOUNAB Souad. « *Essai d'analyse entre le chômage et la situation financière de la CNR en Algérie (cas de la wilaya de Bejaia)* ».Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2016.
- AZZEDINE, Mbarek. « *Les effets économiques de la sécurité sociale : le cas de la Tunisie* », mémoire de DEA, faculté des sciences Economiques et de gestion. Tunis.1990.
- BOUDADA Lamia, AIT SAID Hassina. « *Essai de modélisation de l'impact des variations économique sur le système de retraite en Algérie* », mémoire de master en sciences économique. Bejaia, 2015.
- MANSOURI Abdelhak. « *La question de la réforme du système de la retraite en Algérie* ». Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2017.
- OUTAH Yamina, TOUATI Naima. «*La lutte contre le chômage en Algérie : quelle moyen pour l'Etat?*».Master en science économique. Bejaia : Université Abderrahmane Mira, 2013.
- SALHI Tarik. «*Les voies de réforme du système de retraite en Algérie : vers la distinction entre les attributions de l'Etat et de la sécurité sociale* ». 2015. Thèse de Doctorat en Science Commerciale, Université Oran2.

Sites internet

- CLEISS. « *Accident de travail et maladie professionnelle* ». [En ligne]. 2019. Disponible sur : [http://www.cleiss.fr]. [Consulté en Avril 2019].
- DIEMER. « *Economie générale : déséquilibre économique et monétaire : Chômage et inflation* ». [En ligne]. Auvergne, France. parti2 chapitre6. Disponible sur : [www.oeconomia.net]. [Consulté en Avril 2019].
- International Labour Organisation. DCOMM. La sécurité sociale pour tous : un pari mondiale. [https://www.ilo.org/global/publication].

Bibliographie

- EL WATAN. « *La situation de la CNR est très grave* ». [<https://www.elwatan.com>].
- ILO. « *Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum)* ». [En ligne]. 1952. Disponible sur internet : [<http://www.ilo.org>]. [Consulté en Avril 2019].
- INFO-RETRAITE. « *Mes droits a la retraite, lexique* ». [<https://www.info-retraite.fr>].
- INFO-TPE. « *Salaire : différence entre le brut et le net* ». [<http://www.info-tpe.fr>].
- INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION.NASCIMENTO Iuli, CARRAGE Simon. « *Tableau d'indicateurs du développement durable* ». [En ligne]. 2007. Ile-de-France, France. Disponible sur : [<https://www.iau-idf.fr>]. [Consulté Avril 2019].
- LA CNR. « *Présentation : aperçu historique* ». [www.cnr.dz].
- PREVISSMA. Sécurité sociale. [<https://www.Previsima.fr/lexique/sécurité-sociale>].
- SECURITE SOCIALE. « *Présentation de la réforme de l'Assurance maladie de 2004* ». [En ligne]. 2013. Disponible sur : [<http://www.sécurité-sociale.Fr>]. [Consulté en Avril 2019].

Articles et communications

- CASNOS. « *Les missions de la CASNOS* ». [En ligne]. 2017. Disponible sur : [<http://www.casnos.dz>].
- CNAC. « *Présentation de la caisse d'assurance chômage* ». [En ligne]. 2019. Disponible sur : [<http://www.cnacdz>].
- DOUANE ALGERIENNE. « *Statistique du commerce extérieur de l'Algérie, (période : 1^{er} trimestre 2018)* ». [En ligne]. Auteur : Centre National de l'Informatique et des Statistiques. 2018. Fichier : PDF. Disponible sur : [<https://www.douanes.gov.dz>]. [Consulté en juin 2019].
- DUPUIS Jean-Marc, ELMOUDDEN Claire, PETRON Anne. « *Régime de retraite, inégalité de revenu et redistribution au Maghreb* ». Région et développement, n°30, 2009.
- INSTITUT NATIONAL DU TRAVAIL (INT). Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. « *Droit de la sécurité sociale* ». [En ligne]. Alger : édition INT. 2001.. Disponible sur : [www.int.dz]. [Consulté en Avril 2019].
- MEROUANI, Walid & all. « *Le système Algérien de protection sociale : Entre Bismarckien et Beveridgien* ». Les cahiers du CREAD .2014. N°107 et 108. Disponible sur : (www.ajol.info). (consulté en : Juin 2019).
- MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE. « *Politique nationale et législation de la sécurité sociale* ». [En ligne]. 2019. Disponible au format docx Word sur Internet : [<https://www.mtess.gov.dz/fr>]. [Consulté en Avril 2019].
- ONS. « *Activité, emploi & chômage en 2017* ». 2017, N°796.
- VIGNEUL, Michel. « *Aperçu comparatif du financement de l'assurance maladie obligatoire dans plusieurs pays européens* ». Cellule expertise & COOPAMI, 31-janvier-2011. Nouakchott.

Autres documents

- Document propre à la CNR, direction générale d'Alger.
- SYSTEMES DE RETRAITE. Microsoft, Encarta, 2009. Microsoft corporation, 2008.

Liste des tableaux et figures

• Liste des tableaux

Tableau 2.1: Répartition des cotisations en pourcentage (%)	39
Tableau 3.1: Evolution du taux de chômage en pourcentage en Algérie de 1995 à 2018.....	48
Tableau 3.2: Evolution du taux de chômage par tranche d'âge et par genre en Algérie de 2015 à 2018 (en pourcentage)	50
Tableau 3.3: Evolution du taux de chômage selon le niveau d'instruction, le diplôme obtenu et le genre en Algérie de 2015 à 2018	52
Tableau 3.4: Evolution du nombre de cotisant salariés de 2007 à 2017 (en Millions)	54
Tableau 3.5: Evolution du nombre des bénéficiaires de retraite par catégories de prestations de 2012 à 2018	56
Tableau 3.6: Evolution du nombre de retraités par avantages de retraites à Alger de 2012 à 2018	58
Tableau 3.7: Evolution des recettes et dépenses de la CNR de 2012 à 2018 sauf 2017 (en millions de Dinars)	60
Tableau 3.8: Evolution du nombre de pensionnés à Alger de 2012 à 2018	61
Tableau 3.9: Evolution de la demande d'emploi disponible à Alger de 2014 à 2018	62
Tableau 3.10: Evolution de la demande d'emploi disponible par tranche d'âge et par genre à Alger de 2014 à 2018	64
Tableau 3.11: Les données personnelles de notre échantillon d'interviewés	69

• Liste des figures

Figure 3.1 : Organigramme de la direction générale CNR Alger	43
Figure 3.1: Evolution du taux de chômage en Algérie entre 1995 à nos jours	49
Figure 3.2: Evolution du nombre de cotisant salariés en Algérie de 2007 à 2017 (en Millions)	55
Figure 3.3: Evolution du nombre de retraités par avantages de retraites à Alger de 2012 à 2018	59
Figure 3.4: Evolution du nombre de pensionnés à Alger de 2012 à 2018	62
Figure 3.5: Evolution de la demande d'emploi disponible à Alger de 2014 à 2018	63
Figure 3.6: Rapport d'évolution entre le chômage et le système de retraite en Algérie de 2014 à 2018	66

Question 1 : Les données personnelles

I) Le sexe :

a) Féminin ☐

b) Masculin ☐

II) Age ☐

III) La catégorie professionnelle :

a) Cadre ☐

b) Maîtrise ☐

c) Exécution ☐

d) Autre ☐

IV) Niveau d'instruction :

a) primaire ☐

b) moyen ☐

c) secondaire ☐

d) supérieur ☐

V) L'ancienneté au travail :

a) 1 à 5 ans ☐

b) 5 à 10 ans ☐

c) 10 à 20 ans ☐

d) 20 à 30 ans ☐

e) 30 ans et plus ☐

Question 2 : Le recrutement d'un nouvel employé doit-il se faire automatiquement après un départ à la retraite ? Comment.

Question 3 : L'entrée en vigueur de la loi retraite du 01 Janvier 2017, influe t- elle sur le chômage ?

Question 4 : L'augmentation du nombre de retraité de 2014 à fin 2018, a-t-elle une influence sur l'augmentation du nombre de chômeur durant la même période ? Pourquoi.

Question 5 : Quels sont les défis de la loi de retraite du 01 Janvier 2017 ?

Question 6 : Le déséquilibre financier de la caisse de retraite est-il dû au départ massif en retraite de ces dernières années ?

Question 7 : Selon vous, les difficultés financières de la caisse de retraite est- il dû au manque d'attractivité des secteurs économiques Algériens ?

Question 8 : D'après votre expérience, comment pouvons-nous gérer les recettes et les dépenses de la caisse de retraite pour parvenir à sortir de la situation de déficit actuelle ?

Résumé

La sécurité sociale est un des moyens de protection sociale, il compte à son actif le système de retraite qui de par sa vision sociale vise à procurer un revenu de remplacement aux personnes retraités, L'intérêt de notre recherche consiste à connaître le système de retraite algérien, ainsi que le phénomène du chômage dans le cadre de la sécurité sociale. Afin d'étudier l'impact que peut avoir le chômage sur le système de retraite, particulièrement sur son équilibre financier ainsi que l'apport effective de la loi retraite de 2017 qui annule de surcroît la retraite sans condition d'âge et la retraite proportionnelle. Nous avons opté pour une méthode descriptive analytique pour la partie théorique et pour la pratique, une analyse de statistique descriptive des données. Ainsi qu'une méthode qualitative à travers une illustration d'un entretien directif réalisé au sein de la CNR direction générale d'Alger. Nous pouvons présenter des résultats, en l'occurrence : le déséquilibre financier de la caisse de retraite est dû au départ massif des retraités avec une diminution du nombre d'actifs, l'entrée en vigueur de la loi retraite de 2017 en Algérie qui fixe l'âge de départ à 60 ans qui pousse les actifs à travailler plus, ce qui influe à petite échelle sur le taux de chômage par son augmentation, enfin, la relance économique est nécessaire pour donner du dynamisme au marché de l'emploi.

Mots clés : sécurité sociale, protection sociale, système de retraite, chômage, équilibre financier, actifs, emploi.

المخلص

يعد الضمان الاجتماعي أحد وسائل الحماية الاجتماعية، حيث يعتمد على نظام التقاعد برؤيته الاجتماعية في توفير دخل بديل للمتقاعدين. إن اهتمام بحثنا هو معرفة نظام التقاعد الجزائري وكذلك ظاهرة البطالة في سياق الحماية الاجتماعية. من أجل دراسة تأثير البطالة على نظام التقاعد خاصة فيما يتعلق بالتوازن المالي والمساهمة الفعالة لقانون التقاعد لسنة 2017 الذي يلغي قانون التقاعد الغير مشروط والتقاعد النسبي. تم استخدام المنهج التحليلي الوصفي في الجزء النظري، أما بالنسبة للجزء التطبيقي تم الاستعانة بتحليل الإحصاء الوصفي، بالإضافة إلى أداة المقابلة المباشرة التي أجريت مع عمال و إطارات الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي بالمديرية العامة في الجزائر العاصمة. يمكن عرض نتائج البحث كما يلي: الاختلال المالي لصندوق التقاعد راجع إلى المغادرة الواسعة للمتقاعدين مع انخفاض عدد المشتركين، و بدخول قانون التقاعد حيز التنفيذ في 2017 و الذي يحدد السن بـ 60 سنة، دفع بالمشاركين إلى العمل أكثر من قبل، مما أثر في المدى القصير بنسبة ضئيلة في الرفع من معدل البطالة، في الأخير يعد تنشيط الاقتصاد ضروري من أجل إعطاء ديناميكية لسوق العمل.

الكلمات المفتاحية: الضمان الاجتماعي، الحماية الاجتماعية، نظام التقاعد، البطالة، التوازن المالي، المشتركين، التشغيل.